

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité

几内亚伟恒矿业有限公司
GUINEA WEI HENG MINING SARL



ECO-COM-GUINEE-CONSULTING



NOTICE D'IMPACT ENVIRONEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DU PROJET D'EXPLORATION DE LA BAUXITE PAR LA SOCIETÉ WEI HENG MINING, DANS LES PRÉFECTURES DE LABÉ ET DALABA



Réalisé par :

LE CABINET ECO-COM GUINEE CONSULTING

Tel: +224 621 51 00 32/661 31 30 36

E-mail: ecoguinee@gmail.com

Rapport final

Août, 2025

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	6
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	9
II. METHODOLOGIE	10
III. DESCRIPTION DU PROJET	12
3.1 Localisation et informations générales	12
3.2 Durée du projet	13
3.3 Coût de mise en œuvre du projet	13
3.4 Calendrier d'exécution des travaux	13
3.5 Infrastructures qui seront prévues pendant la seconde phase après l'exploration	15
3.6 Personnel	15
3.7 Gestion des déchets	15
3.8 Restauration des sites	15
3.9 Caractéristiques techniques	16
3.10 Activités à mener pendant les différentes phases du projet	17
6.1 Description des rejets	17
3.11 Présentation du bureau d'étude	19
IV. ANALYSE SOMMAIRE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL EN LIEN AVEC LE PROJET	21
4.2 Cadre Juridique et Réglementaire	31
5.3 Cadre Institutionnel	46
VI. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE DE PROSPECTION	49
6.1 Milieu physique	51
6.2 Milieu Biologique	75
6.3 MILIEU HUMAIN	80
VII. EVALUATION DES IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	95
7.1 Identification et analyse des sources d'impacts	95
7.2 Méthodologie d'identification des impacts	95
7.3 Identification des récepteurs d'impact	96
7.3.1 Synthèse de l'identification des impacts	96
7.3.2 Etapes de l'évaluation des impacts	99
7.3.3 Critères d'évaluation de l'impact	100
7.3.4 Evaluation et analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet	102
7.4 Identification et analyse des risques liés au projet	112
7.4.1 Identification des risques	112

7.4.2	Présentation de la grille d'évaluation des risques.....	113
7.4.3	Analyse des risques environnementaux et sociaux du projet	114
VIII.	EVALUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	123
8.1	Principes généraux pour l'évaluation des émissions de GES.....	123
8.1.1	Démarche globale et priorités	123
8.1.2	Sources d'Émissions de GES	123
8.1.3	Principes de calcul des émissions de GES	124
IX.	CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES.....	128
X.	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	137
10.1	Mesures d'évitement, d'optimisation, d'atténuation et de compensation envisagées.....	148
10.2	Programme de surveillance et suivi de l'environnement	148
10.3	Plan de réhabilitation, de démantèlement et de fermeture du site d'exploration de la bauxite	154
10.4	Plan de renforcement des capacités institutionnelles	155
10.1	Mécanisme de gestion des plaintes	158
1.1	Structure et documentation de la plainte	158
1.2	Procédure de règlement des griefs	159
1.3	Types de plaintes et conflits à traiter.....	160
XI.	CONCLUSION.....	162
XII.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	163
XIII.	ANNEXES	164

LISTE DES ABRÉVIATION, SIGLES ET ACCRONYMES

AGEE	Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale
CR	Commune Rurale
CTAE	Comité Technique d'Analyse Environnementale
CPSES	Comité Préfectoral de Suivi Environnemental Et Social
DGPM	Direction Générale des Projets Miniers
DNA	Direction Nationale de l'Administration du Territoire
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNE	Direction Nationale de l'Élevage
DNE	Direction Nationale de l'Environnement
DNFF	Direction Nationale des Forêts et des Faunes
DNG	Direction Nationale de la Géologie
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNPCA	Direction Nationale de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
DNPNC	Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et du Changement Climatiques
DNS	Direction Nationale de la Santé
DNM	Direction Nationale des Mines
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
GPS	Global Positioning Système
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NIES	Notice d'Impact Environnemental et Social
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
OGUIDAP	Office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires Protégées
OGUIDBAP	L'Office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires Protégées
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
SFI	Société financière internationale
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
VIH/SIDA	Syndrome Immuno Déficience Acquise/ Virus Immuno Humain
UICN	Union Internationale de la Conservation de la Nature

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Calendrier d'exécution des travaux	14
Tableau 2 : Différents types de rejets du projet.....	18
Tableau 3 : Nuisances des différentes phases du projet	18
Tableau 4 : Quelques études réalisées par le cabinet Eco-com Guinée consulting	19
Tableau 5 : Normes guinéennes de rejets atmosphériques.....	39
Tableau 6 : Normes guinéennes de bruit.....	39
Tableau 7 : Paramètres de rejets des eaux dans le milieu naturel	39
Tableau 8 : Récapitulatif des principales Conventions Internationales applicables au projet et ratifiées par la République de Guinée	41
Tableau 9 : Normes de performance de la SFI applicables au Projet.....	44
Tableau 10 : Répartition des points de mesure par localité.....	62
Tableau 11 : Répartition des points de mesure du bruit	65
Tableau 12 : Analyses physico-chimiques des eaux de surface	69
Tableau 13 : Analyses physico-chimiques des eaux souterraines	72
Tableau 14 : Espèces prioritaires pour la conservation selon la liste rouge de l'UICN.....	75
Tableau 15 : Liste des espèces floristiques relevées dans la zone d'étude	78
Tableau 16 : Plantes médicinales	79
Tableau 17 : Impacts potentiels du projet	96
Tableau 18 : Matrice d'évaluation des impacts négatifs du projet	104
Tableau 19 : Matrice des mesures d'atténuations	107
Tableau 20:Grille d'évaluation des risques	113
Tableau 21 : Signification des couleurs de la grille d'évaluation des risques	114
Tableau 22 : Synthèse de l'évaluation des risques environnementaux et sociaux	115
Tableau 23 : Mesures de gestion des risques environnementaux et sociaux.....	119
Tableau 24 : méthodes d'évaluation des émissions de GES	125
Tableau 25 : Consultation des comités préfectoraux et parties prenantes.....	134
Tableau 26 : Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	138
Tableau 27 : Synthèse des mesures	148
Tableau 28 : Plan de surveillance et de suivi environnemental des activités du projet.....	152
Tableau 29 : Récapitulatif des coûts estimatifs de mise en œuvre du PGES	154
Tableau 30 : premier niveau de résolution des plaintes	161
Tableau 31 : deuxième niveau de résolution des plaintes	161

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de délimitation du permis.....	12
Figure 2 : Carte de la zone élargie du projet bauxitique de Labé.....	50
Figure 3: Carte de la zone restreinte du projet bauxitique de Labé.....	51
Figure 4 : Graphique présentant le climat de Labé et Dalaba	52
Figure 5 : Graphique présentant le Lever et coucher du soleil avec crépuscule à Labé et Dalaba ..	53
Figure 6 : Graphique présentant la courbe des températures	54
Figure 7 : Graphique des catégories de couverture nuageuse	55
Figure 8 : Graphique de la probabilité de précipitation quotidienne.....	56
Figure 9 : Graphique présentant la pluviométrie mensuelle moyenne	56
Figure 10 : Graphique présentant les niveaux de confort selon l'humidité.....	57
Figure 11 : Évapotranspiration moyenne mensuelle sur période de 2024-2025	58
Figure 12 : Graphique présentant la vitesse moyenne des vents Labé et Dalaba.....	59
Figure 13 : Graphique présentant la direction des vents Labé et Dalaba	59
Figure 14 : Rose des vents pour Labé et Dalaba	60
Figure 15 : Rayonnement solaire incident en ondes courte, quotidienne, moyenne à Labé et Dalaba	61
Figure 16 : Graphique des heures de clarté et crépuscule à Labé et Dalaba	61
Figure 17 : Niveau de poussière par point de mesures.....	64
Figure 18 : Evolution du niveau de bruit ambiant.....	67
Figure 19 : analyse des eaux de surface	69
Figure 20 : Savane arbustive sur le site du projet.....	76
Figure 21 : Nids de chimpanzés dans une savane arborée à Noussy.....	77
Figure 22 : forêt classée à Daralabé	78
Figure 23 : Vue panoramique de la zone d'étude à Noussy	91
Figure 24 : Tête de source à Baguiya à gauche et tête de source à Diawoya à droite.....	91
Figure 25 : Site sacré dans la zone d'étude	93
Figure 26 : Endroit hanté à Diawoya	94
Figure 27 : Composantes environnementales susceptibles d'être affectées par le projet.....	96
Figure 28 : Grille d'évaluation de l'importance des impacts	101
Figure 29 : Niveaux des facteurs de la grille d'évaluation des risques	113
Figure 30 : Entretien avec les autorités préfectorales de Labé	128
Figure 31 : Entretien avec les autorités communales de Labé	129
Figure 32 : Entretien avec le DPEDD de Labé	129
Figure 33 : Entretien avec le DPMG de Labé	130
Figure 34 : Entretien avec les autorités sous-préfectorales de la CR de Garambé.....	130
Figure 35 : Entretien avec les communautés riveraines de la CR de Noussy	131
Figure 36 : Entretien avec les communautés riveraines de la CR HAFIA.....	131
Figure 37 : Entretien avec les communautés riveraines de la CU de Thindel.....	132
Figure 38 : Entretien avec les autorités préfectorales de Dalaba et de la sous-préfecture de Mombayah	132
Figure 39 : Entretien avec les communautés riveraines de Galy et Hafia.....	133
Figure 40 : Plan de réhabilitation, de démantèlement et de fermeture du site d'exploration de la bauxite	154

INTRODUCTION

La présente étude se rapporte à la notice d'impact environnemental et social (NIES) du projet d'exploration de la bauxite par la Société WEI HENG MINING, basée à Noussy, Daralabé et Garambé et Hafia dans la Préfecture de Labé. Elle a été préparée conformément à l'article 28 du Code de l'Environnement de 2019 et à l'article 15 de l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG Portant Modification de la Procédure Administrative d'Évaluations Environnementales, ainsi qu'aux normes et bonnes pratiques environnementales nationales et internationales.

L'objectif visé par cette étude est d'identifier et évaluer de manière systématique les impacts potentiels des travaux du projet d'exploration de la bauxite par la Société citée ci-haut sur les ressources foncières, la biodiversité, les cours d'eau et sur les populations riveraines de la zone d'influence dudit projet.

Elle permet également de fournir des informations générales sur les travaux envisagés, d'expliquer comment ceux-ci ont été prévus et conçus pour minimiser les impacts négatifs potentiels qui seront générés sur l'environnement et la population, ainsi que de maximiser les impacts positifs. Elle traite aussi tous les enjeux environnementaux et sociaux liés aux travaux de sondage et présente les éléments de connaissance et d'analyse requis.

Au regard de ces objectifs et conformément à l'article 25 de l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 05 Mai 2023 Portant Modification de l'Arrêté 1646/MEDD/CAB/SGG du 25 Juillet 2022 Portant Procédure Administrative d'Évaluations Environnementales, la structure du rapport de la présente notice est la suivante :

- Introduction ;
- Contexte et justification ;
- Méthodologie ;
- Présentation des résultats ;
- Description du projet ;
- Analyse sommaire du cadre politique, juridique et institutionnel en lien avec le projet ;
- Description de l'environnement du site du projet ;
- Identification et analyse des impacts sur l'environnement biophysique et humain ;
- Evaluation des émissions de gaz à effet de serre ;
- Consultation des parties prenantes ;
- Plan de gestion environnementale et sociale qui comprend :
 - a. Mesures d'évitement, d'optimisation, d'atténuation et de compensation envisagées ;
 - b. Programme de surveillance et de suivi ;

- c. Mécanisme de gestion des plaintes ;
- d. Le programme de sensibilisation et d'information à l'intention des parties prenantes ;
 - Conclusion ;
 - Référence bibliographique ;
 - Annexes (*ARRETE 1595 du Ministère de l'Environnement et de Développement Durable de Guinée, 2023*).

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte

La Guinée possède d'importantes réserves de bauxite, faisant du pays un acteur majeur dans l'approvisionnement mondial en cette matière première.

L'exploitation de la bauxite est souvent associée à des enjeux de développement économique, notamment la création d'emplois et l'augmentation des recettes publiques.

Cependant, l'activité minière peut également entraîner des conséquences négatives sur l'environnement, les communautés locales et la santé publique.

La réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social est nécessaire pour l'obtention d'une Autorisation Environnementale pour les projets de catégorie B.

C'est dans ce cadre que la Société WEI HEING MINING a mandaté le Bureau d'Étude ECO-COM GUINEE à réaliser la présente NIES pour son projet d'exploration de la bauxite.

Justification

Cette exploration de la bauxite peut contribuer à la croissance économique du pays en générant des revenus et en stimulant d'autres secteurs économiques, mais elle n'est pas sans impacts sur l'environnement biophysique et humain.

L'objectif de cette NIES de réaliser de réaliser les consultations auprès des parties prenantes, d'identifier et d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet considéré comme susceptibles d'être significatifs, de proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs en vue de minimiser ceux-ci et maximiser les impacts positifs sur l'environnement et la population dans un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES).

Spécifiquement, la présente NIES permettra :

- ✓ Décrire le cadre institutionnel et réglementaire du projet ;
- ✓ Présenter/décrire les composantes de l'environnement naturel et humain susceptible d'être affectées ;
- ✓ Identifier les impacts potentiels du projet ;
- ✓ Décrire les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs ;
- ✓ Élaborer le Plan de Gestion Environnementale avec un programme de surveillance et de suivi ;
- ✓ Effectuer les consultations publiques.

II. METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée dans le cadre de la présente NIES vise principalement la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans les activités d'exploration de la bauxite par la Société WEI HEING MINING. De l'approche qualitative à l'approche quantitative, la démarche a été articulée autour de la méthode d'enquête. Les techniques utilisées étaient notamment : (i) la revue documentaire ; (ii) l'exploration du terrain (iii) l'observation ; (iv) les consultations publiques dans les localités concernées par le projet ; (v) la visite des sites prévus pour les travaux d'implantation de l'usine; (vi) le prélèvement et analyse des paramètres physico-chimiques de l'environnement de la zone d'influence du projet ; (vii) la cartographie à travers le géoréférencement des points d'échantillonnage et de mesure ; (viii) les inventaires biologiques ; (ix) le traitement et analyse des données issues de l'enquête. A cet effet, voici les outils utilisés : grille d'observation, fiche d'enquête socioéconomique et environnementale, la fiche d'analyse des paramètres physico-chimiques, les appareils (sonomètre, sonde, dus mate) et le carnet de relevé floristique.

3.1 Revue documentaire

La revue documentaire a consisté à une recherche de la documentation appropriée en vue de constituer une bibliographie en matière de la problématique d'étude environnementale. De manière claire, elle a porté sur les documents techniques portant sur les Etudes d'Impact Environnemental et Social antérieures réalisées dans la zone d'intervention du projet (ZIP). Pour enrichir le contenu technique et scientifique du rapport qui sera produit, les rapports de mémoire, les articles scientifiques, la monographie de la zone d'étude, les revues, les articles accessibles via internet ont été exploités.

La synthèse de ces différents documents a permis de constituer une base de données secondaire concernant l'Etude d'Impact Environnemental et social de ce projet et a facilité l'analyse préliminaire et l'orientation dans la collecte des données sur le terrain.

3.2 Consultation publique

Pour mener à bien cette NIES, ECOM-COM GUINEE a effectué des consultations publiques auprès des services techniques centraux (Direction Nationale des Mines et carrières, Inspection Générale du Travail, Direction Nationale des Pollutions Nuisances et Changements Climatiques, AGEE, les autorités administratives préfectorales de Labé /Dalaba et des autorités sous-préfectorales de Noussy, Daralabé, Garambé, Hafia et Mombeya. Au cours de ces travaux, les communautés riveraines ont été consultés.

De Conakry aux sous-préfectures concernées, en passant par les Préfectures de Labé et Dalaba, les autorités à tous les niveaux ont exprimé leur adhésion totale à la démarche environnementale adoptée. Tout en souhaitant une bonne réussite au projet cité ci-haut, elles ont insisté sur la prise en compte des composantes de l'environnement et surtout la préservation des sites sacrés.

3.3 Visite du site prévu pour l'exploration de la bauxite

Cette visite a permis dans un premier temps à identifier l'emprise du projet où les activités seront menées.

Dans un deuxième temps, elle a consisté à caractériser l'état initial de l'environnement immédiat du site afin d'appréhender les impacts environnementaux et sociaux négatifs associés aux activités du projet.

Pendant cette visite, l'équipe de consultants a parcouru tout le site, tout en relevant les points GPS et en identifiant les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux qui seront engendrés par les travaux liés à l'exploration de la bauxite.

Enfin, la visite du site a permis également de caractériser les paramètres des éléments du milieu physique (qualité de l'air, qualité des eaux, le bruit,) et la réalisation des inventaires floristiques.

3.4 Traitement des données

Les résultats issus des recherches documentaires, du travail d'observation et de description et des activités de l'information et de la participation du public ont été regroupés, analysés et triés par ordre d'importance et de pertinence au regard du projet. Ces données ont servi à l'élaboration du présent rapport.

III. DESCRIPTION DU PROJET

3.1 Localisation et informations générales

Du point de vue localisation, le site du projet de prospection de la Société WEI HENG MINING est situé à cheval entre la Préfecture de Labé et Dalaba. Le permis d'exploration de la bauxite couvre les CR de Garambé, Noussy, Garambé, Daralabé, Hafia et Mombeya. Ce site s'étend sur une superficie totale de **500 ha**. L'emplacement retenu dispose d'une surface suffisante pour accueillir les installations et permettre une prospection normale. La carte ci-dessous décrit les limites du permis de ce projet

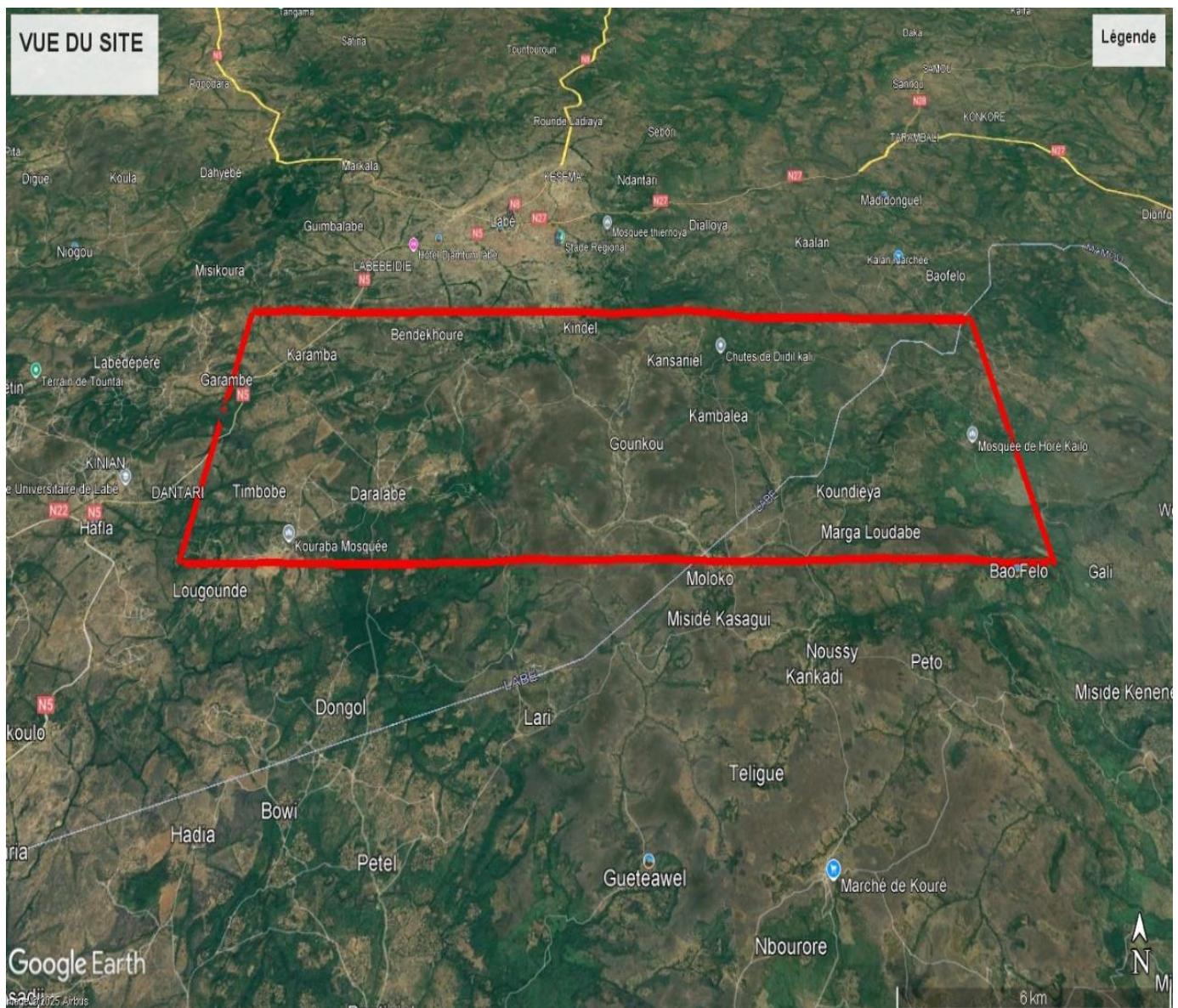


Figure 1 : Carte de délimitation du permis

3.2 Durée du projet

La durée d'un projet peut varier considérablement. Certains projets peuvent durer quelques semaines, tandis que d'autres s'étendent sur plusieurs années. La durée optimale est celle qui permet d'atteindre les objectifs fixés tout en maîtrisant les coûts et les délais.

En résumé, la durée de vie d'un projet est un concept clé dans la gestion de projet, qui permet de structurer et de piloter le projet de manière efficace, de sa conception à sa clôture.

Dans le cas présent, la Société WEI HENG MINING prévoit une durée de fonctionnement de **70 ans**.

3.3 Coût de mise en œuvre du projet

Le coût de mise en œuvre de ce projet, il est estimé à une somme de 20 millions de dollars soit cent soixante-treize milliards six cent quatre-vingt-sept millions quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent Francs guinéens (**173 687 099 200,00 GNF**).

3.4 Calendrier d'exécution des travaux

Les travaux de sondage prendront (2) deux ans comme prévu dans le schéma ci-dessous.

Le diagramme ci-dessous présente de façon explicite les activités à exécuter pour mener à bien ce projet.

Tableau 1 : Calendrier d'exécution des travaux

N°	Description des travaux	Période exprimée en mois																								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
1	Démarches administratives	■	■																							
2	Transport des machines et autres matériels			■	■	■	■																			
3	Préparation des travaux de sondages				■	■	■	■	■	■																
4	Travaux de sondage				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

3.5 Infrastructures qui seront prévues pendant la seconde phase après l'exploration

- Base-vie : le site d'hébergement pour le personnel guinéen et étranger ;
- Bureaux (administratif, infirmerie) ;
- Garage et espace de stationnement de véhicules ;
- Laboratoire mécanique pour l'analyse des échantillons ;
- Pont bascule ;
- Entrepôt des pièces détachées ;
- Chemin de fer d'une distance de 248 km pour le transport de minerai mine-port ;
- Port minier à Guémèyiré (Boffa) ;

❖ Engins

- Véhicule Toyota Hilux 4x4 légers (10 pcs)
- Camions bennes SHACMAN et XMG (40 t) ; (30-40)
- Niveleuse XMG ; (1 pcs)
- Chargeuse XMG ;(4 pcs)
- Camion-citerne à Eau et à carburant SHACMAN et XMG; (4pcs)
- Pelle mécanique hydraulique SANY ;(1pcs)
- Excavatrice XMG ; (2pcs)
- Surface miner ou excavatrice de surface VERMER ET WETERGEN;(2pcs)
- Compacteur XMG ;(1pvs)
- Bulldozer DS32 XMG ;(2pcs)
- Grue SANY;(1pcs)
- Barges COSCO SHIPPING;(2pcs)
- Train et wagons ;(40pcs)

❖ Ouvrages hydrauliques (utilisation de l'eau)

- Eaux de surface en saison de pluie ;
- Eaux de forage en saison sèche ;

❖ Energie

- Dépôt de carburant;
- Une centrale électrique indépendante composée de générateurs diesel sera installé ;

3.6 Personnel

Employés locaux ;

Employés expatriés ;

3.7 Gestion des déchets

Il sera créé une Base logistique des déchets ;

- Stériles venant de la mine ;
- Déchets résultant des bureaux et équipement ;
- Déchets solides : pneus, ferraille, métal, emballage alimentaire, etc.

3.8 Restauration des sites

Tous les sites affectés par le projet seront réhabilités et les contrats de restauration seront donnés aux entreprises locales spécialisées ;

3.9 Caractéristiques techniques

Les travaux à réaliser comprennent des travaux préparatoires, travaux topographiques, ouvertures des profils avec des bulldozers où cela est nécessaire, forage à vis, itinéraires géologiques, traitement des échantillons, resserrement des mailles à 37,5m x 37,5m, traitement des données récoltées avec une installation de base vie à proximité des plateaux ciblés. La société WEI HENG MINING réalisera les travaux préparatoires concernant le choix des sites pour les camps de base vie et l'ouverture des voies d'accès.

Par la suite, des travaux topographiques seront réalisés. Ces travaux concerteront le piquetage et l'ouverture des profils, et le rattachement topographique des sondages.

Les profils seront implantés en respectant l'orientation des profils de la société WEI HENG MINING (Nord-Sud, Ouest-Est) sur tous les bowés de la zone à prospector. L'ouverture des profils et des voies d'accès sera effectuée à l'aide de bulldozers.

Les forages seront réalisés à l'aide des sondeuses sur châssis des camions tout-terrain (6x6). La capacité élevée de franchissement de ces camions permet de réaliser l'ensemble des travaux projetés malgré le terrain accidenté. Le forage se fait conformément à une procédure mise en place par la Société WEI HENG MINING.

Les outils suivants seront utilisés :

- Taillant à diamètre de 145mm ;
- Tige hélicoïdale à diamètre de 135mm.

L'échantillonnage de sondages à vis se fera directement sur place à partir des cuttings provenant de chaque intervalle foré, le matériel est réduit jusqu'au poids de 3kg environ en utilisant le séparateur standard. Les échantillons de chaque intervalle métrique foré seront identifiés et accompagnés d'une étiquette code à barres conformément à la procédure de la société WEI HENG MINING.

3.10 Activités à mener pendant les différentes phases du projet

Pour la réalisation de ce projet, plusieurs activités sources d'impacts seront réalisées dont la teneur se présente comme ci-dessous par phase.

❖ Phase préparatoire aux travaux d'exploration

- Acquisition de terrain ;
- Acheminement du matériel ;
- Travaux des levés topographiques et implantations des repères en béton ;
- Préparation des sites de prospection ;
- Ouverture des layons ;

❖ Phase des travaux de sondage ou exploration

- Travaux de forages et prélèvement des échantillons ;
- Expédition des échantillons au laboratoire de Conakry ;
- Gestion des contaminants et déchets ;

❖ Phase de réhabilitation et de démobilisation

- Remise en état des sites ;
- Déclassement et démobilisation

6.1 Description des rejets

De la mine rejette divers polluants dans l'atmosphère et potentiellement dans l'eau. Ces rejets peuvent être :

❖ Rejets atmosphériques :

- **Particules** : Les poussières fines et grossières, sont un rejet courant, pouvant causer des problèmes respiratoires et des irritations.
- **Oxydes d'azote (NOx)** : Ces gaz contribuent à la pollution atmosphérique et à la formation d'ozone troposphérique.
- **Dioxyde de soufre (SO₂)** : Émis lors de la combustion des combustibles, le SO₂ peut contribuer aux pluies acides.
- **Dioxyde de carbone (CO₂)** : Principalement émis lors de la calcination du calcaire et de la combustion des combustibles, le CO₂ est un gaz à effet de serre majeur.
- **Autres gaz** : les machines peuvent aussi émettre des composés organiques volatils (COV).

❖ Rejets liquides

- **Métaux lourds** : Les effluents liquides peuvent contenir des métaux lourds issus des matières premières et des combustibles utilisés.
- **Matières en suspension** : Les eaux de lavage et de refroidissement peuvent contenir des particules solides en suspension.

Enfin, les tableaux ci-dessous résument des différents types de rejets et de nuisances qui seront générés au cours des différentes phases :

Tableau 2 : Différents types de rejets du projet

		Préparation	Exploration	Fermeture
Rejets	Solides	Déchets végétaux Déchets alimentaires Chiffons souillés	Déchets alimentaires Chiffons souillés	Chiffons souillés Déchets de chantiers
	Liquides	Huiles usagées ; Fuites d'hydrocarbures Eaux usées	Huiles usagées ; Eaux usées	Eaux usées Résidus de silos
	Atmosphériques	Poussières, Gaz d'échappement	Gaz d'échappement Poussières Particulières de poussières	Poussières Gaz d'échappement

Tableau 3 : Nuisances des différentes phases du projet

		Préparation	Exploration	Fermeture
Nuisances	Sonores	Bruit Vibration	Bruit Vibration	Bruit
	Olfactives	Poussières Gaz d'échappement	Poussières , Gaz d'échappement	Poussières Gaz d'échappement

3.11 Présentation du bureau d'étude

ECO-COM GUINEE CONSULTING SARL est un Cabinet guinéen d'experts-conseils enregistré sous RCCM/GN.TCC.2023.14670 N° ENTREPRISE RCCM/GN.TCC.2023. B.13386 Date de création : 14 Septembre 2023. (NIF) :395983711 Evoluant dans les domaines de l'environnement et du développement durable, ECO-COM a pour mission d'œuvrer au renforcement des capacités d'intervention des structures publiques et privées, ainsi que des structures communautaires. Ses prestations de services sont orientées vers l'analyse et la résolution de problématiques régionales à caractère environnemental et social.

Des méthodes et outils de pointe tels les systèmes d'information géographique, les méthodes d'aide à la décision et l'analyse multicritère figurent parmi les approches privilégiées. Les champs d'intervention d'ECO-COM GUINEE CONSULTING SARL sont la réalisation de diagnostics socioéconomiques, la gestion intégrée de l'environnement, l'évaluation environnementale et le renforcement de capacités.

ECO-COM GUINEE CONSULTING SARL a une expérience extensive de la gestion et de la fourniture d'expertise technique pour les problèmes environnementaux et sociaux dans le contexte africain. Cette expérience a été gagnée principalement par le biais de la réalisation de plusieurs EIES conformément aux meilleures pratiques nationales et internationales. Le bureau met à la disposition de ses clients des moyens techniques performants associés au dynamisme d'une équipe pluridisciplinaire de grande expérience, capable de concilier les contraintes techniques et réglementaires avec celles d'un environnement naturel et humain plus en plus exigeant.

Nos équipes sont composées de spécialistes de plus de 10 ans d'expérience dans les domaines des sciences sociales, biologiques, d'ingénieurs, SIG, de la réhabilitation et de la consultation des parties prenantes.

Contacts : (+224) 626 81 15 96 /621 51 00 32 Email : ecocomguinee@gmail.com

Siège social : Commune de Lambandji ; Quartier Wariah /Conakry.

Tableau 4 : Quelques études réalisées par le cabinet Eco-com Guinée consulting

Période	Sociétés	Sommaire des études réalisées
Du 23 Avril au 04 Août 2025	SOCIETE WEI HENG MINING Tel : (+224) 625 39 10 38	Projet N°1 : Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de construction d'une usine de production de par la société WEI HENG MININGdans la Sous-Préfecture de Maféreinya, Préfecture de Forécariah.
Du 23/Mars/2025 au 1 ^{er} Mai 2025	SOCIETE WEI HENG MINING Tel: (+224) 627 40 88 30	Projet N°2 : Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) simplifiée du projet d'exploration de la bauxite par la Société WEI HENG MINING, basée à Noussy, Daralabé et Garambé, Préfecture de Labé.
Du 27 janvier au 30 février 2025	SOCIETE DYNAMIC MINING Tel : (+224) 624 05 19 34	Projet N°3 : Réalisation d'un addendum du plan de gestion environnementale et sociale existante intégrant un plan spécifique de gestion des déchets lié à l'installation de

		l'incinérateur par la société DYNAMIC MINING dans la Préfecture de Boké
Janvier 2024 au 10 juillet 2024	PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE (PDACG) /BANQUE MONDIALE Tel : (+224) 626 96 18 96 Tel :(+224) 628 10 10 75 E-Mail : hawashb2004@gmail.com	Projet N°4 : Élaboration de quinze (15) Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) de cent dix (110) sous-projets du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) /Banque Mondiale dans quinze (15) préfectures de la République de Guinée. Financement : Banque Mondiale
Février-Mars 2024	SOCIETE DE GESTION DE CONSTRUCTION GUINEENNE (SGCG) SYLI S.A Tel :(+224) 628 42 30 72	Projet N°5 : Réalisation de l'Audit Environnemental et Social du projet de production de par la Société de Gestion de Construction Guinéenne (SGCG) SYLI S.A. à Kaggelen dans la préfecture de Dubréka.
Janvier- février 2024	Société DOKO GOLD MINING Tel : (+224) 628 14 26 92	Projet N°6 : Réalisation de l'Audit Environnemental et Social du projet d'exploitation de l'or par la Société DOKO GOLD MINING S.A. dans la sous-préfecture de Doko préfecture de Sigiri.
Décembre 2023-Février 2024	SOCIETE GROUPE DIOUBATÉ INTERNATIONAL Tel : (+224) 620 61 20 28 E-Mail : boubayoula423@gmail.com	Projet N°7 : Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du projet d'exploration de l'or par la Société Groupe Dioubaté International (GDI) à Norassoba/Sigiri.

IV. ANALYSE SOMMAIRE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL EN LIEN AVEC LE PROJET

Cette partie présente le cadre politique, juridique et institutionnel en lien avec les activités du présent projet. Elle passe également en revue les différentes conventions internationales que la République de Guinée a ratifiées ainsi que les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale. En gros, la présente étude aura pour références, ces principaux documents.

4.1 Cadre Politique

Concernant les documents de politique en lien avec le présent projet, on peut citer entre autres :

❖ Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE 1994 – 1996)

Le PNAE qui est la traduction nationale de l'Agenda 21 adopté à Rio en 1992, a été conçu dans le souci d'une mise en cohérence et d'une harmonisation de ses objectifs avec ceux des politiques sectorielles et les priorités du développement national.

Le PNAE identifie cinq programmes cadres : (i) Programme rural, (ii) Programme urbain, (iii) Programme du littoral et de la mer, (iv) Programme culturel et de service et (v) Programme d'Appui à l'administration de l'environnement.

❖ Plan National d'Investissement Environnemental 2013-2017 (PNIE 2013-2017)

Face au constat de dégradation de l'environnement, et suite à la vision globale qui doit guider à présent la gestion de l'environnement en Guinée, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, s'est doté d'un cadre global issu des analyses, programmes, plans et actions environnementales, appelé le Plan National d'Investissement Environnemental 2013-2017 (PNIE 2013-2017). Ce PNIE est donc le cadre de référence technique et programmatique pour mettre en œuvre la Lettre de Mission du gouvernement.

❖ Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) 6 juin 2018

La République de Guinée, en ratifiant en 1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), s'est engagée à œuvrer pour une politique de

développement durable, basée sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration des techniques de protection. Le présent projet devra s'inscrire dans la dynamique d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique à défaut de réduire ces effets.

En raison des pratiques néfastes d'exploitation des ressources naturelles et des effets des changements climatiques, tout le territoire connaît une dégradation généralisée des écosystèmes dont le degré de vulnérabilité est variable d'une région à une autre. Même si le PANA est caduc, le projet est interpellé pour atteindre les options d'adaptation suivantes :

- Option IV : protection et restauration des écosystèmes fragiles ; ● Option VIII : promotion d'activités génératrices de revenus.

❖ **Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA)**

C'est un document stratégique qui vise à guider le développement du secteur agricole et à assurer la sécurité alimentaire en Guinée. Il s'agit d'un cadre de référence pour les investissements et les actions visant à améliorer la productivité agricole, la transformation des produits, l'accès aux marchés et la gestion durable des ressources naturelles. Le PNIASA est également un outil d'alignement et d'harmonisation des interventions des différents acteurs du secteur, y compris les ministères, les partenaires techniques et financiers, et le secteur privé.

❖ **Plan d'action de la promotion des femmes**

Il a été élaboré en 1997 et tient compte des axes stratégiques de la conférence mondiale sur les femmes tenues à Beijing en septembre 1995. Ses objectifs sont :

- La réduction de l'analphabétisme chez les femmes ;
- L'amélioration de l'accès des femmes à la formation, à la science et à la technologie ;
- L'amélioration de la participation de la femme à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, en particulier aux échelons communautaire et local.

❖ **Programme de Référence Intérimaire de la Transition 2022-2025 (PRI)**

La République de Guinée vient de se doter d'un PRI pour la période de 2022-2025, après l'expiration du Plan National du Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020, À travers PRI les autorités guinéennes entendent répondre aux différents défis de développement que pose la situation socioéconomique et environnementale : les objectifs du développement durable, l'Accord de Paris etc.

❖ **Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD 2006)**

Le PAN/LCD est le cadre stratégique de référence en matière de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation en Guinée. Le PAN/LCD pose la problématique de la lutte contre la dégradation des terres et la déforestation en Guinée et analyse les différentes actions qui ont été menées pour y remédier. Il fait ensuite le point sur les stratégies nationales visant le développement durable en général et la dégradation des terres en particulier avant de dégager des axes d'orientation et les domaines d'action prioritaires. Le PAN/LCD n'est pas encore actualisé mais il interpelle le projet pour la prise en compte des actions pour lutter contre la dégradation des terres et la lutte contre la désertification.

❖ **Déclaration de Politique Minière de la République de Guinée (2017)**

Les ressources minérales par essence sont des ressources naturelles non renouvelables. Leur gestion durable comprend nécessairement deux dimensions : d'une part, la gestion prudente et responsable de la ressource elle-même en tenant compte des intérêts de générations futures et, d'autre part, la limitation de l'impact de l'exploitation de la ressource sur l'environnement et sur le changement climatique. La Politique minière s'inscrit dans cette double exigence en visant la pleine opérationnalisation du code minier et son application rigoureuse. Les prescriptions du Code minier en ce qui concerne les études d'impact environnemental et social et les plans de gestion des impacts environnementaux et sociaux permettent notamment, en conjonction avec l'utilisation d'énergies propres, la réduction de la pollution, la protection d'espèces menacées connues contre l'extinction, la réduction de la pression directe sur la diversité biologique, la restauration et la sauvegarde des écosystèmes.

❖ **Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR)**

La politique foncière rurale reconnaît explicitement les droits coutumiers de propriété et protège les droits des groupes vulnérables ou socialement marginalisés, tout en favorisant

l'investissement productif. Elle préconise en matière d'enregistrement des droits de propriété, une approche qui commence par un inventaire des droits existants, formels ou informels. La mise en œuvre du projet tiendra compte de cette politique.

❖ **Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)**

Compte tenu de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, afin d'obtenir le résultat escompté et d'atteindre l'objectif recherché, il faut que les États mènent une action trans sectorielle ciblée sur les plans local, national, régional et mondial en ce qui concerne les quatre questions prioritaires ci-après :

Priorité 1 : comprendre les risques de catastrophe.

Priorité 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer.

Priorité 3 : investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.

Priorité 4 : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

❖ **Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local de 2011**

C'est un document de référence, plutôt que la Politique Nationale de la Décentralisation de 1986, pour les questions relatives à la décentralisation et au développement local en Guinée. La lettre de politique de 2011 est une mise à jour et un approfondissement de la politique antérieure, tenant compte des évolutions et des besoins plus récents. Le Projet doit contribuer à l'appui des femmes dans sa zone d'intervention.

❖ **Politique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises 2017**

L'adoption d'une politique nationale de la Responsabilité Sociétale des Entreprises pour le secteur minier guinéen va dans le sens d'encourager les projets miniers à adhérer à des standards nationaux et internationaux toujours plus élevés et à s'engager toujours plus avant dans des politiques de préservation/restauration de l'environnement et de bonne gestion du développement communautaire.

❖ Politique Nationale de Santé au Travail (PNSST) en Guinée

Elle vise à améliorer la protection des travailleurs et la productivité du travail, en mettant l'accent sur la prévention des risques professionnels, la préservation de la santé des travailleurs, et la promotion d'environnements de travail sûrs et dignes. Elle s'inscrit dans une démarche plus large de développement économique et social durable, et cherche à instaurer une véritable culture de prévention dans les milieux professionnels.

❖ Politique sanitaire

La politique de santé en République de Guinée est mise en œuvre par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique (MSHP). En la matière, ce Ministère met un accent particulier sur la sensibilisation des communautés sur les bienfaits de l'hygiène du milieu, l'élimination des excréta et autres déchets, y compris les déchets biomédicaux, la vulgarisation d'ouvrages d'assainissement à moindre coût, la vulgarisation et l'application des règles d'hygiène, etc. C'est dans ce cadre que le gouvernement de la république de Guinée avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a entrepris le développement du plan national de développement sanitaire 2015-2024 dont l'objectif global est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population guinéenne.

❖ Politique National de l'Environnement (PNE 2011)

La politique nationale de l'environnement vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement. Les principales orientations sont la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie des populations par l'assurance d'une meilleure qualité environnementale.

Les projets pourraient affecter le cadre de vie des populations. C'est pourquoi les mesures d'atténuation des impacts potentiels devront être envisagées garantir la protection du cadre de vie, la gestion rationnelle des ressources naturelles et à assurer une mitigation appropriée des incidences négatives du projet sur le milieu biologique conformément aux orientations du Plan National de l'Environnement (PNE).

❖ Politique et Stratégie Nationales de gestion des ressources en eau

La politique ainsi que la stratégie sont exprimées dans la Lettre de Politique sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement. Elle stipule, entre autres, que l'eau en tant que source de vie, a toujours

constitué pour le Gouvernement de Guinée une préoccupation prioritaire dans sa politique de développement social et économique, tant dans les villes et agglomérations périurbaines qu'en milieu rural. Le développement du secteur est articulé autour de :

- (i) la gestion et l'administration des ressources en eau ;
- (ii) l'Hydraulique urbaine ;
- (iii) l'Hydraulique rurale ;
- (iv) et l'assainissement en milieu urbain ou rural.

Le projet d'exploration de la bauxite par la société WEI HENG MINING doit se conformer à cette politique pour éviter les cas de pollution des eaux de surface et souterraines dans les localités traversées.

❖ Politique Nationale de Décentralisation et Développement Local

La Guinée est dotée d'un immense potentiel en ressources naturelles. Pour transformer ce potentiel en richesse et permettre une croissance économique avec un impact réel sur la vie de la majorité de la population, les autorités ont opté pour une politique économique d'ouverture, dont l'un des fondements est l'établissement d'un partenariat gagnant-gagnant entre investisseurs et PME locales.

Considéré comme un vecteur important de la croissance économique, le secteur privé doit être le principal pourvoyeur d'emplois du pays et être le levier essentiel de lutte contre la précarité, le chômage et le sous-emploi. Le secteur privé pourrait contribuer plus au Produit Intérieur Brut, à la création d'emplois et donc, pourrait avoir plus de chance d'intégrer la chaîne des valeurs mondiales en étant plus dynamique et compétitif.

❖ Politique Nationale de la Jeunesse

Elle a été adoptée en 1993 et révisée en 2010, elle est dotée d'un plan stratégique pour dix ans (2010-2020). Cette politique vise à assurer la participation effective des jeunes dans la vie socio-économique et culturelle du pays par le biais, entre autres, de l'aide et le soutien aux Projets présentés par les jeunes, le renforcement des capacités éducatives et la mise en place de structures associatives démocratiques. Le projet d'exploration de la bauxite par la société WEI HENG MINING pourra s'appuyer sur les jeunes des localités traversées pour réaliser certaines activités/travaux. Cette société pourrait recruter parmi les jeunes issus des villages riverains.

❖ Politique Nationale de Développement Industriel de la Guinée (PNDIG) 2022

Cette Politique est un document stratégique qui vise à transformer et moderniser l'économie guinéenne grâce à un développement industriel durable. Adoptée en 2022, elle s'étend jusqu'en 2040 et s'articule autour de plusieurs axes majeurs, dont la promotion de la bonne gouvernance, la transformation économique inclusive et durable, et la gestion durable des ressources naturelles. Elle vise à :

Favoriser la diversification de l'économie et réduire sa dépendance au secteur minier ;

Accroître la compétitivité des industries guinéennes pour l'intégration régionale, notamment dans la ZLECAF (Zone de Libre Échange Continentale Africaine) ;

Encourager l'émergence de champions nationaux et le contenu local dans les industries et créer des emplois et améliorer le niveau de vie de la population.

❖ **Politique Nationale de l'Emploi 2024**

La Politique Nationale de l'Emploi 2024 en Guinée est un document stratégique visant à transformer le paysage de l'emploi dans le pays, en particulier pour les jeunes et les femmes. Elle a été validée lors d'un atelier organisé par le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi. La PNE 2024-2030 se concentre sur la promotion d'emplois productifs de qualité et l'égalité dans l'accès à ces emplois. Cette politique vise à assurer qu'un maximum de citoyens en âge de travailler puisse accéder à un emploi productif et décent, contribuant au développement d'une économie inclusive et durable.

❖ **Politique Nationale sur les Catastrophe naturelles et Risques Environnementaux (PN-CNRE)**

La Politique Nationale sur les Catastrophes Naturelles et Risques Environnementaux (PN-CNRE) est un document stratégique qui vise à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience de la Guinée face aux catastrophes naturelles et aux risques environnementaux. Elle s'articule autour de plusieurs axes principaux, dont la prévention, la préparation, la réponse et la réhabilitation.

L'objectif visé est de réduire les risques à la source en mettant en place des mesures structurelles et non structurelles. Cela peut inclure l'aménagement du territoire, la construction d'infrastructures résilientes, la gestion durable des ressources naturelles et la sensibilisation des populations aux risques.

❖ Nouvelle politique Nationale de l'eau (PNE) 2018

La Nouvelle Politique Nationale de l'Eau (PNE) de 2018 en Guinée est un document stratégique visant à assurer une gestion durable et équitable des ressources en eau du pays, en mettant l'accent sur la protection de la ressource, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et le renforcement de la gouvernance du secteur. La PNE vise à :

Préserver les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques associés, en reconnaissant l'importance de l'eau pour le développement socio-économique et la santé publique ;

Améliorer l'accès équitable à des services d'eau potable et d'assainissement de qualité pour tous, en mettant l'accent sur la couverture universelle ;

Mettre l'accent sur l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, en favorisant la coordination des actions, la participation des acteurs non étatiques et la transparence ;

Mettre en avant l'importance de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour une gestion efficace et durable des ressources en eau, en tenant compte de la disponibilité de la ressource et des différents usages.

❖ Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action (SNDB-PA) 1999

La Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action (SNDB-PA) en Guinée a été élaborée en 1999. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris par la Guinée lors de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cette stratégie vise à :

Intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques de développement du pays et sensibiliser tous les acteurs sur l'importance de la biodiversité et les mesures pour sa conservation ;

Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les stratégies de planification nationale et locale, ainsi que dans les comptes nationaux et créer un réseau d'aires protégées représentatives et encourager la conservation en dehors de ces aires ;

Promouvoir une utilisation durable des écosystèmes et de leurs ressources biologiques pour répondre aux besoins présents et futurs et encourager la recherche pluridisciplinaire et le suivi de l'état de la biodiversité ;

Renforcer les capacités des institutions impliquées dans la conservation de la biodiversité et favoriser la coopération sous-régionale, régionale et internationale pour la conservation de la biodiversité.

❖ **Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi, 2013- 2017 (SCAPE)**

Afin d'améliorer cette situation, le gouvernement guinéen poursuit depuis 2013 une Stratégie nationale de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE). D'ici à 2017 il entend promouvoir en premier lieu les secteurs économiques à forte croissance ainsi qu'améliorer la gouvernance et les infrastructures. Parallèlement, il veut augmenter les offres de formations et le taux d'emploi ainsi qu'exploiter les ressources naturelles de manière plus pérenne.

❖ **Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques adoptée en mars 2004**

La Stratégie Nationale de Mise en Œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) adoptée en mars 2004 en Guinée, est un document clé qui décrit les mesures que le pays compte prendre pour répondre aux défis du changement climatique, en accord avec les engagements pris dans le cadre de la CCNUCC.

La Guinée, comme de nombreux pays en développement, est particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, notamment en raison de sa dépendance à l'agriculture et de sa longue côte. Cette stratégie vise à :

Intégrer la problématique du changement climatique dans les politiques de développement national, en particulier dans les secteurs clés comme l'agriculture, l'eau, l'énergie et la santé ;

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et de s'adapter aux impacts inévitables du changement climatique (adaptation) ;

S'inscrire dans la continuité des engagements pris par la Guinée lors de la Conférence de Rio de Janeiro de 1992 et dans le cadre de la CCNUCC.

❖ **Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)**

La Stratégie Nationale sur le Changement Climatique est un ensemble de politiques et de plans visant à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter. Elle s'appuie sur plusieurs

documents clés, dont le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) de 2007 et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) soumise à la CCNUCC.

Cette stratégie vise renforcer la capacité d'adaptation de la Guinée, afin d'accroître la résilience au changement climatique et d'optimiser les possibilités d'atténuation en direction d'un développement durable sobre en carbone.

❖ Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (2024-2030)

Cette stratégie présente les risques et catastrophes en lien avec divers types d'aléas naturels et anthropiques que sont les risques météorologiques et hydrologiques (inondations, la sécheresse, les vents violents, les orages, la forte insolation, la perturbation du régime pluviométrique, etc.), les risques géologiques (tremblements de terre, glissement de terrain), la sécheresse, les invasions acridiennes (criquets, sauterelles), les infestations de chenilles, les risques d'origine marine (raz de marée), les changements climatiques, les éboulements miniers, les incendies et les feux de brousse. Aussi, l'urbanisation croissante et non contrôlée ainsi que l'impact des changements climatiques, de la déforestation et l'insalubrité publique laissent augurer un risque croissant de catastrophes en Guinée.

Elle fait une analyse des conséquences des changements sur les activités socioéconomiques en occurrence l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et propose des mesures d'adaptation tel le système d'alerte précoce.

❖ Stratégie nationale de conservation de la biodiversité

Le Gouvernement guinéen par respect pour les engagements ainsi pris en tant que partie à la convention sur le financement du FEM, a adopté en 2001, sa première stratégie nationale sur la diversité biologique en application de l'article 6 de ladite convention. Cette stratégie a pour mission d'assurer en chaque lieu, non seulement un fonctionnement écologique satisfaisant, Juillet aussi un potentiel élevé de diversification et d'adaptation, en préservant, valorisant la biodiversité dans un esprit de solidarité écologique locale et globale, d'équité et un esprit de solidarité envers les générations présentes et futures.

Le projet devra à son tour, s'inscrire dans une logique de développement durable afin de ne pas compromettre l'intérêt des générations futures.

❖ Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)

Avec l'appui du PNUD, le MEEF a élaboré la SNDD en 2019, avec 7 axes d'intervention parmi lesquels la promotion d'une bonne gouvernance, la promotion du développement humain et de l'accès aux services sociaux de bases, la gestion rationnelle des ressources naturelles et le renforcement de la conservation de la biodiversité et la promotion du genre, de l'équité et de la formation et des emplois verts pour les jeunes sont compatibles avec le projet d'exploration de la bauxite par la société WEI HENG MINING. Le projet intégrera les objectifs de développement économique et ceux de la gestion rationnelle de l'environnement pour assurer la durabilité des investissements.

4.2 Cadre Juridique et Réglementaire

Du point de vue juridique, on peut citer entre autres :

❖ Charte de la Transition de la République de Guinée du 2021

La Charte de la transition guinéenne de 2021 est la constitution provisoire appliquée du 26 septembre 2021 jusqu'aux élections prochaines en république de Guinée. Cette Charte qui ne consacre aucune disposition à la protection de l'environnement, garantit néanmoins le droit de propriété contre toute forme d'expropriation à l'exception de celles exercées pour cause d'utilité publique déclarée dans les conditions et formes prescrites par la loi et sous réserve d'une compensation préalable et juste (article 28).

En résumé, la Charte de la Transition est un document crucial qui encadre la période de transition en Guinée, définissant les règles, les organes et les objectifs d'une période de changement politique et institutionnel.

❖ Contenu local de République de Guinée

La Loi L/2022/0010/CNT Portant Contenu Local de la République de Guinée du 30 Octobre 2022.

La présente Loi fixe le cadre juridique du contenu local dans les projets publics quel que soit leur mode de réalisation, ou dans les projets portés par les investisseurs du secteur privé, pour leur propre compte, en République de Guinée.

Cette loi est basée sur le principe des autorités publiques, les administrations et les agents publics dans leur ensemble, veillent à la non-discrimination, à la transparence et à l'efficacité dans la mise en œuvre des règles du contenu local en République de Guinée.

Les exigences liées au contenu local, telles que visées dans la présente Loi, sont obligatoirement indiquées, au préalable, par les autorités publiques compétentes dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), les dossiers de Demande de Propositions (DP), les cahiers des charges ainsi que dans les contrats signés avec ces derniers pour l'exécution des projets en République de Guinée.

❖ Code de l'Environnement Loi/N° L/ 2019/0034/AN du 04 juillet 2019

Le code de l'environnement, promulgué le Décret D/2019/221/PRG/SGG du 26 juin 2019, constitue le cadre réglementaire général de référence en matière d'évaluations environnementales. Il a pour objet la protection et la sauvegarde de l'environnement dans une perspective de développement durable. À cet effet, il vise :

- La protection des sols, sous-sols, sites, paysages et monuments nationaux, formations végétales, faune et flore et particulièrement des domaines classés, des parcs nationaux et des réserves existantes ;
- La création des conditions d'une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ;
- La garantie à tous les citoyens d'un cadre de vie écologiquement sain et équilibré.

Parmi ces prescriptions environnementales, il y a celles relatives à **l'étude d'impact environnemental et social qui soumet** tout projet de développement ou de réalisation d'ouvrage ou d'exploitation qui risque de porter atteinte à l'environnement fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social (Art. 28). Cette obligation faite aux promoteurs des projets ou responsables des ouvrages physiques de réaliser une étude d'impact environnemental en amont de tout projet de développement constitue une réponse à la gestion durable des ressources naturelles.

❖ **Loi L/97/038/AN du 9 décembre 1997 portant Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse et ses textes d'application**

Conformément à l'article 8 de la Convention sur la diversité biologique relatif à la conservation in situ, ce Code a créé sur le territoire guinéen des parcs nationaux, des réserves naturelles intégrales, des réserves naturelles gérées, des réserves spéciales ou sanctuaires de faune, des zones d'intérêt cynégétique et des zones de chasse. Ces aires protégées sont toutes placées sous le contrôle de l'État. La faune sauvage constitue un patrimoine d'intérêt général. Sont ainsi reconnus son intérêt économique, alimentaire et social, ainsi que sa valeur scientifique, récréative et éducative. Il est du devoir de chacun de contribuer à son maintien ou à son développement. La préservation de la faune sauvage est assurée par tous moyens appropriés, y compris la protection des milieux et des espèces végétales qui lui sont nécessaires.

❖ **Loi L/2017/060/AN du 22 décembre 2017 portant Code Forestier de la République de Guinée promulguée par Décret D/2017/338/PRG/SGG du 28 décembre 2017**

Ce code fixe les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières et vise à protéger et à valoriser lesdites ressources forestières. Comme dans les autres secteurs d'activités, la gestion et la valorisation des ressources forestières, faunique peut être dommageable pour l'environnement. C'est pourquoi, le code forestier subordonne la mise en œuvre de certaines activités à la réalisation préalable d'une étude d'impact ou d'une notice d'impact.

Ainsi, la présente étude d'impact est réalisée pour d'une part, se conformer aux dispositions du code forestier dans la réalisation du projet et d'autre part, pour réduire au minimum, atténuer ou compenser ses impacts sur les ressources forestières dans la zone du projet.

❖ **Loi L/006/CNT du 9 septembre 2011 tel qu'amendé par la loi L/2013/053/CNT du 08 avril portant Code minier de la République de Guinée**

Concernant la protection de l'environnement et de la santé, le code minier consacre des dispositions spéciales à l'environnement et à la santé. Les dispositions pertinentes sont les articles 142, 143, 144 et autres. Cependant, l'article 143 constitue la principale croix de transmission entre le présent projet et le Code Minier à travers : (i) l'utilisation des produits chimiques nocifs et dangereux ; (ii) les émissions de bruits nuisibles à la santé de l'homme ; (iii) les odeurs incommodantes nuisibles à la santé de l'homme ; (iv) la pollution des eaux, de l'air et du sol, la dégradation des écosystèmes et de la diversité biologique ; (v) une gestion efficace des déchets en minimisant leur production, en assurant leur totale innocuité etc. ».

❖ **Code Foncier et Domanial (Ordonne N°0/092/019/PRG/ SGG/ 92 du 30 mars 1992) et autres dispositions liées au processus d'expropriation**

Le code foncier et domanial comporte deux options fondamentales : la reconnaissance de la propriété privée garantie par l'Etat et la décentralisation de la gestion de la ressource foncière. L'article 1er du CFD dispose : l'Etat, ainsi que les autres personnes physiques et morales privées, peuvent être titulaires du droit de propriété sur le sol et les immeubles qu'il porte.

❖ **Code de la santé publique (loi L 97/021/AN du 19 juin 1997)**

La Loi L/97/021/AN du 19 juin 1997 portant code de la santé publique définit dans ses principes fondamentaux les droits et les devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population. De même que la promotion de la salubrité de l'environnement. Pendant l'exécution des travaux, le projet s'efforcera de respecter les dispositions réglementaires en

vigueur en ce qui concerne les différentes pollutions du milieu (eau, air, sol) et les nuisances sonores.

Les différentes activités réalisées au compte de ce projet devront être menées conformément à ces dispositions, particulièrement par la mise en place d'un département HSE qui y veillera.

❖ **Code de l'urbanisme Loi L/N°017/98 du 13 juillet 1998**

La loi du 13 juillet 1998 portant code de l'urbanisme complète certaines dispositions du CFD. Cette loi précise que les règles générales qui s'appliquent à l'utilisation du sol sont déterminées par le règlement national d'urbanisme. La section 4 de ce Code consacré à la protection de l'environnement précise dans son article 121.19 « aucune construction ne peut être édifiée si elle est de nature, par sa localisation ou sa destination : à compromettre l'intégrité d'un espace naturel protégé, à remettre en cause des périmètres agricoles existants ou projetés, notamment en raison de la valeur agronomique des sols ou des structures agricoles ».

❖ **Loi L/2017/040/AN du 26 mai 2017 Portant code des collectivités locales révisées**

Ce Code définit les compétences, missions, domaine et activités ainsi que les limites d'intervention communautaire des communautés locales. Ce code définit les rôles et responsabilités des communautés locales en matière de gestion de l'utilisation des terres. Elle définit aussi que la municipalité doit rendre un avis avant tout projet d'investissement, toute occupation/exploitation des sols. Les communautés locales partagent avec l'état la responsabilité de la gestion de l'utilisation des terres.

❖ **Loi L/2024/008/CNT 07 février 2024 Portant Code pastoral en Guinée**

Cette loi définit les règles générales régissant l'élevage traditionnel, semi-intensif et intensif, ainsi que les principes juridiques liés à l'utilisation des ressources naturelles pour l'élevage et la garantie des droits pastoraux.

❖ **Code du Travail (Loi L/214/072/CNT du 10 janvier 2014)**

Ce code est le principal texte régissant les questions liées à l'emploi et aux relations de travail en République de Guinée. Il définit les exigences quant à la santé et la sécurité des employés et des dispositions relatives au travail temporaire et la discrimination au travail (Article 231.1). Il s'applique également à tous les employés du secteur privé et interdit le travail forcé ou obligatoire

L'emploi étant une préoccupation majeure des jeunes de la localité couverte par le projet, la prise en compte des dispositions de ce présent code est nécessaire. Le recrutement des jeunes doit être inscrit dans la politique d'emploi du projet.

❖ **Loi L/94/006/CTRN du 14 février 1994 instituant le Code de la Sécurité Sociale.**

Cette loi régit la protection des travailleurs et de leur famille contre la pauvreté économique ou sociale et contre les difficultés pouvant découler d'une perte significative de revenus. Le projet devra dans sa politique, promouvoir la protection des travailleurs et de leur famille conformément aux dispositions du présent code.

❖ **Code de l'Eau (Loi N°L/94/005/CTRN du 15 février 1994)**

Le code de l'eau vient préciser la place de la ressource en eau dans la société. Elle définit le cadre juridique et le mode de gestion de cette ressource. Cette loi est constituée essentiellement par des dispositions relatives à la gestion rationnelle des ressources en eau du pays avec comme unité de base définie. Les ressources en eau de la République de Guinée font partie intégrante du Domaine Public de l'État. (Art. 4). Et sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente loi, toute personne n'a un droit d'accès inaliénable aux ressources en eau et un droit de les utiliser à des fins domestiques. (Art. 6). Toutes les autres utilisations sont soumises à l'obtention préalable d'un permis ou d'une concession. Cette étude s'est déroulée dans le respect des exigences du code de l'eau.

❖ **Code des Investissements de la République de Guinée Loi L/2015/N°008/AN du 25 mai 2015**

Le présent code fixe le cadre juridique et institutionnel des investissements privés, nationaux ou étrangers réalisés en République de Guinée. Ce code offre des garanties à tous les investisseurs régulièrement établis en République de Guinée, quel que soit leur nationalité, qui exercent ou désirent exercer, une activité entrant dans le champ d'application défini aux articles 3, 5 et 6. Il s'applique à tous les investisseurs dans les secteurs agricoles, exploitation forestière, activités de stockage etc. Le projet reste soumis au présent code des investissements.

❖ **Loi L/2024/ 007/CNT du 07 février 2024 portant orientation agricole en République de Guinée**

La loi portant Orientation Agricole en République de Guinée a été promulguée en 2024, plus précisément le 7 février. Cette loi, adoptée par le Conseil National de la Transition, vise à

transformer l'agriculture guinéenne, en passant d'une agriculture de subsistance à une agriculture intensive et diversifiée, tout en tenant compte des enjeux de durabilité environnementale et de sécurité alimentaire. Elle vise aussi à :

Rendre le secteur plus rentable et productif, en encourageant une agriculture plus intensive et diversifiée et mettre l'accent sur la prise en compte des enjeux environnementaux et la gestion durable des ressources naturelles ;

Garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population guinéenne et contribuer à la création d'emplois et à la génération de richesse nationale ;

Prendre en compte le contexte concurrentiel actuel pour assurer la souveraineté alimentaire de la Guinée et vise également à assainir le climat des affaires dans le secteur agricole.

❖ **Loi N° L/2018/023/AN portant Code de la route de la République de Guinée**

Est un texte législatif qui fixe les règles de circulation sur les voies publiques du pays. Les dispositions du présent code sont applicables à tous les véhicules automobiles, tracteurs routiers, engins roulants, cyclomoteurs et motocycles immatriculés sur le territoire de la République de Guinée ou sur celui d'un autre pays et qui circulent sur le réseau routier guinéen, aux conducteurs et passagers qui les utilisent, ainsi qu'à tous les usagers de la route, quelle que soit leur nationalité. Elles s'appliquent également aux conducteurs, passagers et véhicules étrangers circulant en République de Guinée, conformément aux accords de la réciprocité passés entre les États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des États tiers en application des conventions internationales. Ces dispositions régissent l'usage des voies routières ouvertes à la circulation (Article 1).

❖ **Loi L /2022 /0010 / CNT du 30 octobre 2022 portant Contenu Local de la République de Guinée**

La présente Loi fixe le cadre juridique du contenu local dans les projets publics quel que soit leur mode de réalisation, ou dans les projets portés par les investisseurs du secteur privé, pour leur propre compte, en République de Guinée.

Article 3 : Hormis les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) locales, toutes les entreprises, locales ou étrangères, quels que soient leurs secteurs d'activités, sont soumises aux dispositions de la présente loi. La présente Loi s'applique à tous les projets, qu'ils relèvent de domaines sectoriels ou non, qu'ils soient financés par les ressources publiques ou portés par les

opérateurs dans le cadre de contrats dits de partenariat public-privé ou non. Elle s'applique également aux projets portés par les investisseurs du secteur privé, dans le cadre du code des investissements, pour leur propre compte, en République de Guinée.

❖ **Loi n°L/2014/072/CNT du 10 Janvier 2014**

Cette loi porte sur la réglementation du travail en République de Guinée. Les dispositions de cette loi sont applicables aux relations individuelles et collectives entre les travailleurs et les employeurs exerçant leur activité professionnelle dans les secteurs mixte et privé en République de Guinée. Les Entreprises de construction de la route vont avoir du personnel et des ouvriers sur les chantiers. La gestion du personnel de chantier doit être conforme aux exigences du Code de travail. Les questions de santé et sécurité au travail sont traités par les articles 231.1 et suivants auxquels le projet d'exploration de la bauxite par la société WEI HENG MINING devra se conformer.

❖ **Loi L/96/009 du 22 juillet 1996, relative à la Gestion des Catastrophes Naturelles et anthropiques en République de Guinée**

Cette loi établit un Comité National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales, chargé de l'élaboration et du suivi du plan national de prévention et d'organisation des secours en cas de catastrophes, ainsi que de sa mise en œuvre. Le projet devra travailler avec ledit Comité pour la mise en place d'un programme de prévention et d'organisation des secours en cas de catastrophes dans la zone du projet.

Du point de vue réglementaire, les principaux textes qui encadrent cette étude sont :

- Décret N°199/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 codifiant des EIES et fixant la liste des activités soumises à l'EIES ;
- Décret 2014/PRG/SGG du 17 janvier 2014 portant directive de réalisation d'une étude environnementale et sociale des opérations minières. La directive décrit dans sa deuxième partie les critères spécifiques de réalisation d'une EIES des projets miniers ;
- Décret N°200/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 fixant régime juridique des installations classées pour la protection de l'environnement. D'après ce décret, les installations classées sont soumises à une autorisation et les installations de classe 1 sont soumises à l'EIES et procédure d'enquête publique ;

- Arrêté N°990/MRNE/SGG/90 fixant procédure, contenu et méthodologie de l'EIES ;
- Arrêté 03/8003/PRG/SGG du 21 octobre 1993 énumère toutes les activités industrielles pour lesquelles une autorisation intégrée est requise ;
- Arrêté Conjoint 93/8993/PRG/SGG du 11 octobre 1993 fixant la nomenclature technique des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- **Arrête 1647** portant octroie d'agrément au cabinet d'étude : détermine les conditions d'octroi des agréments aux Cabinets d'Etudes par le MEDD à travers l'AGEE.
- **Arrêté A/1595/MEDD/CAB/SGG/2023** modifiant l'Arrêté A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG Portant Procédure d'Évaluations Environnementales traite de la procédure administrative et du contenu d'une étude d'impact environnemental et social (EIES). Une évaluation environnementale est exigée à tout projet qui remplit les deux conditions suivantes : (i) la proposition de projet concerne l'aménagement rural, le domaine public maritime et fluvial, le secteur de l'énergie, l'extraction de matériaux, les infrastructures de transport, les installations classées, le secteur du tourisme et des loisirs, les travaux, les ouvrages ou aménagements intéressant les eaux continentales et l'urbanisme ; (ii) la mise en œuvre du projet a des incidences sur l'environnement.
- **Arrêté 3662** : vise à encadrer la gestion des déchets dangereux en Guinée pour minimiser les risques pour la santé et l'environnement, en mettant en place des règles claires pour les producteurs et en favorisant la traçabilité des déchets.
- **Arrêté 084** portant sur la détermination des emplois protégés dans les secteurs privés et assimilés (2015) : prévoit une liste d'emplois pour lesquels l'embauche de travailleurs étrangers est possible d'une amende de 2,5 millions de francs guinéens (approximativement 255 dollars).
- **Arrêté 085** portant Réglementation de l'utilisation de la main d'œuvre étrangère : met en exergue les critères et les modalités de l'utilisation de la main d'œuvre étrangère en République de Guinée.
- **Arrêté Conjoint 1222** Portant fixations des tarifs du permis de travail : il a été publié par le Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de l'Emploi et des Lois Sociales, ainsi que par le Ministère de l'Économie et des Finances, en collaboration avec le Secrétariat Général du Gouvernement.

•**Arrêté A/2022/4116/MEDD/CAB/SGG du 30 décembre 2022** portant élaboration, contenu et modalités de la mise en œuvre des plans d’urgences de gestion des risques de catastrophes : il détermine les conditions d’élaboration d’un plan d’urgence environnementale et de gestion des risques de catastrophes.

Arrêté 2015/342/MIPMEPSP/CAB du 27 février 2015 : cet arrêté fixe les seuils de rejet en République de Guinée. En effet, les normes guinéennes de rejets atmosphériques, des eaux usées et de bruit actuellement en vigueur en Guinée sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 5 : Normes guinéennes de rejets atmosphériques

Polluants	Concentrations limites	Définitions statistiques
SO2	50µg/m3 125 µg/m3	Moyenne annuelle Moyenne journalière
NO2	40µg/m3 200µg/m3	Moyenne annuelle Moyenne horaire
CO	30µg/m3(1)	Moyenne journalière
PM10	80µg/m3 260µg/m3(1)	Moyenne annuelle Moyenne journalière
PM2, 5	65µg/m3	Moyenne annuelle

Moyenne sur 24h- ne peut être dépassée plus d'une fois par an.

Tableau 6 : Normes guinéennes de bruit

Période	Niveau de bruit Ambiant Maximum en Leq sur 1h (db A)		
	Zone résidentielle Classe1	Zone résidentielle Classe2	Zone résidentielle Classe3
6 :00-13 :00	50	55	
13 :00-15 :00	45	50	
15 :00-22 :00	50	55	
22 :00-6 :00	45	50	70

Tableau 7 : Paramètres de rejets des eaux dans le milieu naturel

Paramètres	Normes guinéennes relatives au rejet d'eaux usées
Ph	5,5-9
Température	<30°C
DCO	<200mg/L si le débit journalier est ≤30L/j <100mg/L si le débit journalier est >30L/j
MES	<15mg/L (seuil spécifique pour l'industrie minière)
DBO5	<200mg/L si le débit journalier est ≤100kg/j <100mg/L si le débit journalier est >100kg/j

Azote total	<30mg/L comme concentration mensuelle moyenne si le débit journalier est $\geq 50\text{g/j}$ Une valeur différente peut être fixée par l'Autorisation d'Exploiter.
Phosphore total	<10mg/L comme concentration mensuelle moyenne si le débit journalier est $\geq 15\text{kg/j}$ Une valeur différente peut être fixée par l'Autorisation d'Exploiter
Hydrocarbures totaux	15mg/L si le débit journalier est $\geq 150\text{g/j}$

- **Décision A/2021/0344/MEFF/CAB** Portant contenu, Méthodologie et Procédures des études environnementales et sociales et pénalités de retard de renouvellement du certificat de conformité environnementale. D'après cette décision dans article 8 Ne peuvent intervenir dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale, sous peine d'irrecevabilité, que des bureaux d'études et des consultants qualifiés, indépendants et régulièrement agréés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Dans la même décision il ressort clairement que tout promoteur qui n'aura pas respecté le délai imparti pour le renouvellement du certificat de conformité environnementale et l'autorisation environnementale s'exposera au paiement une amende respectivement de 10 000 000 GNF et de 5 000 000 GNF par jour à compter de la date d'expiration.
- **Décision 0050 du 30 juin 2022** : établit les modalités de délivrance des autorisations pour l'importation, la collecte et le transport des matières et déchets dangereux en Guinée. Cette décision vise à réglementer la gestion de ces matières pour assurer la protection de l'environnement et de la santé publique.

✓ Conventions et normes internationales applicables au projet

En plus donc de la législation nationale, la République de Guinée est partie de plusieurs conventions internationales et accords régionaux relatifs à la prise en compte des questions environnementales et sociales liées au projet.

Tableau 8 : Récapitulatif des principales Conventions Internationales applicables au projet et ratifiées par la République de Guinée

Intitulé des conventions	Date de leur ratification	Objectifs visés par elles	Aspects liés aux activités du projet
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique.	28 janvier 1997	Corriger les déséquilibres écologiques, économiques et sociaux liés à la dégradation des terres et à la déstructuration des systèmes de production, particulièrement dans les pays pauvres de la planète.	La Guinée a élaboré le Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) pour prendre en compte des mesures pour lutter contre la désertification. Le projet est interpellé à réaliser des reboisements et à la sensibilisation des populations locales, en particulier les femmes et les jeunes.
La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Ratifiée le 9 mai 1992 et entrée en vigueur 7 mars 1994	Stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et fournir un cadre institutionnel de négociation.	Le projet doit prendre en compte ces aspects dans sa mise en œuvre en réduisant le déboisement massif et les émissions de gaz à effet de serre.
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	Mars 1985	Établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines.	La pollution de l'air pendant la mise en œuvre du projet sera tributaire des émissions de gaz provenant de la combustion des produits d'hydrocarbures qui peut modifier la couche d'ozone. Le projet est interpellé par cette convention.
Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 23 novembre 1972	18 juin 1979	Assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel	La phase opérationnelle de projet respectera l'intégrité des sites culturels des communautés. Le Projet intègre les objectifs de protections du patrimoine culturel et naturel à travers l'élaboration des orientations pour la protection des ressources culturelles physiques. Les sites culturels identifiés dans les sous-préfectures concernées lors des enquêtes seront préservés.

Convention de Rio sur la diversité biologique de juin 1992	7 mai 1993	Faire de la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques adéquates, une priorité de tous.	L'exploration de la bauxite par la société WEI HENG MINING peut conduire à la destruction d'espèces biologiques. Le Promoteur du Projet et/ou l'Entreprise de construction sont interpellés par la convention et devront veiller à une exploitation durable en phase de travaux et une réhabilitation des zones d'emprunt.
Convention sur le Patrimoine mondial (UNESCO) 16/11/1972) (Paris, mondiale	1979	Promouvoir la coopération entre les nations afin de protéger le patrimoine naturel mondial et les biens culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle faisant que leur conservation est importante pour les générations actuelles et futures.	Les préfectures de Labé et Dalaba où est implanté le projet, a une longue histoire et une grande richesse en termes de patrimoine culturel. L'étude s'assure de la présence ou non de site d'importance patrimoniale.
La Convention de Rotterdam	Septembre 1998	Encourager le partage des responsabilités et la coopération entre les pays signataires dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques très dangereux dont notamment certains pesticides et certains produits chimiques industriels.	Dans le cadre du projet, les appuis communautaires dans le domaine de l'agriculture pourraient intensifier la production agricole avec une utilisation de plus en plus importante d'engrais et pesticides. Le promoteur devra alors sensibiliser les bénéficiaires à une meilleure utilisation de ces produits agrochimiques pour prévenir les risques de pollution et d'intoxication.
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Ratifiée en mai 1993 et entrée en vigueur en mars 1994	Respecter les convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de Rio en 1992, pour la stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique,	Le Promoteur du projet est interpellé par cette Convention car, l'exploration de la bauxite par la société WEI HENG MINING occasionne la destruction partielle du couvert végétal. Cette situation n'est pas sans incidence négative sur l'environnement et la santé humaine.

Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices de faune sauvage	Entrée en vigueur en 1979	Mettre au centre de priorité, la protection et conservation des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable Prendre des mesures en vue d'éviter qu'une espèce migratrice ne devienne une espèce en danger.	Le projet d'exploration de la bauxite par la société WEI HENG MINING ne doit pas mettre en péril les espèces migratrices.
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	Entrée en vigueur en juillet 2016	Prendre en compte la convention Africaine sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles de Maputo vise pour assurer un développement durable des économies africaines.	Le Promoteur du projet d'exploration de la bauxite doit veiller à la conservation de la nature et des ressources naturelles dans la zone d'intervention du projet.
C167 (n°167) sur la Santé et Sécurité dans la construction	26 mars 1959	Démontrer que cette convention s'applique à toutes les activités de construction notamment les travaux de génie civil, de montage et de démontage, y compris tout procédé, toute opération ou tout transport sur un chantier de construction, depuis la préparation du site jusqu'à l'achèvement du projet.	Le projet sera mis en œuvre sur la base de cette convention en prenant des dispositions et exiger la sécurité et la santé des travailleurs pendant l'exploration de la bauxite par la société WEI HENG MINING.
Convention de l'OIT N°148 sur le milieu de travail (Pollution de l'air, bruit et vibration)	Ratifiée le 20/06/1977 et entrée en vigueur le 08/06/1982	Mettre l'accent sur la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations sur les lieux de travail.	Tous les projets susceptibles de générer de l'emploi sont soumis aux règles de cette convention.
Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. (n°87) San Francisco le 09/07/1948	Ratifiée le 21/01/1959	Mettre un accent particulier sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948 (n° 87) établit le droit de tous les travailleurs et les employeurs à constituer et à s'affilier à des organisations de leur choix sans autorisation préalable	Les dispositions de cette convention sont intégrées dans la législation guinéenne (art. 20 de la Constitution et article 237 et suivants du Code du Travail)
Convention sur le droit d'organisation et de	26/03/1959	Respecter le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (98), prévoit	

négociation collective, 1949 (n°98) Genève, 01/07/1949		une protection contre la discrimination portant atteinte à la liberté syndicale	
Convention sur la lutte contre la Désertification	1997	Lutter contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par ces phénomènes, en particulier en Afrique	Le projet doit s'inscrire dans cette optique de lutte contre la désertification et devra veiller à l'application des règles de ladite convention
Convention sur la discrimination (emploi et profession)	Ratifiée le 25/06/1958 et entrée le 01/09/1960	Promouvoir l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, afin d'éliminer toute discrimination en cette matière.	Le projet, contraint de créer de l'emploi pour son fonctionnement, il doit s'attacher aux principes de cette convention

Tableau 9 : Normes de performance de la SFI applicables au Projet

Nº NES	Intitulé	Obligation de l'emprunteur
NES1	Evaluation et Gestion des Risques et des effets Environnementaux et sociaux	L'emprunteur devra évaluer, gérer et suivre les risques et effets environnementaux et sociaux tout au long du projet afin de répondre aux exigences des NES d'une manière et dans les délais acceptables par la Banque etc.
NES 2	Emploi et condition de travail	L'emprunteur élaborera et mettra en œuvre des procédures écrites de gestion des ressources humaines qui s'appliquent au projet. Ces procédures décriront la manière dont les travailleurs du projet seront gérés, conformément aux prescriptions du droit national et de la présente NES etc.
NES 3	Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	L'emprunteur examinera les conditions ambiantes et appliquera des mesures d'utilisation rationnelle des ressources et de prévention de la pollution, lorsque cela est techniquement et financièrement possible, selon le principe de hiérarchie d'atténuation. Ces mesures seront proportionnées aux risques et effets associés au projet.
NES 4	Santé, Sécurité et Sûreté des populations	L'emprunteur évaluera les risques et effets sur la santé et la sécurité des populations touchées par le projet tout au long de celui-ci, y compris les personnes qui peuvent être considérées comme vulnérables en raison de leur situation particulière. L'emprunteur déterminera ces risques et effets et proposera des mesures d'atténuation suivant le principe de hiérarchie d'atténuation.

NES 5	Acquisition de terres, restriction à l'utilisation des terres et réinstallation forcée	L'emprunteur démontrera que l'acquisition forcée des terres ou les restrictions à leur utilisation se limitent aux besoins directs du projet et à des objectifs clairement définis dans un délai clairement déterminé. L'emprunteur étudiera des solutions de recharge pour la conception du projet afin d'éviter ou de minimiser l'acquisition de terres ou les restrictions à l'utilisation qui en est faite etc.
NES 6	Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles Biologiques	L'emprunteur évitera les effets néfastes du projet sur la biodiversité et les habitats. Lorsqu'il n'est pas possible de les éviter, l'emprunteur mettra en œuvre des mesures destinées à minimiser ces effets et à restaurer la biodiversité conformément au principe de hiérarchie d'atténuation décrit dans la NES1 etc.
NES 8	Protection du patrimoine culturel contre les impacts négatifs des activités du projet et promotion de leur répartition équitable.	Protection du patrimoine culturel : Le client identifiera et protègera le patrimoine culturel en veillant à l'application des pratiques reconnues au plan international consistant à protéger le patrimoine culturel, à l'étudier sur le terrain et à l'étayer par des documents. Le client engagera des experts qualifiés pour contribuer à l'identification et à la protection du patrimoine culturel.
NES 9	Mobilisation des Parties Prenantes et information	L'emprunteur mobilisera les parties prenantes pendant toute la durée de vie du projet. Il mènera des consultations approfondies avec l'ensemble des parties prenantes et il identifiera les parties touchées par le projet etc.

5.3 Cadre Institutionnel

Les départements ministériels clés concernés par ce projet sont :

❖ Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Ce Ministère est impliqué dans le présent projet à travers l'Agence Guinéenne d'Évaluations Environnementales (AGEE), la Direction Nationale de Pollution, de Nuisances et des Changements Climatiques, le Laboratoire d'Analyse Environnementale et le Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales.

❖ Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Il est chargé d'exercer le pouvoir de tutelle de l'Etat à l'égard des collectivités décentralisées et est impliqué dans ce projet à travers la Direction Nationale de l'Administration du Territoire.

❖ Ministère en charge de la sécurité et de la protection civile

La mission du ministère en charge de la sécurité et de la protection civile en Guinée englobe la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique gouvernementale dans ces domaines. Ce Ministère est lié au présent projet à travers la Direction Générale de la Protection Civile.

❖ Ministère de l'Agriculture

Ce Département en charge de formation, de promotion des exploitations agricoles, de négociation et de suivi des accords internationaux et de développement, est impliqué dans ce projet à travers la Direction Nationale de l'Agriculture.

❖ Ministère de l'Elevage

La mission du ministère de l'Elevage est de développer et mettre en œuvre des politiques favorisant la production animale durable, la sécurité alimentaire et la professionnalisation du secteur de l'élevage. Ce Ministère est lié au présent projet à travers la Direction Générale du Pastoralisme et des Production Animales.

❖ Ministère du Commerce

Ce Ministère a pour mission de promouvoir les investissements pour le développement du secteur du commerce et la promotion du secteur privé dans le domaine du commerce. Il est

impliqué dans le présent projet à travers la Direction Nationale du Commerce Intérieur et de la Concurrence et la Direction Nationale du Commerce Extérieur et de la Compétitivité.

❖ **Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises**

Le ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, des investissements et du partenariat public privé et d'en assurer le suivi. Ce Département est lié à ce projet à travers la Direction Nationale de L'industrie et la Direction Nationale des PME et du Contenu Local.

❖ **Ministère des Transports**

Le ministère des transports a pour mission, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines des transports et la météorologie et d'en assurer le suivi. Il est impliqué dans ce projet à travers la Direction Nationale des Routes nationales, la Direction Nationale des Voies urbaines et la Direction Nationale des Routes Préfectorales.

❖ **Ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables**

Il est en charge de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de la promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables. Il est lié au projet à travers la Direction des Droits, de la Protection des Enfants et des Groupes vulnérables (DDPEGV).

❖ **Ministère du travail et de la fonction publique**

Il a pour mission, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines du Travail et de la Fonction Publique et d'en assurer le suivi. Il est impliqué dans ce projet à travers l'Inspection Générale du Travail.

❖ **Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics**

Ce Département est chargé de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines des infrastructures et des travaux publics, et d'en assurer le suivi. Il est impliqué dans ce projet à travers la Direction Nationale des Infrastructures et la Direction Générale de la Marine Marchande.

❖ **Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire**

Il a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire

et d'en assurer le suivi. Ce Ministère est lié au présent projet à travers la Direction Nationale d'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme.

❖ **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique**

Ce Ministère est chargé d'élaborer, de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de recherche scientifique et de développer l'offre de formation supérieure. Il est impliqué dans le présent projet à travers la Direction Générale du CERE.

❖ **Ministère de l'Énergie**

Les missions de ce Ministère consistent à déterminer, publier et surveiller les prix d'électricité, à veiller au respect des normes de qualité de service, élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans ces domaines, et d'en assurer le suivi. Ce Ministère est lié au présent projet à travers la Direction National de l'Énergie.

❖ **Ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures**

Le Ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures est de concevoir, élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de l'hydraulique et des hydrocarbures, et d'en assurer le suivi. Ce Ministère est impliqué au présent projet à travers la Direction National de l'Hydraulique et la Direction Nationale des Hydrocarbures.

❖ **Organisations de la Société Civile locales (OSC)**

Dans la perspective du développement durable, les OSC locales sont considérées comme des acteurs essentiels dans l'accompagnement des communautés. Elles apportent de l'expertise et une durabilité aux activités de gestion des griefs entre le projet et les communautés riveraines.

VI. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE DE PROSPECTION

La zone des travaux projetés de prospection est située au nord de la République de Guinée, à cheval entre les préfectures de Labé et de Dalaba précisément dans les CR de Garambé, Noussy, Daralabé, Hafia et Mombeya relevant de Dalaba.

Les préfectures de Labé et Dalaba constituent l'aire géographique susceptible d'être impactée par le projet de prospection. C'est la zone d'étude élargie (bassin versant hydrologique, connexion biologique, climat local...) qui permet de considérer l'ensemble des effets directs ou indirects du projet sur l'environnement.

La carte ci-dessous représente la zone élargie du projet

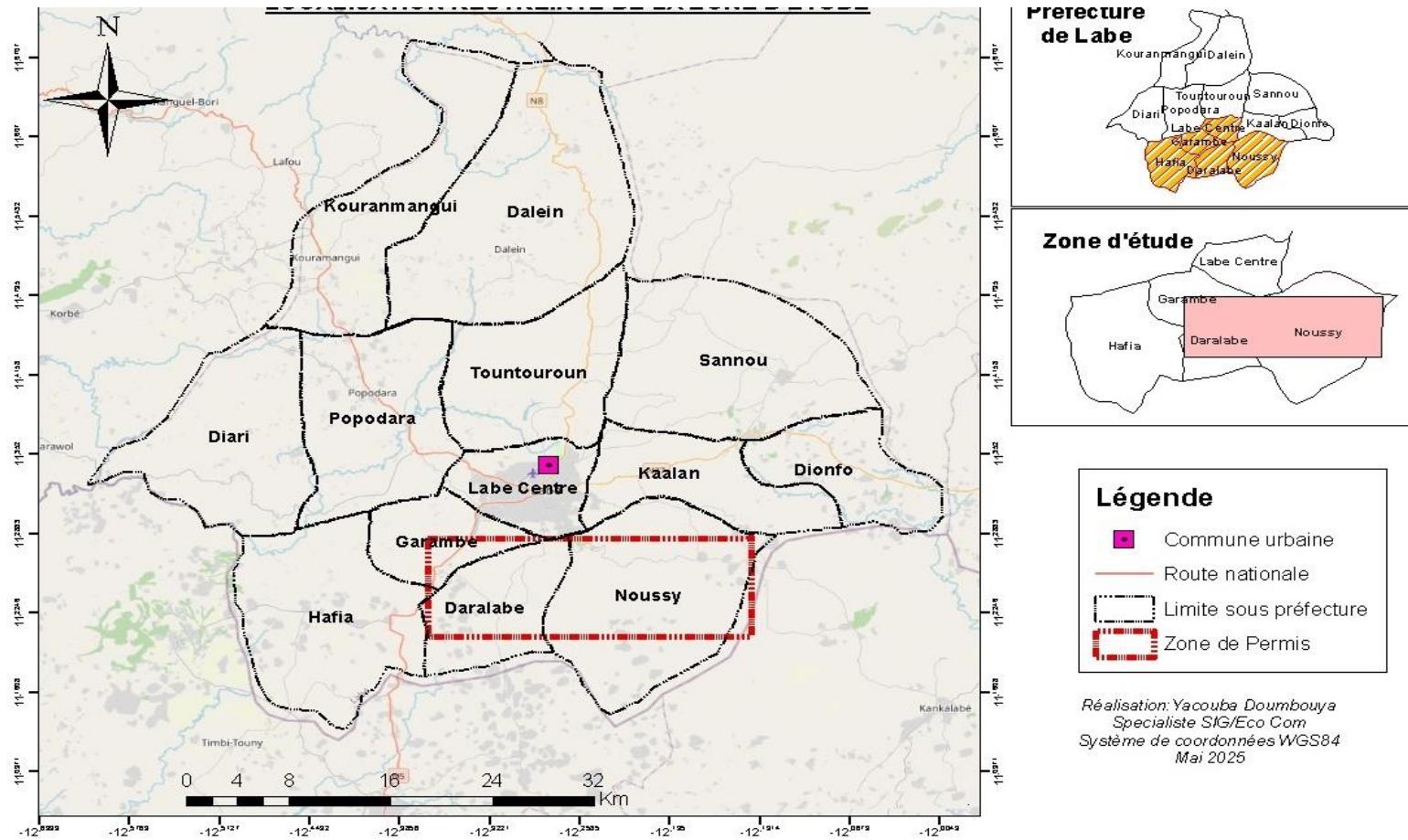


Figure 2 : Carte de la zone élargie du projet bauxitique de Labé

La zone d'étude restreinte est constituée par le territoire des communes rurales de Garambé, Noussy, Daralabé, Hafia et Mombeya ainsi que les plateaux bauxitiques à prospector et leurs abords immédiats. La carte suivante présente le site des travaux de prospection

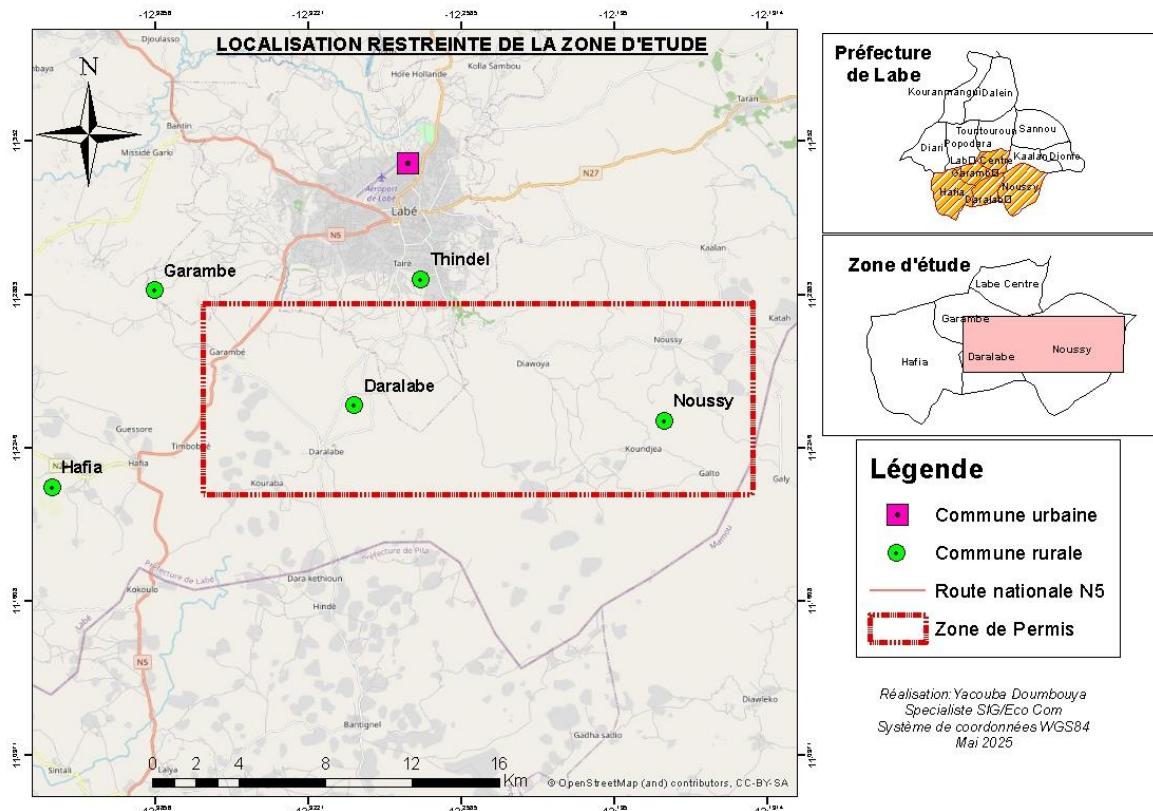


Figure 3: Carte de la zone restreinte du projet bauxitique de Labé

6.1 Milieu physique

6.1.1 Climat

Selon (weatherspark.com, s.d) le climat des préfectures de Labé et Dalaba est classé comme tropical montagnard, avec une dominante soudano-guinéenne, en raison de l'altitude relativement élevée du massif du Fouta-Djalon. Ce relief particulier confère à la région des caractéristiques climatiques spécifiques, notamment des températures plus modérées que dans les zones de plaine.

Le régime climatique se caractérise par une alternance bien marquée de deux saisons :

Une saison sèche, s'étendant de novembre à avril, dominée par l'influence de l'harmattan, un vent sec et poussiéreux en provenance du Sahara, provoquant une baisse significative de l'humidité relative.

Une saison des pluies, allant de mai à octobre, sous l'effet des vents de mousson venus de l'océan Atlantique, apportant des précipitations abondantes et régulières.

Pour mieux apprécier le climat de la zone d'étude du projet, il est intéressant de voir en détail les principaux paramètres qui le caractérisent à savoir : l'insolation, la température, la nébulosité, les précipitations, l'humidité, l'évaporation, le rayonnement et l'heure de clarté, les vents, les risque naturel et océanique.

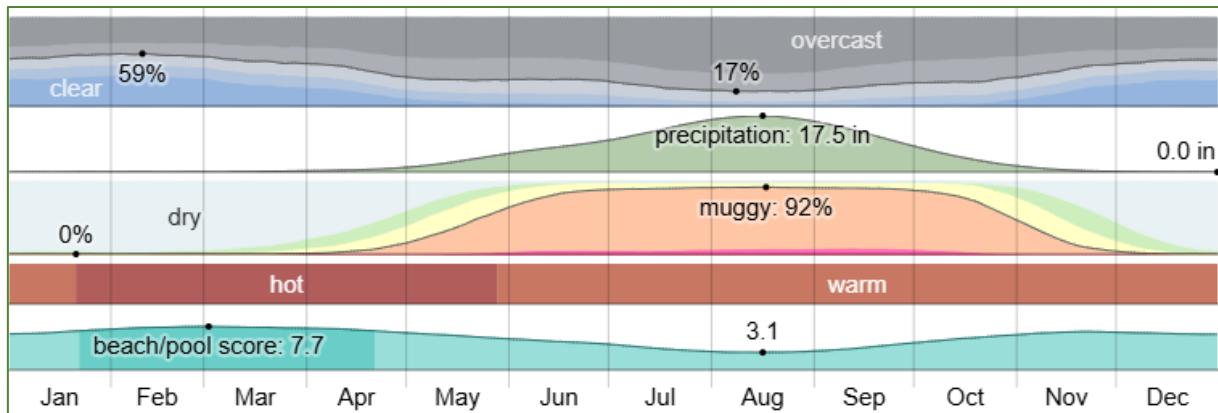


Figure 4 : Graphique présentant le climat de Labé et Dalaba

Source : weatherspark.com

À Labé, la saison pluvieuse est chaude, oppressante et couverte et la saison sèche est très chaude et partiellement nuageuse. Au cours de l'année, la température varie généralement de 15 °C à 33 °C et est rarement inférieure à 13 °C ou supérieure à 35 °C.

❖ L'insolation

L'insolation, ou durée annuelle d'exposition directe au rayonnement solaire, est modérée en raison de la forte nébulosité en saison humide :

À **Labé** : l'insolation annuelle est estimée entre **2 000 et 2 400 heures**, avec une forte exposition entre décembre et mars.

À **Dalaba** : elle est plus faible, autour de **1 800 à 2 200 heures**, à cause des brumes et brouillards fréquents liés à l'altitude.

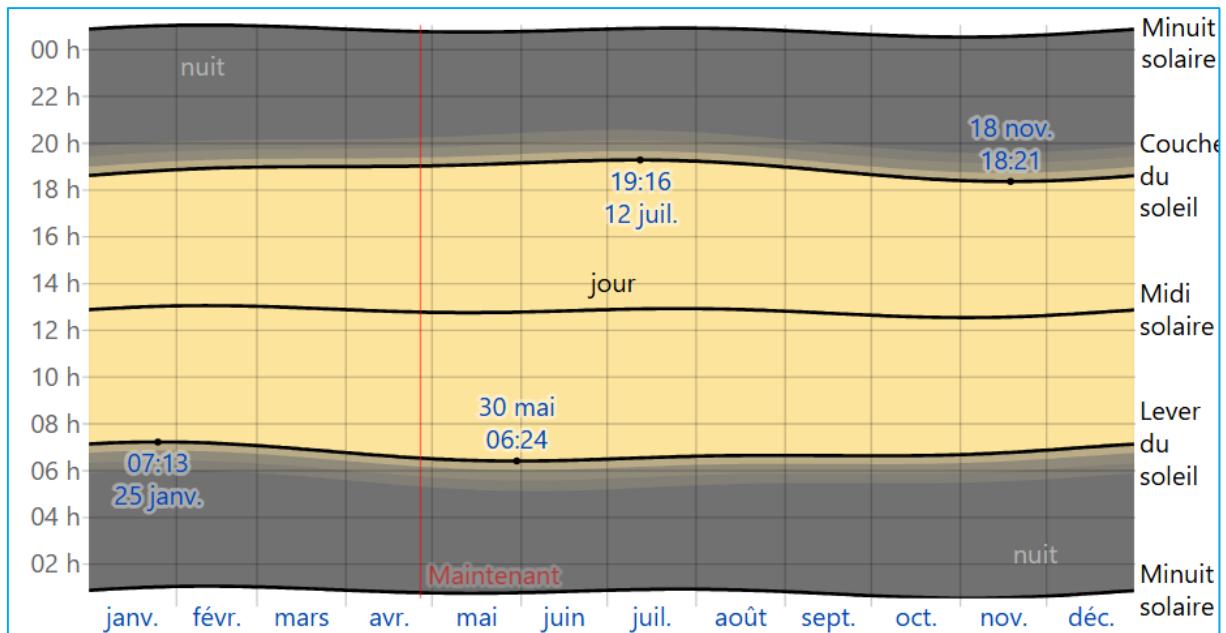


Figure 5 : Graphique présentant le Lever et coucher du soleil avec crépuscule à Labé et Dalaba
Source : weatherspark.com

La période d'ensoleillement maximum se situe entre décembre et mars (jusqu'à 255 h/mois) et minimum en août (environ 85h), en pleine saison des pluies.

❖ Températures

Le régime thermique dans les deux préfectures est relativement modéré, en comparaison avec d'autres régions de Guinée, en raison de l'altitude qui varie entre 1 000 et 1 500 mètres.

La température moyenne annuelle est estimée entre 18 °C et 24 °C.

- En saison sèche, notamment entre février et avril, on enregistre les températures les plus élevées avec des maxima diurnes atteignant 30 à 32 °C, tandis que les nuits peuvent rester fraîches, autour de 18 °C.
- En saison des pluies, les températures sont plus stables et fraîches, avec des moyennes journalières oscillant entre 20 et 25 °C, offrant une sensation de confort malgré l'humidité ambiante.

Les écarts thermiques entre le jour et la nuit peuvent être significatifs, notamment en saison sèche, ce qui influence les besoins en adaptation des cultures et des habitats.

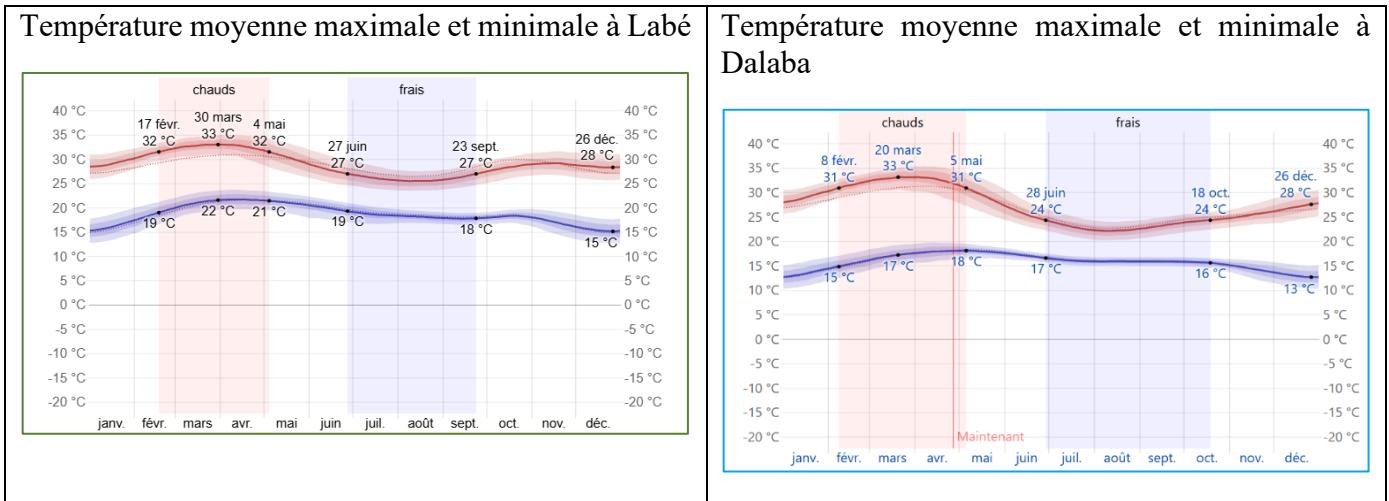


Figure 6 : Graphique présentant la courbe des températures

Légende :

La température moyenne quotidienne maximale (ligne rouge) et minimale (ligne bleue), avec bandes du 25e au 75e percentile et du 10e au 90e percentile. Les fines lignes pointillées sont les températures moyennes perçues correspondantes.

Source : weatherspark.com

❖ Nébulosité

À Labé et Dalaba, le pourcentage de nébulosité connaît une variation saisonnière considérable au cours de l'année.

La période la plus dégagée de l'année dans ces préfectures commence aux alentours du mois de novembre et dure 5,3 à 5,4 mois, se terminant aux alentours au mois avril.

Le mois le plus dégagé de l'année à Dalaba est janvier et celui de Labé est février, durant lequel le ciel est généralement dégagé, dégagé dans l'ensemble ou partiellement nuageux 58 % du temps.

La période plus nuageuse de l'année commence aux alentours d'avril et dure 6,6 mois, se terminant aux alentours du 10 novembre.

Le mois le plus nuageux de l'année est août, durant lequel le ciel est généralement couvert ou nuageux dans l'ensemble 83 % du temps.

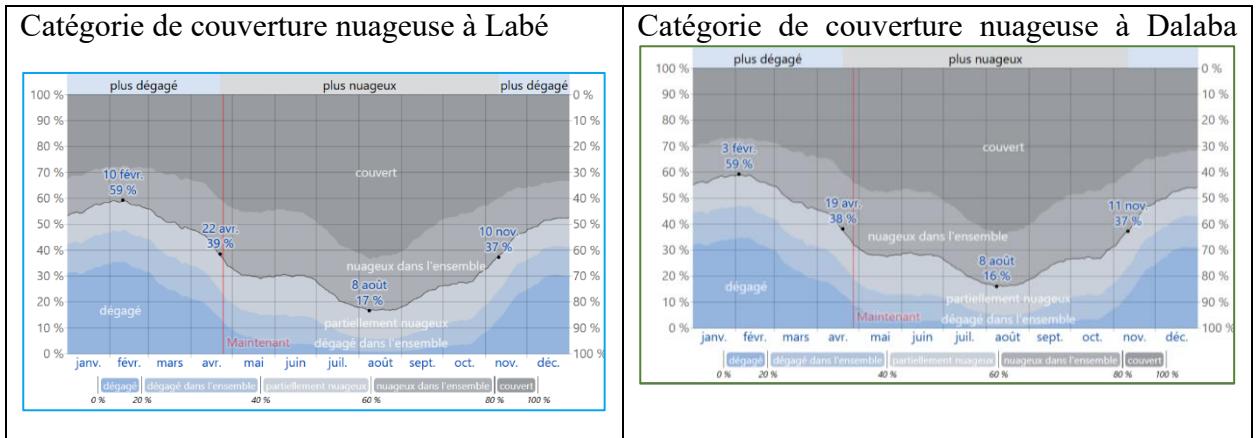


Figure 7 : Graphique des catégories de couverture nuageuse
Légende :

Le pourcentage de temps passé dans chaque bande de couverture nuageuse, catégorisée par le pourcentage de couverture nuageuse du ciel.

Source : weatherspark.com

❖ Précipitations

Les précipitations constituent un élément central du climat de la Moyenne Guinée. Dans les préfectures de Labé et Dalaba, la pluviométrie annuelle se situe généralement entre 1 500 mm et 2 000 mm, avec des pics atteignant 2 200 mm à Dalaba, ce qui en fait l'une des zones les plus humides de Guinée.

La saison des pluies s'installe progressivement à partir du mois de mai, avec un maximum pluviométrique observé entre juillet et septembre. Pendant ces mois, les précipitations peuvent dépasser 300 mm par mois. Les pluies y sont souvent orageuses, intenses et de courte durée, causant une forte érosion des sols, des ruissements abondants, et un gonflement rapide des cours d'eau.

En saison sèche, les précipitations sont quasi nulles entre décembre et mars. Cette répartition saisonnière des pluies influence fortement les activités agricoles et les cycles hydrologiques de la région.

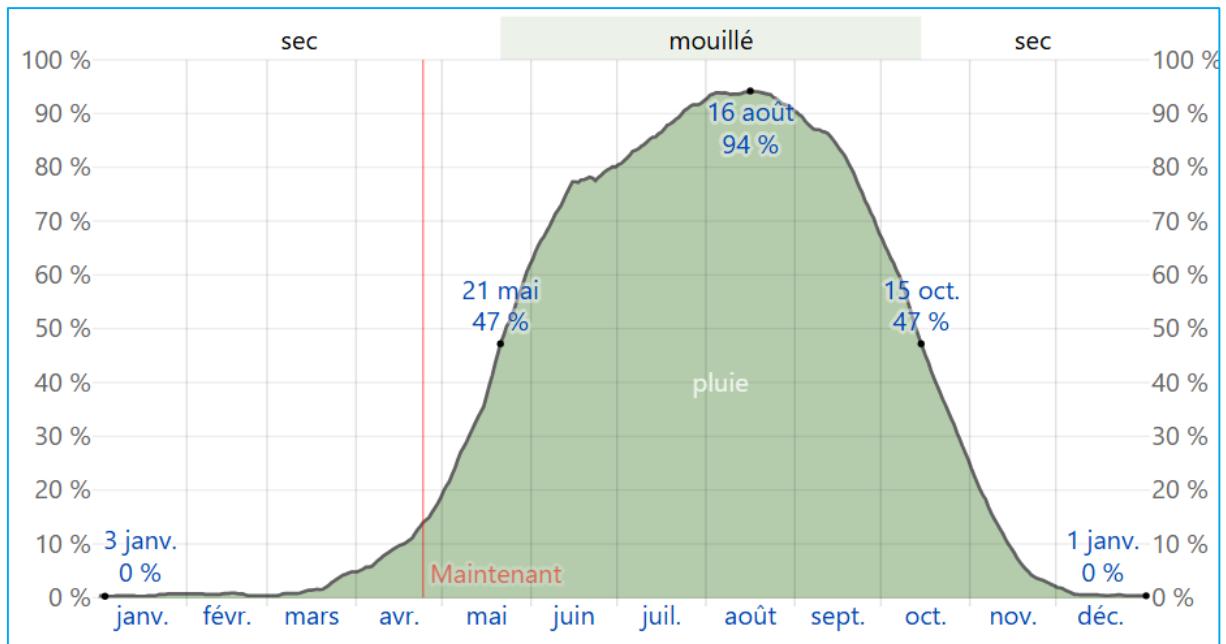


Figure 8 : Graphique de la probabilité de précipitation quotidienne

Légende :

Le pourcentage de jours durant lesquels divers types de précipitation sont observés, excepté les quantités traces : pluie seulement, neige seulement et mélange (de la pluie et de la neige sont tombées au cours de la même journée).

Source : weatherspark.com

Pour montrer la variation au cours des mois et pas seulement les totaux mensuels, nous montrons l'accumulation de pluie au cours d'une période glissante de 31 jours centrée sur chaque jour de l'année. Labé connaît des variations saisonnières *extrêmes* en ce qui concerne les précipitations de pluie mensuelles.

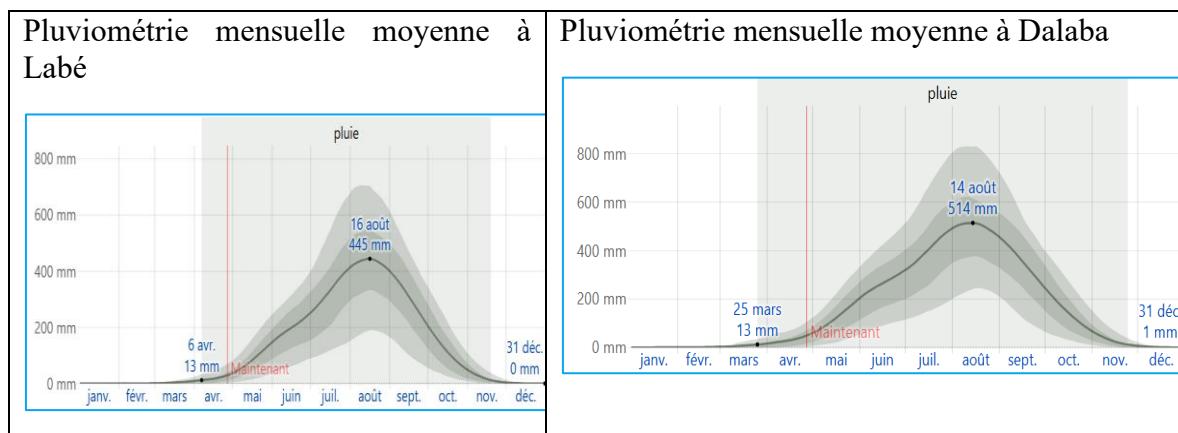


Figure 9 : Graphique présentant la pluviométrie mensuelle moyenne

Légende :

La quantité de pluie moyenne (ligne continue) accumulée au cours d'une période glissante de 31 jours centrée sur le jour en question, avec bandes du 25e au 75 percentile et du 10e

au 90e percentile. La fine ligne pointillée représente la chute de neige moyenne correspondante.

Source : weatherspark.com

❖ Humidité relative

L'humidité relative varie de façon marquée selon les saisons :

- En saison des pluies, l'humidité atteint fréquemment des taux supérieurs à 85 %, créant une atmosphère humide favorable à la végétation et à la recharge des nappes.
- En saison sèche, surtout pendant l'harmattan (décembre à février), l'humidité relative peut chuter jusqu'à 30-35 %, provoquant une sécheresse de l'air, des risques d'irritations respiratoires, et une évaporation accrue des eaux de surface.

Cette variabilité de l'humidité a des conséquences directes sur les cultures agricoles, la conservation des aliments, et les conditions sanitaires locales.

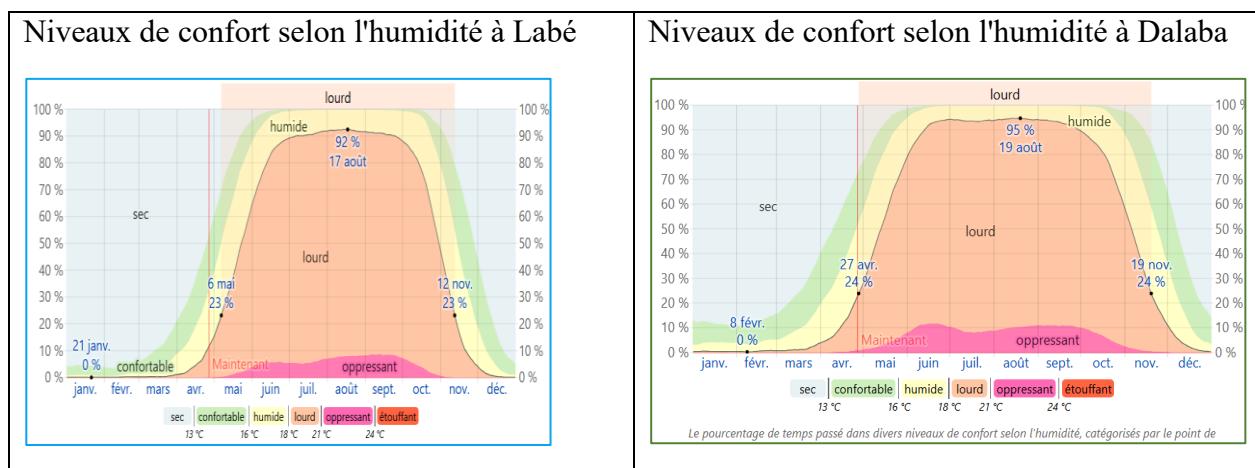


Figure 10 : Graphique présentant les niveaux de confort selon l'humidité

Légende :

Le pourcentage de temps passé dans divers niveaux de confort selon l'humidité, catégorisés par le point de rosée.

Source : weatherspark.com

❖ Évaporation et évapotranspiration

Dans la région de Labé et Dalaba, les processus d'évaporation et d'évapotranspiration jouent un rôle fondamental dans la dynamique hydrologique locale. L'évaporation, principalement influencée par la température, l'humidité de l'air, le vent et l'insolation, est plus marquée pendant la saison sèche (février à avril), avec des valeurs annuelles estimées entre 1 300 et 1 600 mm à Labé, et 1 100 à 1 400 mm à Dalaba, cette dernière étant atténuée par l'altitude et le climat plus frais.

L'évapotranspiration potentielle, qui intègre l'évaporation du sol et la transpiration des végétaux, varie de 1 400 à 1 800 mm/an à Labé et de 1 200 à 1 500 mm/an à Dalaba. Ces valeurs sont modulées par la couverture végétale, les types de sols, et les conditions agro climatiques locales.

L'altitude élevée, la couverture nuageuse durant la saison des pluies, et la végétation naturelle de la Moyenne Guinée contribuent à atténuer l'évaporation excessive, tout en maintenant une évapotranspiration relativement soutenue, surtout en présence d'une végétation dense ou de cultures irriguées. Ces éléments sont déterminants pour la gestion des ressources en eau dans le cadre de projets d'exploitation ou d'aménagement.

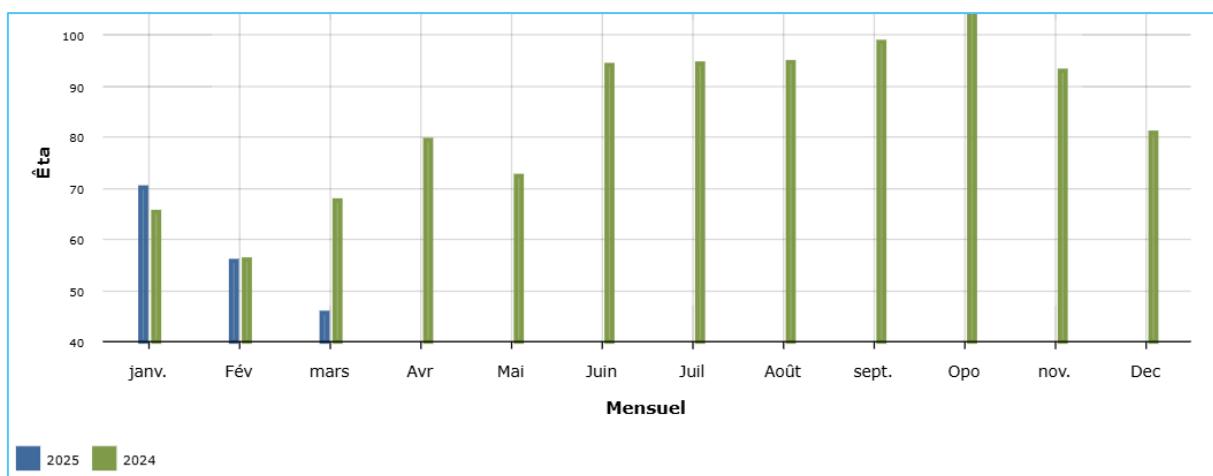


Figure 11 : Évapotranspiration moyenne mensuelle sur période de 2024-2025

Source : <https://earlywarning.usgs.gov/fews/ewx/index.html?region=af>

❖ Direction et vitesse des vents

Les vents observés dans la région de Labé et Dalaba sont fortement influencés par le régime saisonnier des alizés, en particulier l'harmattan et les vents de mousson.

En saison sèche (novembre à avril), le vent dominant est l'harmattan, un vent continental sec et poussiéreux venant du nord-est (Sahara). Il souffle principalement entre décembre et février, avec des vitesses moyennes variant entre 10 à 25 km/h, parfois plus. Ce vent provoque une baisse de l'humidité relative et une atmosphère souvent brumeuse chargée de fines particules.

En saison des pluies (mai à octobre), les vents changent de direction pour devenir des vents de mousson, soufflant de l'Atlantique vers l'intérieur des terres, donc de sud-ouest à nord-est. Ces vents humides favorisent une couverture nuageuse dense et de fortes précipitations.

Particularités locales, en raison du relief accidenté et de l'altitude (surtout à Dalaba), des effets orographiques sont notés : les vents peuvent s'intensifier dans les zones de colline ou de crête, créant des microclimats. Les vitesses maximales observées dans certaines zones exposées peuvent dépasser 30 km/h, notamment à la fin de la saison sèche.

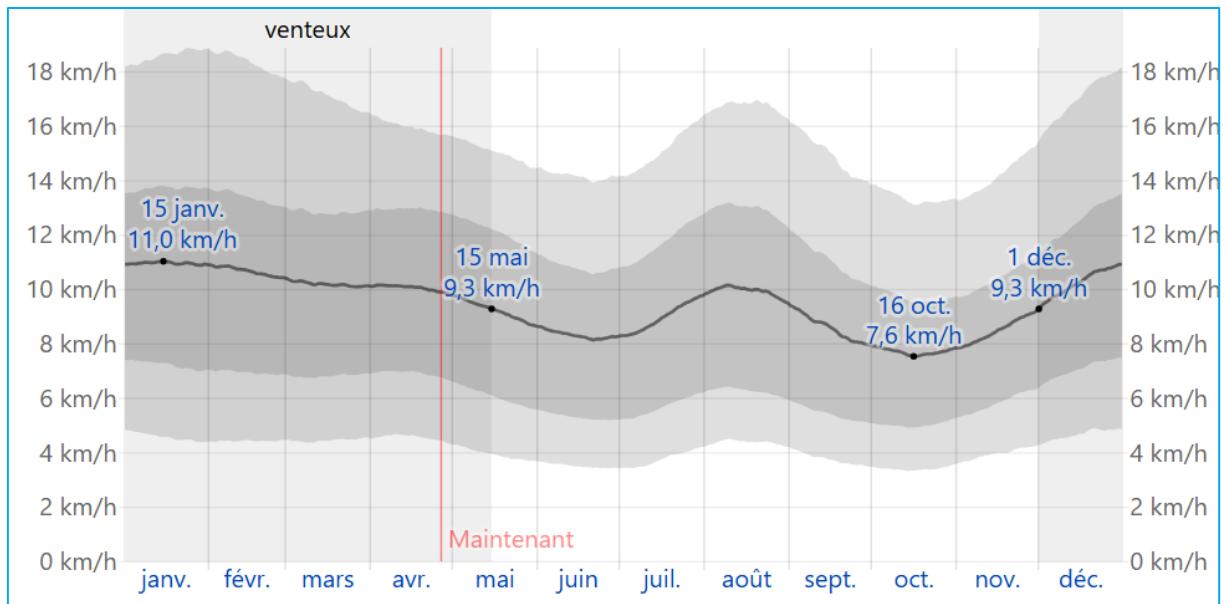


Figure 12 : Graphique présentant la vitesse moyenne des vents Labé et Dalaba
Légende :

La moyenne des vitesses des vents moyens horaires (ligne gris foncé), avec bandes du 25e au 75 percentile et du 10e au 90e percentile.

Source : weatherspark.com

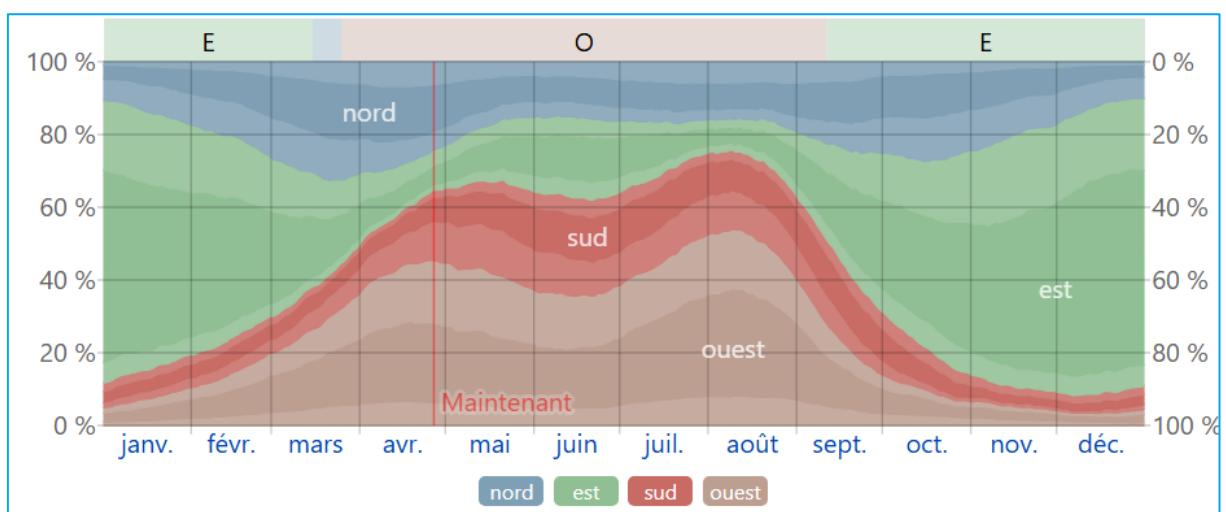


Figure 13 : Graphique présentant la direction des vents Labé et Dalaba

Légende :

Le pourcentage d'heures durant lesquelles la direction du vent moyen provient de chacun des quatre points cardinaux, excepté les heures au cours desquelles la vitesse du vent moyen est inférieure à 1,6 km/h. Les zones légèrement colorées au niveau des limites représentent le pourcentage d'heures passées dans les directions intermédiaires correspondantes (nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest)

Source : weatherspark.com

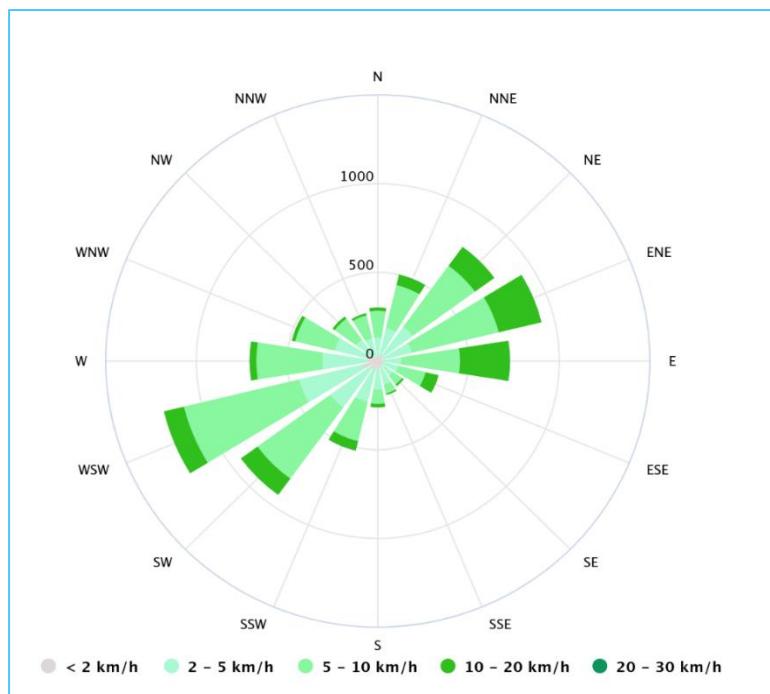


Figure 14 : Rose des vents pour Labé et Dalaba

Source : meteoblue.com

❖ Rayonnement solaire et heures de clarté

La zone d'étude de Labé et Dalaba bénéficie d'un potentiel solaire modéré à éléver, avec un rayonnement moyen journalier compris entre 4,5 et 5,5 kWh/m². Ce potentiel est optimal en saison sèche, lorsque le ciel est dégagé, mais diminue en saison des pluies à cause d'une forte nébulosité. La durée quotidienne de clarté reste relativement stable (11 à 12 heures), mais l'ensoleillement effectif varie fortement selon les saisons. Ces données sont cruciales pour l'évaluation de la productivité solaire (par exemple, pour des projets photovoltaïques) et pour modéliser le comportement de l'évaporation et de la croissance végétale.

La période la plus lumineuse dure environ 5 mois de Décembre à avril. La période la plus sombre quant à elle dure environ 3 mois de juin à mi-novembre.

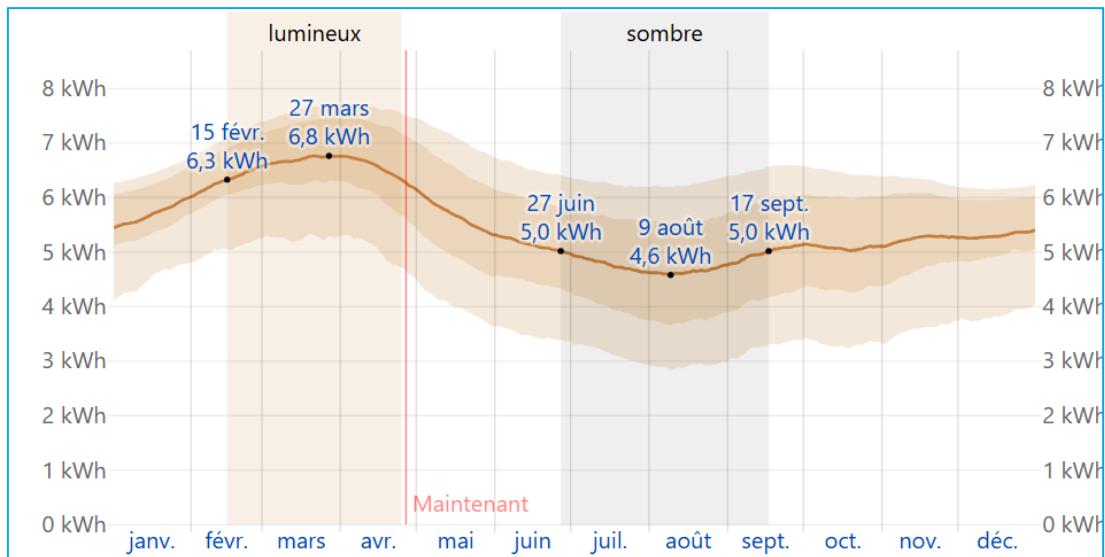


Figure 15 : Rayonnement solaire incident en ondes courtes, quotidienne, moyenne à Labé et Dalaba
Légende :

Le rayonnement solaire en ondes courtes quotidien moyen atteignant le sol en mètres carrés (ligne orange), avec bandes du 25e au 75e percentile et du 10e au 90e percentile.

Source : weatherspark.com

La durée du jour varie peu au cours de l'année, restant autour de 12h de jour quotidiennement.

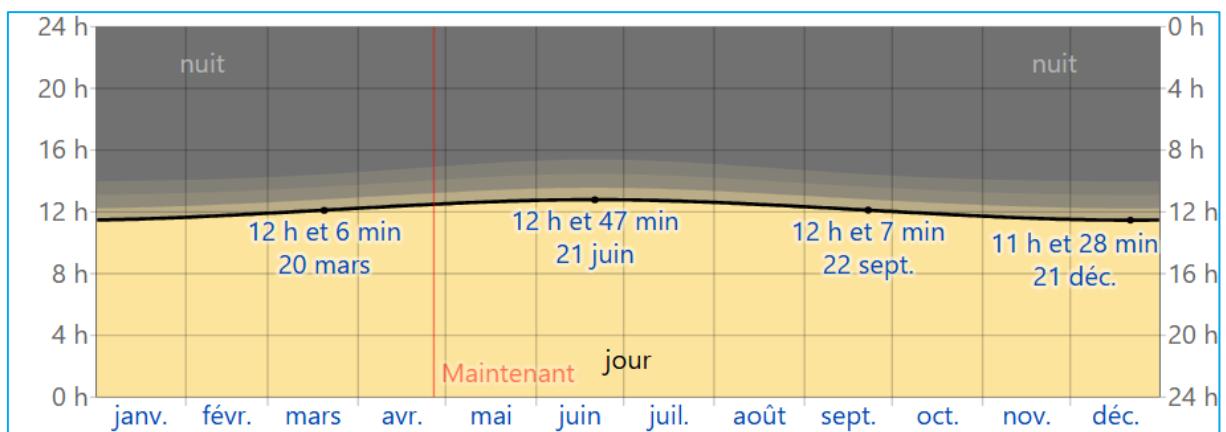


Figure 16 : Graphique des heures de clarté et crépuscule à Labé et Dalaba
Légende :

Le nombre d'heures durant lesquelles le Soleil est visible (ligne noire). De bas en haut (jaune à gris), les bandes de couleur indiquent : jour total, crépuscule (civil, nautique et astronomique) et nuit totale

Source : weatherspark.com

6.1.2 Qualité de l'air

La qualité de l'air ((PM) 2,5 μm et 10 μm) et le bruit dans la zone d'étude du projet ont été mesurée sur plusieurs sites et au même endroit dans les villages riverains aux pistes rurales susceptible d'être utilisées par les véhicules et engins de chantier.

Pour chaque point de mesures, les valeurs moyennes ont été considérées pour une comparaison avec les normes nationales et internationales. En l'absence de données spécifiées directement pour la moyenne journalière des particules PM2.5 la norme de l'OMS a été considéré et la norme guinéenne pour les particules PM10.

Tableau 10 : Répartition des points de mesure par localité

Commune	Localité	Code point	Latitude	Longitude	Unité	Valeur mesurée PM2,5	Valeur mesurée PM10
Garambé	Garambé	PMBA1	11,273526 4	-12,344913 2	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	17	25
CU Labé	Thindel	PMBA2	11,308853 5	-12,271357 9	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	12	20
Daralabé	Daralabé	PMBA3	11,223534 1	-12,317030 9	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	8	32
Hafia	Hafia	PMBA4	11,226588 2	-12,370650 2	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	6	12
Noussy	Diawoya	PMBA5	11,246747 5	-12,217524 2	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	12	24
	Gnagara	PMBA6	11,276862 1	-12,256583 6	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	17	46
	Das-es-Salaam	PMBA7	11,268071 4	-12,216773 7	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	15	38
	Kaïlokata	PMBA8	11,271267 3	-12,130960 6	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	10	24

	Tombon	PMBA9	11,271992 9	-12,201598 7	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	13	34
	Noussy	PMBA10	11,251960 6	-12,200177	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	13	39
	Marga Loudabe	PMBA11	11,214583 1	-12,186494 5	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	8	26
	Bagueya	PMBA12	11,222255 1	-12,197201 6	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	10	14
	Koundieya	PMBA13	11,223023 1	-12,183835 4	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	19	43
Bombéyah	Galtho	PMBA14	11,216887 9	-12,159293 5	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	9	29
	Bao Felo	PMBA15	11,202740 8	-12,148390 1	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	11	35
	Wossogo	PMBA16	11,219320 2	-12,136642 5	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	14	42

Les mesures de particules effectuées dans la zone d'étude du projet montrent que la qualité actuelle de l'air est acceptable et relativement bonne.

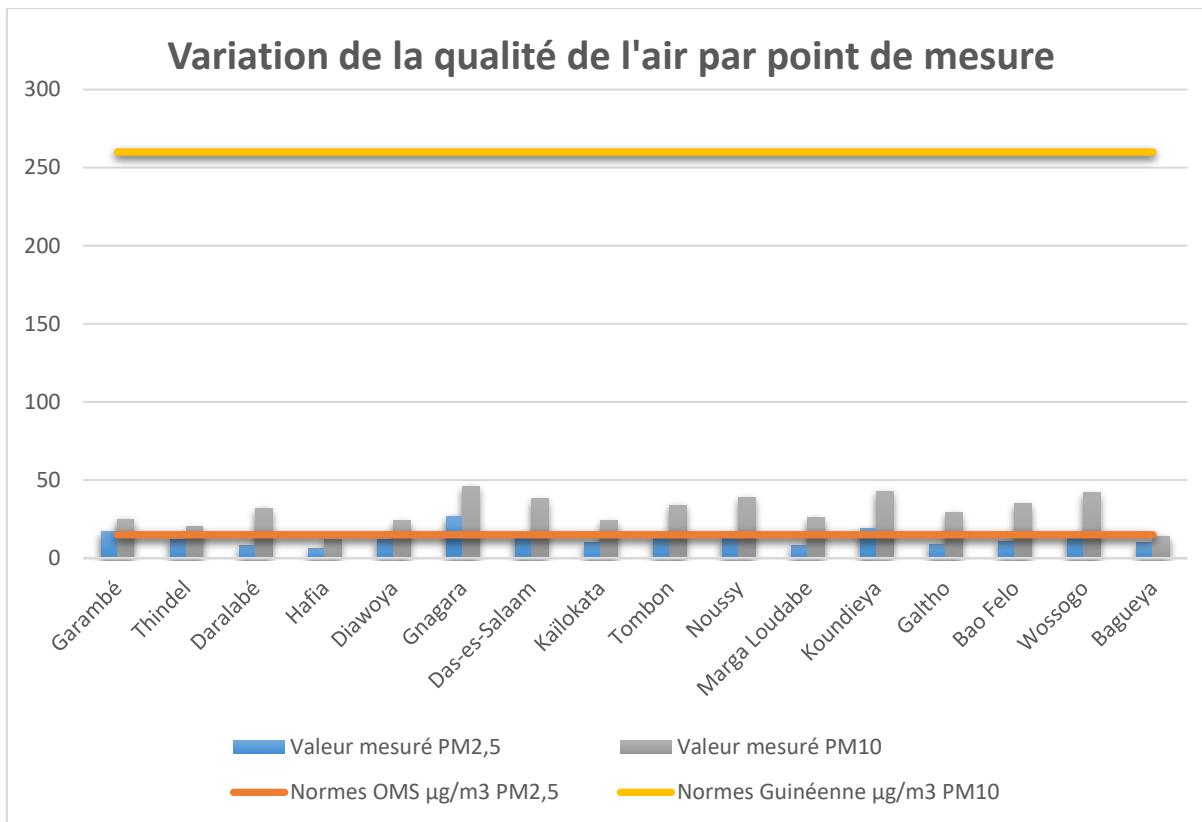


Figure 17 : Niveau de poussière par point de mesures

Les mesures effectuées sur le site du projet présentent des seuils de dépassement pour les particules PM2.5. Ces dépassements ont été observé dans les localités de Garambé, Gnagara et Koundieya, en comparaison aux seuils définies par OMS. Ce dépassement est dû à la circulation des engins sur un sol sec et poussiéreux et à l'émission dans l'air de la fumée par les feux de brousse.

Dans l'ensemble, la concentration des particules de matière (PM10) dans l'air mesuré varie entre $12\mu\text{g}/\text{m}^3$ et $46\mu\text{g}/\text{m}^3$ avec une moyenne de $30,056$ tandis que celle des PM2,5 varie entre $6\mu\text{g}/\text{m}^3$ et $27\mu\text{g}/\text{m}^3$ avec une moyenne de $13,167\mu\text{g}/\text{m}^3$.

❖ Ambiance sonore

L'ambiance sonore dans la zone d'étude est globalement calme et peu perturbée, en raison de l'absence d'industries lourdes, du faible trafic routier interurbain et de la prédominance d'activités rurales. Cette situation confère à la région un environnement sonore naturel dominé par les bruits de la faune, du vent, des rivières, ainsi que des sons liés aux activités agricoles et à la vie communautaire.

Niveaux sonores de fond

Dans les zones rurales, notamment dans les villages et hameaux situés dans et à proximité de la zone d'étude du projet, les niveaux sonores ambiants varient entre 30 et 45 dB(A) en période diurne, et peuvent descendre à 25–35 dB(A) la nuit.

Dans les centres urbains comme Labé et Dalaba, les niveaux sonores sont légèrement plus élevés, oscillant entre 50 et 60 dB(A) pendant la journée.

Ces valeurs correspondent à un environnement sonore peu perturbé, proche des niveaux de référence pour les zones résidentielles rurales selon les normes nationales et internationales (OMS, IFC).

Les principales sources de bruit locales incluent :

- Les conversations humaines et activités sociales (marchés hebdomadaires, cérémonies),
- Le bétail et la faune locale,
- Et de manière ponctuelle, le passage de véhicules à moteur sur les pistes rurales.

L'ensemble des éléments cité plus haut sont les principales sources de nuisance sonore dans ces environnements.

Le niveau sonore a été mesuré sur le site d'implantation du projet dans le but d'établir l'état de référence du climat sonore, des mesures du bruits ont été effectuées par ECO-COM GUINEE à l'aide du mini sonomètre GAZELLE G9406-Log. Ce mini sonomètre permet de mesurer les niveaux de bruit extérieurs et intérieurs avec une précision de mesure de 1,5 dB. Largement utilisé dans la détection du bruit, le contrôle de la qualité, la santé et la sécurité et les études environnementales, le G9406-Log est compact et portable, ce qui le rend idéal pour les mesures mobiles du son. Le bruit généré dans divers environnements tels que les lieux de travail, les commandes de machines et les chantiers de construction peut être facilement mesuré et affiché à l'aide de l'écran numérique rétroéclairé, offrant aux utilisateurs les relevés de mesure des niveaux sonores les plus pratiques.

Tableau 11 : Répartition des points de mesure du bruit

Commune	Localité	Code point	Latitude	Longitude	Unité	Valeur mesuré durne	Valeur mesure Nocturne
Garambé	Garambé	PMBA1	11,2735264	-12,3449132	dB(A)	60	30
CU Labé	Thindel	PMBA2	11,3088535	-12,2713579	dB(A)	44	32
Daralabé	Daralabé	PMBA3	11,2235341	-12,3170309	dB(A)	54	29
Hafia	Hafia	PMBA4	11,2265882	-12,3706502	dB(A)	47	28

Noussy	Diawoya	PMBA5	11,2467475	- 12,2175242	dB(A)	37	25
	Gnagara	PMBA6	11,2768621	- 12,2565836	dB(A)	57	31
	Das-es-Salaam	PMBA8	11,2680714	- 12,2167737	dB(A)	48	34
	Kaïlokata	PMBA9	11,2712673	- 12,1309606	dB(A)	36	26
	Tombon	PMBA10	11,2719929	- 12,2015987	dB(A)	37	31
	Noussy	PMBA11	11,2519606	- 12,200177	dB(A)	58,2	35
	Marga Loudabe	PMBA12	11,2145831	- 12,1864945	dB(A)	32	31
	Bagueya	PMBA17	11,2222551	- 12,1972016	dB(A)	47	31
	Koundieya	PMBA13	11,2230231	- 12,1838354	dB(A)	62,8	36
Bombéyah	Galtho	PMBA14	11,2168879	- 12,1592935	dB(A)	58,7	37
	Bao Felo	PMBA15	11,2027408	- 12,1483901	dB(A)	36	29
	Wossogo	PMBA16	11,2193202	- 12,1366425	dB(A)	52	32

L'analyse du niveau sonore a révélé un bruit ambiant faible puisque celui-ci varie de 32 dB (A) à 62,8 dB (A) pour le jour avec une valeur moyenne de 47,86 dB (A). La nuit, il varie de 25 dB (A) à 37 dB (A) avec une valeur moyenne de 31,05 dB (A). Les résultats des mesures de bruit dans la zone d'études sont tous bons à cause de leur non dépassement de la limite d'émission.

Le niveau de bruit ambiant initial est essentiellement dû à la circulation des motos, aux activités humaines, à la faune et à la flore des alentours. De nouvelles mesures pourront être réalisées aux mêmes points afin de calculer l'impact sonore du site.

La figure suivante présente l'évolution du niveau de bruit ambiant.

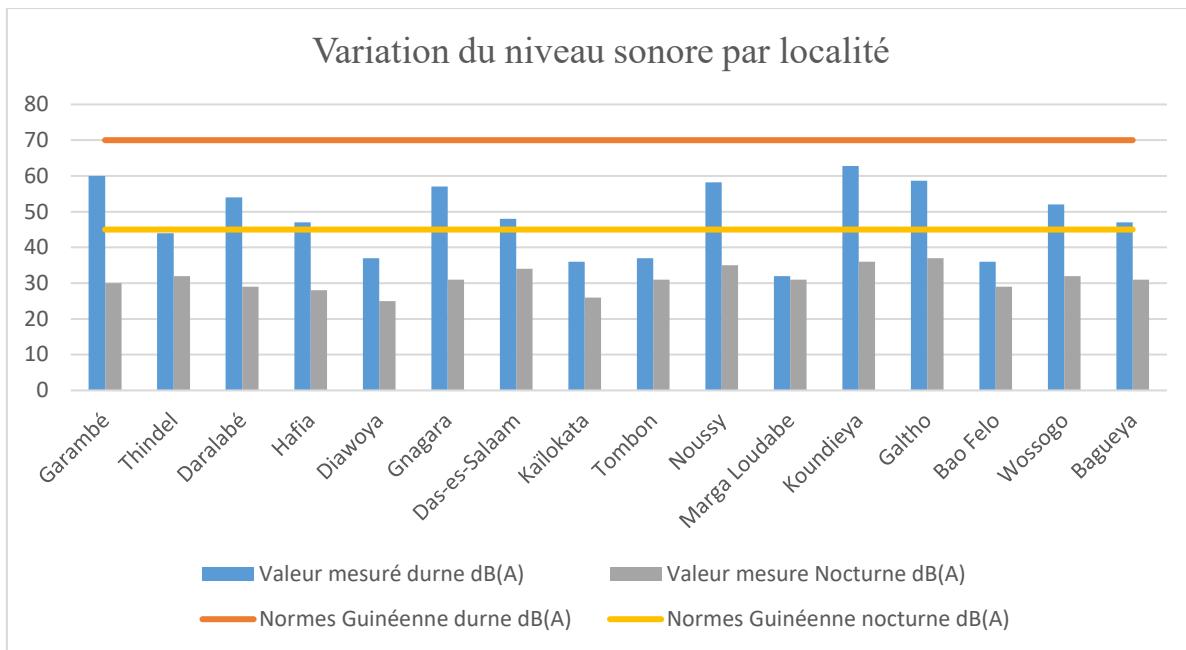


Figure 18 : Evolution du niveau de bruit ambiant
Ressources en eau

❖ Eaux de surface

La Moyenne Guinée, en particulier la région du Fouta Djallon, est souvent qualifiée de "château d'eau de l'Afrique de l'Ouest". Cette région montagneuse est à l'origine de nombreux cours d'eau d'importance régionale et internationale.

Les préfectures de Labé et Dalaba occupent une position stratégique au sein du massif du Fouta-Djallon. Plusieurs des plus grands fleuves d'Afrique de l'Ouest y prennent naissance, notamment :

- Le Konkouré, qui traverse la Moyenne Guinée vers l'océan Atlantique ;
- Le Koliba (ou Tinkisso supérieur), affluent du fleuve Gambie ;
- Le Bafing, un des bras du fleuve Sénégal ;
- Le Tinkisso, affluent du Niger ;
- Et d'autres rivières comme la Komba, la Fétoré ou la Djouroul.

Le réseau hydrographique est dense et bien développé, alimenté par les fortes précipitations saisonnières et la topographie accidentée qui favorise un écoulement gravitaire important.

On observe une forte variabilité saisonnière des débits, avec des crues intenses en saison des pluies (mai à octobre) et des étiages marqués en saison sèche (novembre à avril).

Sur le plan hydrologique, la région se distingue par une alternance de sources pérennes, souvent issues de nappes d'altitude, et de cours d'eau temporaires, tributaires des précipitations. Les eaux de surface jouent un rôle fondamental dans l'approvisionnement des

populations rurales, dans l'irrigation, l'abreuvement du bétail, ainsi que dans le maintien des zones humides à forte valeur écologique.

Cependant, des pressions croissantes sur les ressources en eau sont observées, liées notamment à :

- La déforestation des têtes de bassins,
- L'érosion accélérée des sols,
- Et la pollution diffuse d'origine agricole et domestique.

Ces phénomènes contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau et à la diminution de la régularité des écoulements, notamment en saison sèche.

Une gestion intégrée et durable des ressources en eau dans ces préfectures est donc essentielle pour préserver les fonctions hydrologiques du Fouta-Djallon et assurer la résilience des écosystèmes et des communautés locales.

Pour mieux caractériser les eaux, l'option première a été l'identification des zones d'accès aux cours d'eau dans la zone d'études du projet pour leurs caractérisations comme « Eaux de surface ».

Ces eaux ont fait l'objet de mesures in-situ (physico-chimie), cela est impératif étant donné que la mise en œuvre du projet pourrait avoir un impact sur la qualité de ces eaux de surface. L'étude sur la qualité des eaux dans le cadre de l'étude de base fournit donc des informations à l'état initial pour déterminer ainsi les variations de la qualité qui pourront s'en suivre avec la réalisation du projet. L'appareil AP-2000 muni d'une petite sonde de surveillance a été utilisé. L'appareil offre des options de personnalisation qui nous permettent d'ajouter encore plus de capteurs à la sonde.

La campagne d'analyses a été effectuée à plusieurs niveaux dans la zone d'étude du projet selon la possibilité d'accès au cours d'eau.



Figure 19 : analyse des eaux de surface

A l'issu des mesures sur les différents points, les résultats obtenus sont consignés dans le tableau :

Tableau 12 : Analyses physico-chimiques des eaux de surface

Localité	Nom du cours d'eau	Température (°C)	pH	Potentiel Redox (mV)	Conductivité électrique (uS/cm)	DO (%)	DO (mg/l)	Matière en suspension (g/l)	Turbidité (NTU)	Solide totaux dissous (mg/l)
Garambé	Garambe wol	23,7	6,64	228,9	7	66,4	5,4	4,6	10,4	4
Gnagara	Lori	23,9	5,3	177,2	12,3	60,1	5,09	5,8	9,1	7
Gnagara	ND	25,3	6,06	168	25	65,3	5,41	4,6	5,8	8
Kansaghel	ND	25,2	4,93	199,1	30	39,9	3,36	3,7	7,2	5
Diawoya centre	Bolitary	24	5,21	205	14,8	60,8	5	4,1	7	12,6

Noussy Hèrè	Kaylohum	22,1	5,5 9	166,2	33	58, 1	5,07	7,2	10	6
Koundieya	Horèlory	24,3	4,7 5	205	9	69	5,61	0,381	5	5
Koundieya	Dayèbhè	23,7	4,8 8	200,1	7	61	4,99	0,352	4	4

Les résultats des analyses physico-chimiques des eaux de surface prélevées dans différentes localités de la zone d'étude révèlent des caractéristiques globalement compatibles avec des eaux naturelles peu anthropisées, mais avec certaines variations notables selon les sites.

Température et potentiel Redox :

La température des eaux varie entre 22,1°C et 25,3°C, ce qui est conforme aux conditions climatiques locales et favorable au maintien des processus biologiques. Le potentiel redox, compris entre 166,2 mV et 228,9 mV, indique un environnement oxydant, favorable à la stabilité chimique des éléments présents dans l'eau.

pH :

Le pH des eaux est globalement acide, avec des valeurs allant de 4,75 à 6,64. Seul le site de Garambé approche la limite inférieure de la norme recommandée (6,5 selon l'OMS/SFI). Cette acidité peut résulter de la nature des sols, notamment ferrallitiques, ou de l'apport de matières organiques dégradées. Des valeurs aussi faibles que celles enregistrées à Kansaghel (4,93) et à Koundieya (4,75 et 4,88) peuvent représenter un risque pour la biodiversité aquatique et la qualité des eaux destinées à certains usages.

Conductivité et TDS :

La conductivité électrique est très faible (entre 7 et 33 µS/cm), de même que les solides totaux dissous (entre 4 et 12,6 mg/L), ce qui indique une faible minéralisation des eaux. Cela reflète un environnement hydrologique peu influencé par les rejets anthropiques ou l'utilisation d'intrants chimiques.

Oxygène dissous (DO) :

Les teneurs en oxygène dissous varient entre 3,36 mg/L et 5,61 mg/L. Bien que certains sites comme Horèlory affichent des concentrations satisfaisantes (> 5 mg/L), d'autres comme Kansaghel présentent des niveaux faibles (3,36 mg/L), susceptibles de limiter la diversité et la survie des organismes aquatiques.

Matières en suspension et turbidité :

Les valeurs de matières en suspension (0,352 à 7,2 g/L) et de turbidité (4 à 12,6 NTU) révèlent une charge particulaire parfois importante, notamment à Noussy Hère et Diawoya centre. Ces résultats suggèrent un possible phénomène d'érosion ou de lessivage des sols en amont, accentué en période de pluies.

Globalement, les eaux de surface de la zone d'étude se caractérisent par une faible minéralisation et une qualité chimique globalement bonne. Toutefois, des points critiques liés à l'acidité, à la faible oxygénéation ou à la turbidité élevée méritent une attention particulière. Une surveillance régulière et la protection des bassins versants sont recommandées pour préserver l'intégrité écologique de ces milieux aquatiques.

❖ Eaux souterraines

La Moyenne Guinée est caractérisée par un réseau hydrographique important et une géologie favorable à la formation d'aquifères, principalement dans les zones de contact entre formations cristallines et terrains sédimentaires. Les eaux souterraines proviennent essentiellement de nappes phréatiques libres peu profondes, localisées dans les altérites latéritiques et les fissures des roches sous-jacentes.

A l'issu des mesures sur les différents points, les résultats obtenus sont consignés dans le tableau :

Tableau 13 : Analyses physico-chimiques des eaux souterraines

Localité	ID	Source	Température (°C)	pH	Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$)	DO (%)	DO (mg/l)	Matière en Suspension (g/l)	Turbidité (NTU)	Solides Dissous (mg/l)	Normes SFI/OMS	Conformité
Garambé	Forage 1	Forage	26	6,07	295	79,5	5,95	0,3	3,2	192	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Non conforme (pH bas)
Garambé	Forage 2	Forage	25,5	5,58	106	78,3	5,89	0,01	2,1	69	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Conforme (pH et Conductivité dans les normes, Turbidité acceptable)
Thindel	Forage 3	Forage	28,9	7,28	269	63,7	5,4	0,01	2,7	175	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Conforme (pH, Conductivité, et Turbidité dans les normes)
Thindel secteur Dianyabhe Mosquée	Forage 4	Forage	26,6	6,28	240	68,5	4,86	0,3	0,2	156	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Conforme (pH, Conductivité, et Turbidité dans les normes)

Localité	ID	Source	Température (°C)	pH	Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$)	DO (%)	DO (mg/l)	Matière en Suspension (g/l)	Turbidité (NTU)	Solides Dissous (mg/l)	Normes SFI/OMS	Conformité
Thyndel Gouba	AD 1	Adduction d'eau	29	6,86	215	71,13	5,62	0,1	2,3	140	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Conforme (Tous les paramètres dans les normes)
Daralabé	AD 2	Adduction d'eau	26,4	7,35	243	64,2	5,32	0,4	3	158	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Conforme (Tous les paramètres dans les normes)
Daralabé	Forage 5	Forage	26,3	7,05	169	71,9	5,66	0,32	2,6	110	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Conforme (Tous les paramètres dans les normes)
Hafia centre	AD 3	Adduction d'eau	26,3	5,41	269	73,4	5,9	1,2	3,2	175	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Non conforme (pH bas)
Hafia	Puits 1	Puits	26,5	5,31	209	75,3	5,67	0,01	0,2	136	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l	Non conforme (pH bas)

Localité	ID	Source	Température (°C)	pH	Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$)	DO (%)	DO (mg/l)	Matière en Suspension (g/l)	Turbidité (NTU)	Solides Dissous (mg/l)	Normes SFI/OMS	Conformité
											Turbidité : < 5 NTU	
Diawoya	Puits 2	Puits	26	5,48	192	63,5	5,29	0,9	2	125	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Non conforme (pH bas)
Diawoya	Forage 6	Forage	26,3	6,77	145	61	5,03	0,01	0,9	94	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Conforme (Tous les paramètres dans les normes)
Diawoya	Forage 7	Forage	26	6,32	98,8	56,2	4,73	0,01	1,2	154	pH : 6.5-8.5 Conductivité : 500-1500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ DO : > 5 mg/l Turbidité : < 5 NTU	Conforme (Tous les paramètres dans les normes)

	Normale
	Dépassement tolérable

Légende

La conformité est vérifiée en comparant chaque paramètre avec les valeurs recommandées par la SFI et l'OMS.

Certains sites ne respectent pas les normes de pH ce qui pourrait nécessiter une amélioration de la qualité de l'eau ou des traitements spécifiques à la longue.

6.2 Milieu Biologique

Les différents types de végétation rencontrés dans la zone d'études sont entre autres : savane herbeuse, savane arbustive, savane arborée, forêt galerie, Bowé, îlots de forêts, jachères, Agro forêts.

Espèces végétales prioritaires pour la conservation et sites d'inventaires Liste Rouge de l'IUCN

D'après les statuts de l'IUCN, quatre (4) espèces végétales menacées et deux (2) espèces quasi menacées sont présentes sur les sites prospectés. Il s'agit de *Pterocarpus erinaceus* (EN), *Afzelia africana* (VU), *Khaya senegalensis* (VU), *Vitellaria paradoxa* (VU), *Raphia sudanica* (NT) et *Mitragyna stipulosa* (NT).

Parmi ces 6 espèces végétales prioritaires pour la conservation selon la liste rouge de l'IUCN, *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis*, et *Vitellaria paradoxa* sont les plus rependues dans la zone d'étude. Voir le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Espèces prioritaires pour la conservation selon la liste rouge de l'IUCN

No	Famille	Espèce	Type morphologique	IUCN
1	Arecaceae	<i>Raphia sudanica</i>	Arbuste	NT
2	Fabaceae	<i>Afzelia africana</i>	Arbre	VU
3	Fabaceae	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Arbre	EN
4	Meliaceae	<i>Khaya senegalensis</i>	Arbre	VU
5	Rubiaceae	<i>Mitragyna stipulosa</i>	Arbre	NT
6	Sapocassae	<i>Vitellaria paradoxa</i>	Arbuste	VU

❖ Les bas-fonds

En plus de la végétation d'herbacée, on y rencontre essentiellement des ligneux composés de *Raphia hockeri*, ceux-ci sont généralement défrichés pour laisser place aux champs de riz. Les basfonds sont généralement exploités pour leur grand potentiel agronomique.

❖ Les jachères

La végétation dense des jachères offre d'ailleurs un abri de prédilection et de développement aux petits animaux contre les grands prédateurs.

Les espèces représentées sont entre autres : *Annona senegalensis*, *Aframomum melegueta*, *Harungana madagascariensis*, *Dichrostachys cinerea*, *Annona senegalensis*, *Nauclea latifolia*, *Detarium senegalensis*, *Dialium guineense*, *Andropogon pterocarpus* etc.

❖ Les savanes arbustives

Les savanes arbustives qui se distinguent de celles arborées par la taille et la densité des espèces qui les composent.

Elles sont particulièrement vulnérables à la coupe forestière tant pour les besoins domestiques que pour les activités commerciales (ébénisterie, vente, charbon de bois etc.).

Ces groupements sont composés d'espèces végétales telles que *Daniela oliveri*, *Parkia biglobosa*, *Detarium guineensis* etc.



**Figure 20 : Savane arbustive sur le site du projet
Galeries forestières**

Les galeries forestières dont les espèces caractéristiques sont : *Elaeis guineensis*, *Carapa procera*; *Cola nitida* etc.

Elles sont distribuées en bandes étroites le long des cours d'eau et couvrent une superficie relativement petite car soumise à d'intenses pressions anthropiques. Ces différentes forêts galeries de la zone d'étude présentent dans leur ensemble une gamme variée et diversifiée d'espèces, qui témoignent par endroits des types de forêts primaires qui ont existé dans le temps.

❖ **Savane arborée**

Elle est composée d'une végétation dont la hauteur est de 7 à 30 m. Les essences observées sont régulièrement perturbées puisqu'elles sont généralement abattues tant pour l'exploitation à des fins agricoles que pour des activités d'ébénisterie ou autre besoins domestiques.

La strate arborée est constituée d'arbres parfois majestueux tels que : *Danielia oliveri*, *Parinari excelsa*, *Holarena floribunda*, *Piliostigma tonningii*, *Parkia biglobosa*, etc.



Figure 21 : Nids de chimpanzés dans une savane arborée à Noussy

❖ Les îlots forestiers

Ils sont relativement peu présents dans la zone de la mine non loin des villages. Il s'agit d'un type de végétation assimilable aux formations ripicoles, périodiquement inondées favorisant ainsi le développement d'espèces à affinité des stations humides telles que : *Anthocleista nobilis* et *Dialium guineensis* etc.

❖ Bowés

Une partie de la zone est particulièrement marquée par la prédominance d'une cuirasse latéritique qui rend le milieu difficile à coloniser par les ligneux. Les principales espèces rencontrées sont entre autres : *Bidens pilosa* ; *Ageratum conizoide* etc.

Agro – forêts. Ces types de formations à vocation agro forestière composées d'un mélange de plusieurs espèces tant fruitières, de rente que forestières sont rencontrées presque dans toute la zone des plateaux miniers.

Ce sont des forêts communautaires ou des forêts péri-villageoises qui existent en dehors des formations naturelles de la flore, exclusivement façonnés par l'intervention de l'homme. Les plantations d'anacardier et autres sont des cultures pérennes pratiquées sur les coteaux et sur les terres plates des espaces agricoles.



Figure 22 : forêt classée à Daralabé

Tableau 15 : Liste des espèces floristiques relevées dans la zone d'étude

N°	Noms scientifiques	FAMILLE	Noms en poular
1	<i>Vitellaria paradoxa</i>	SAPOTACEAE	
2	<i>Mangifera indica</i>	ANACARDIACEAE	
3	<i>Lannea velutina</i>		
4	<i>Prosopis africana</i>	MIOMOSACEAE	Tchalén
5	<i>Saba senegalensis</i>	ANNONACEAE	
6	<i>Elaeis guinéenensis</i>	ARECEAE	Touguie++
7	<i>Eritrina sigmoidae</i>	FABACEAE	Banguigna
8	<i>Pterocarpus santalinoides</i>		Diagou
9	<i>Terminalia albida</i>	MIMOSACEAE	Bori billel
10	<i>Antada africana</i>		Waka
11	<i>Cassia sieberiana</i>	CAESALPINIACEAE	Sindja
12	<i>Erythrophleum africanum</i>		Teli
13	<i>Entada africana</i>	MIMOSACEAE	Bouda
14	<i>Bombax costatum</i>	BOMBCEAE	Loukoun
15	<i>Parkia biglobosa</i>	MIMOSACEAE	Nètè
16	<i>Dialium guinneense</i>	CESALPINACEES	Meko+
17	<i>Cola cordifolia</i>	STERCULIACEAE	N'goro
18	<i>Psidium guajava</i>	MYRTCEAE	Goyabè

❖ Utilisation des ressources végétales dans la zone d'étude

Les enquêtes effectuées auprès des populations locales (chasseurs, guérisseurs, cultivateurs...) ont révélé l'existence de plusieurs espèces de flore différentes. Certaines sont utilisées comme plantes médicinales, comme plantes alimentaires, comme plantes fourragères, comme artisanales, comme bois de charpentes, ou bois de chauffe etc.

Les ressources les plus fréquemment citées sont : Danielia Oliveri, Annona senegalensis, Dialium guineensis, Lophira lanceolata, Nauclea Latifolia, Cassia sieberiana, Parkia biglobosa, Hymenocardia acida, Bridelia micrantha, Crosopterix febrifuga, Combretum micranthum, glaucescens, Vitex doniana, Ceiba pentadra, Elaeis guineensis, Pterocarpus erinaceus, Xylopia aetropica artisanale/ébénisterie (chaumes de Imperata cylindrica)

À l'exception de quelques graminées, toutes autres les plantes présentent une importance soit alimentaire soit médicinale soit artisanale soit utilisées en fin comme bois de chauffe ou pour la production du charbon.

Tableau 16 : Plantes médicinales

N°	Noms scientifiques	FAMILLE	Noms en manika/poular
1	<i>Nauclea latifolia</i>	RUBIACEAE	Doundou/Dondoukè
2	<i>Gardenia erubescens</i>	RUBIACEAE	Bourén/Bôssè
3	<i>Securidaca longipedunculata</i>	POLYGALACEAE	Djodo/Djoutou
4	<i>Ficus exasperata</i>	MORACEAE	Wagnaka/Gnègnè
5	<i>Cassia occidentalis</i>	CAESALPINIACEAE	Souloukou la bôlôn/Tiga sourou
6	<i>Monotes kerstingii</i>	DIPTEROCARPACEAE	Gbèrègbèrè/Louga
7	<i>Bridelia micrantha</i>	EUPHORBIACEAE	Daafinsaagba/Daafi

❖ Évaluation de la qualité des habitats

L'évaluation qualitative de l'état actuel des différentes formations forestières rencontrées dans la zone d'étude révèle qu'elles sont dans l'ensemble couvert de graminée de ligneux ayant subi des coupes incontrôlées de bois, la mise régulière des feux de brousse pour la protéine ou pour faciliter la mise en place de nouveaux pâturages du bétail ceux-ci sont visible sur le terrain le nouveau bourgeonnement des lianes dégradées (formations brûlées, coupées, rabougries). La

majeure partie des espèces végétales perdent leurs feuillages en saison sèche. Certaines espèces telles que Parkia biglobosa, Pterocarpus erinaceus, Erythrina senegalensis, Afzelia africana, Khaya senegalensis etc.) sont remarquables à travers les fleurs et fruits qui constituent les réserves nourricières pour des espèces fauniques.

❖ Diversité floristique

L'analyse taxonomique des différentes espèces végétales inventoriées révèle l'existence de 57 espèces reparties entre 31 familles.

Les familles des Caesalpiniaceae (9 espèces), Euphorbiaceae (05 espèces), Mimosaceae (05), Rubiaceae (05 espèces), Annonaceae (05) sont les plus rependues dans la zone d'étude.

6.3 MILIEU HUMAIN

❖ Organisation politique et découpage administratif de la zone d'étude

En Guinée, la décentralisation est devenue une composante essentielle de la politique de développement et de l'établissement de la gouvernance territoriale participative.

L'application de la politique de décentralisation et de déconcentration a conduit à 39 communes urbaines et 323 communes rurales. La zone de prospection concerne les communes rurales de Garambé, Daralabé, Noussy, Hafia et Mombeya. Les communes rurales sont divisées en district et secteurs. Chaque district est composé de plusieurs secteurs et plusieurs hameaux peuvent être rattachés à un secteur. Elles sont administrées par des conseils communaux dont les membres sont élus au suffrage universel. Les maires ont pour tutelles rapprochées les sous-préfets, mais n'ont pas de rapports hiérarchiques avec ceux-ci.

Le tableau suivant présente la répartition des districts par commune rurale :

Tableau 16 : Répartition des districts par commune rurale

Nº	Préfecture	Commune rurale	District
1	Labé	Garambé	Gar:ambé centre, Seighen et Labé Dhèppèrè
		Noussy	Noussy centre, Tombon, Diawoya, Kourako, Koundeja, Moloko, Mobi, N'dantawi, Kassagui, Kouré et Kankadi
		Hafia	Hafia centre, Gonkou, Bagnan, Sofoya, Hansanghéré, Dambata, Hindé et Sempetein.
		Daralabé	Daralabé Centre, Fello-Bantan, Kouraba, Gaya, Madina N'Diré, Darakéthiou
2	Dalaba	Mombeya	Mombeya centre, Galy, Kénéné, Fogo, Hafia, Nyekema, Kigna, Dougaya, Douunki

Les communes rurales de la zone de prospection relèvent des préfectures de Labé et de Dalaba.

Les préfets représentent l'autorité de l'État à l'échelle de la préfecture et ont pour supérieur

hiérarchique les gouverneurs de région. Les préfets et les gouverneurs relèvent du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

- **Aspects socio-économiques**
- **Caractéristique démographique**

La population totale des cinq communes rurales concernées par la zone de prospection est estimée à 64 226 habitants (RGPH, 2014). Cette population pourrait considérablement augmenter par la mise en valeur de plateaux bauxitiques.

Le tableau suivant présente les caractéristiques démographiques des préfectures concernées par la zone de prospection.

Tableau 17 : Caractéristiques démographiques des préfectures abritant le projet

Populations	Hommes	Femmes	Total
Labé	143 573	175 365	318 938
Dalaba	67 903	83 251	151 154
Total	211 476	258 616	470 092

Source : RGPH, 2014

Le tableau suivant présente les caractéristiques démographiques des communes concernées par la zone de prospection.

Tableau 18 : Population des communes rurales de la zone d'étude

Communes	Hommes	Femmes	Total
Garambé	4069	5331	9400
Hafia	6938	10397	17335
Noussy	5883	7914	13797
Daralabé	3.743	5.344	9087
Mombeya	6168	7 899	14607
Total	23058	31541	64 226

Source : Source : RGPH, 2014

A l'instar des données générales sur la démographie en Guinée, la population de la zone d'étude est jeune, relativement peu alphabétisée, principalement rurale et engagée dans l'agriculture et l'élevage. Une personne sur deux à moins de 16 ans et 4,5 % seulement des individus sont âgés de 65 ans ou plus. Le mode d'organisation sociale n'attribue pas souvent le statut de chef de ménage aux femmes.

En effet, la structure par âge pour l'ensemble du pays révèle une population jeune, ce qui est essentiellement le résultat d'un taux de fécondité élevé, qui est estimé à 6 enfants par femme en 2012 (INS, 2015). Le haut niveau de fécondité s'explique essentiellement par la précocité du mariage, le bas niveau d'instruction et la faiblesse du planning familial. Ces réalités sont observables dans la zone d'étude.

Dans la zone d'étude, la majeure partie des jeunes sont sans emploi, ce qui se traduit par leur forte dépendance de leurs parents.

- **Profil de l'emploi**

En termes d'emplois, l'analphabétisme des populations des villages de la zone d'étude est un facteur qui les empêche d'accéder aux emplois salariés qualifiés. Cependant, certains habitants de quelques localités de la zone d'étude exercent des emplois non qualifiés au sein des entreprises sous-traitantes évoluant dans la construction et du reprofilage des pistes rurales.

Il nous a été difficile d'obtenir des informations précises sur la population active dans ces localités. Cependant, des informations ont été collectées sur les compétences et les corps de métiers exercés par les jeunes de ces localités (voir tableau ci-dessous). Ceci constitue une information utile dans le cadre du recrutement d'ouvriers pour les besoins du projet.

Tableau 19 : les corps de métier

No	Localités	Maçon	Menuisier	Mécaniciens	Chauffeur
1	Garambé centre	20	14	10	22
2	Hafia centre	10	7	15	9
3	Dara Labé centre	12	9	11	17
4	Noussy centre	24	33	39	27
5	Mombeya centre	6	3	4	7

- **Activités économiques et de production**

Les communautés de la zone d'étude dépendent fortement des écosystèmes naturels pour leur subsistance. Des zones de végétation naturelle existent dans la zone d'étude et fournissent divers services éco systémiques, notamment la collecte de bois, la production de charbon et le bois de chauffe, ainsi que la chasse.

Les activités socio-économiques pratiquées dans la zone d'étude sont diverses, l'agriculture et l'élevage sont les principales, auxquelles s'ajoutent d'autres activités : le commerce, l'artisanat (la confection des nattes et des vans, la forge, tissage, la tannerie, la poterie,), la cueillette (miel, grains de néré etc..). Elles sont pratiquées par toutes les couches de la population.

Le système agricole repose sur la culture sur-brûlis et les activités d'élevage sont dominées par la divagation quasi-permanente du cheptel et par la transhumance. La faiblesse et le mauvais état des infrastructures routières sont des contraintes importantes au développement socioéconomique de la zone d'étude, grande productrice des céréales.

Face aux multiples difficultés que rencontrent les différentes communautés, difficultés qui se résument par un enclavement tous azimuts, l'absence d'infrastructures sociales de base en matière de santé, d'éducation et des loisirs, entre autres ; les activités socio-économiques ne s'orientent point vers un développement durable.

- **Agriculture**

Les conditions climatiques, édaphiques et hydriques sont favorables au développement d'une grande diversité de cultures vivrières dont le débouché est garanti par la demande locale et nationale. Le système de culture sur coteau est dominé par des cultures itinérantes sur brûlis. Dans les villages enquêtés, les populations vivent quasiment d'activités agricoles. Le riz étant l'aliment de base, il est cultivé sur coteau pour l'autoconsommation et la vente. En plus du riz, d'autres cultures comme l'arachide, le fonio, le maïs la patate, la pomme de terre, le manioc, le taro, etc. sont cultivés.

Les femmes sont présentes à toutes les phases des travaux agricoles et fournissent la majeure partie de la production vivrière, notamment à travers les activités de maraîchage. Les cultures maraîchères sont parfois pratiquées en association avec les vivriers sur coteau. Par ailleurs certains produits secondaires comme les légumes et les tubercules sont cultivés en contre saison le long des cours d'eau. Elles se composent essentiellement de gombo, d'aubergine, de piment, oseille de Guinée et de feuilles d'épinard. Dans la quasi-totalité des cas, la méthode culturale est archaïque et les moyens utilisés par les paysans sont rudimentaires et sans encadrement adéquat, ce qui affecte considérablement leurs rendements.

Malgré l'existence des nombreuses potentialités agricoles (terres fertiles, disponibilité de ressources en eau, disponibilité de main d'œuvre) dans les villages de la zone d'étude, le secteur agricole est toujours confronté à des difficultés telles que le caractère rudimentaire des moyens de production, le coût élevé des intrants, l'absence d'aménagement de domaines cultivables, l'insuffisance des appuis conseils, le manque de moyens de conservation et de transformation dû au faible taux d'accès à l'électricité, l'absence de crédit, le dysfonctionnement du marché et des circuits de commercialisation. Ces facteurs ne permettent pas aux agriculteurs d'améliorer leur production agricole.

- **Elevage**

Dans la zone, l'élevage pratiqué est de type extensif. Le cheptel est constitué de bovins, caprins, ovins et la volaille qui sont des espèces élevées dans les terroirs villageois. Le petit élevage extensif (volaille, ovins et caprins) est destiné à la vente et aux cérémonies traditionnelles comme baptêmes, fêtes religieuses, sacrifices, etc. Les femmes jouent certains rôles dans les activités d'élevage, notamment l'élevage de petits ruminants, la surveillance du bétail, l'alimentation, la fourniture de soins, l'entretien et le nettoyage des étables, et le trait du lait.

Les résultats d'enquête montrent que la transhumance est pratiquée dans la zone d'étude et que des cas de conflits sont généralement enregistrés entre agriculteurs et éleveurs.

Les contraintes majeures identifiées dans le secteur de l'élevage sont l'insuffisance d'agents vétérinaires, l'insuffisance du matériel adéquat, l'absence d'infrastructures pastorales, le tarissement de certains cours d'eau pendant la période d'étiage, la divagation des animaux, le vol de bétails.

Les données statistiques récentes spécifiques au cheptel de Labé sont limitées, mais l'estimation de 2019 mentionnait environ 882 795 caprins et 429 473 ovins. Ces chiffres sont les plus récents disponibles publiquement, car le recensement national de l'élevage n'a pas été mis à jour depuis, même si un programme de recensement a été reporté à cause de la pandémie de COVID-19.

- **Commerce et artisanat**

Le commerce est pratiqué dans les cinq (5) communes Rurales concernées. Cette activité commerciale concerne essentiellement les produits découlant de la production agricole, de l'élevage et la cueillette de produits forestiers. Il existe un marché hebdomadaire dans les chefs-lieux des communes de Garambé(lundi), Daralabé(jeudi), Hafia (samedi), Noussy(mardi) et Mombeya (mardi). Ces marchés hebdomadaires constituent des centres d'écoulement des produits agricoles et d'élevage, ainsi que d'approvisionnement des populations en produits vivriers. Les femmes sont en général majoritaires dans l'activité commerciale dans toutes les communes enquêtées.

Bien que l'activité commerciale porte sur une grande diversité de produits, leur volume demeure faible. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la majeure partie des productions est destinée à l'autoconsommation et qu'une partie non négligeable de la production, notamment de fruits, est perdue faute d'un système adéquat de conservation et de transformation dû au manque d'électricité.

Les principales contraintes à l'activité commerciale sont l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures marchandes, le mauvais état des réseaux routiers, l'absence de crédit.

Dans toutes les communes concernées, l'artisanat présente de réels atouts pour les populations. On y rencontre des artisans dont les activités sont axées sur la forge, le tissage, la menuiserie, la cordonnerie, la fabrication de ruche d'abeille entre autres. Ces artisans sont confrontés aux difficultés liées à l'approvisionnement en matériels, des matières premières et à l'accès à des lignes de crédit.

- **Revenu des ménages**

Les ménages enquêtés dans la zone d'étude ont pour principales sources de revenus l'agriculture et l'élevage (70%). Les autres sources de revenus sont issues du petit commerce, des corps de métiers, de médecine traditionnelle et du maraboutage.

Les revenus déclarés en francs guinéens par les chefs de ménage intégrés, au nom de leur ménage, sont des estimations et reflètent rarement leur situation financière réelle. L'appréciation de ces revenus est souvent plus difficile quand ils sont utilisés quotidiennement pour faire face aux dépenses du ménage et que ceux-ci sont souvent incertains par ce que leurs sources sont informelles.

Pour l'ensemble des ménages 300 ménages enquêtés, le revenu moyen mensuel calculé est de 4 520 000 GNF. Cela prouve à suffisance que les la quasi-totalité des ménages vivent dans la précarité.

- **Infrastructures et services**

Concernant l'accès aux services sociaux de base, la zone d'étude est caractérisée par l'insuffisance de services en électricité, éducation, santé et eau potable. La situation de ces services sociaux de base se présente comme suit dans les communes rurales concernées.

Tableau 20 : Statistiques des services sociaux de base dans les communes

N°	Type d'infrastructures	Garambé	Hafia	Daralabé	Noussy	Mombeya
1	Ecole primaires Publiques	7	12	4	7	17
2	Collèges	1			2	1
3	Université		1			
4	Ecole franco arabe	1		12	2	
5	Centre de santé	1	1	1	1	1
6	Ecole communautaires		9			2
7	Poste de santé	3	6	2	3	7
8	Siège CR	1	1		1	1
9	Bloc Administratif	1	1		1	1
10	Marché Hebdomadaire		2	2	1	1
11	Logement administratif		1	4	1	1
12	Puits améliorés		15		11	3
13	Puits traditionnels		144		6	103
14	Forages		51		10	48
15	Mosquées équipées	12	7	19	13	14
16	Eglise		1			
17	Centre Villageois de Concertation pour le Développement		1			
18	Centre culturel			1	1	1
19	Magasin de stockage			1		
20	Boucherie					1

Source : PDL des communes concernées

La situation des services sociaux de base dans les villages enquêtés se présente comme suit :

Les résultats d'enquête montrent que la quasi-totalité de ces infrastructures ne sont pas électrifiée. Les populations de la zone d'étude ont accès au réseau téléphonique.

On note une grande disparité dans la dotation des communautés en forages. Même dans les zones déjà dotées des forages, la majorité de la population s'alimente à partir des sources d'eau, ceci lorsque le point d'eau potable est situé à une grande distance du village que le point d'eau traditionnel ou lorsqu'il faut consacrer plusieurs heures avant de voir son tour de puiser arriver. Actuellement, on compte peu de forages réalisés, mais un bon nombre de ces forages est tombé en panne et reste non opérationnel. Ainsi, le taux de couverture en eau potable de la zone reste en dessous des sollicitations des populations.

L'incapacité des communautés de se construire des latrines modernes, l'absence quasi-totale d'alimentation en eau potable, l'insuffisance des postes de santé accompagnée d'un approvisionnement déficient en médicaments et d'un personnel insuffisant, mal formé et mal payé, sont les faits caractéristiques observés dans les villages de la zone d'étude. Ces différents facteurs combinés à un bas niveau de vie des populations, y constituent des facteurs évidents de détérioration de leur cadre de vie.

Outre les pistes rurales, la RN5 traverse la zone d'étude, reliant -Mamou –Dalaba-Pita-Labé. Cependant, il faut noter que ces routes ne sont pas bien entretenues et sont difficilement praticables, surtout en saison pluvieuse. La circulation routière est difficile à cause de cet état des routes, ce qui limite les échanges et contribue à la précarité de nombreuses localités.

Le faible réseau routier existant dans la zone d'étude restreinte est dans un état de dégradation avancé. Les axes reliant Labé ville et les sous-préfectures et villages de Noussy, Daralabé, Mombeya facilitent pas la circulation des automobilistes, au risque d'endommager leurs véhicules. Les passagers quant à eux arrivent souvent, à destination, après de multiples pannes avec des fatigues énormes.

Les villages et les hameaux situés dans la zone d'étude diffèrent de par leur taille. Ces habitations sont en général constituées de cases rondes. Les matériaux les plus couramment utilisés dans la construction de ces habitations sont les briques en terre et le chaume ou les briques en argile et la tôle ondulée, dans certains cas. Il n'y a pas de différences notables dans l'habitat des agglomérations de la zone d'étude. Le type de maison rectangulaire ainsi que ses dimensions dépendent des moyens dont disposent les ménages pour la construire.

Dans les chefs-lieux des cinq (5) communes rurales concernées, certaines habitations sont construites en briques parpaing couvertes de tôle. Elles ont une forme rectangulaire dont les pièces sont variables en fonction de la taille du ménage. Pour ceux qui sont davantage démunis, les maisons ont une dimension plus réduite. Les cuisines et les latrines sont en majorité externes.

- **Groupes socioprofessionnels**

Dans la zone d'étude, il existe des associations et groupes socioprofessionnels au niveau des chefs-lieux de communes et dans les districts. Ces groupements évoluent dans les domaines de l'élevage, l'agriculture, le maraîchage et la conservation des ressources naturelles. Toutes ces associations sont mises en place sous l'initiative des communautés locales.

- **Droits fonciers et propriété foncière**

En Guinée, bien que les terres appartiennent légalement à l'État, leur allocation à des fins agricoles ou de construction peut relever des autorités administratives ou coutumières. L'État au même titre que les personnes physiques peuvent être titulaire du droit de propriété sur le sol. Selon le Code Civil guinéen, cette propriété pour les personnes physiques s'acquiert par héritage, don, cession ou par achat. La personne physique a une pleine jouissance de sa propriété. D'un point de vue traditionnel, la terre est un bien communautaire et ce sont les autochtones qui octroient les terres aux arrivants.

Les populations de la zone d'étude font parties des sociétés agraires sédentaires. Ces sociétés sont fondées sur les activités agropastorales et façonnées par leur enracinement dans l'espace qu'elles exploitent. Les normes d'appropriation foncière dans ces sociétés sont avant tout fixées par la tradition. Cette tradition fait prévaloir le droit du premier occupant et/ou du premier défricheur. L'accès à la terre est basé sur la prééminence du droit des « autochtones » sur les arrivants ultérieurs. Tout nouvel arrivant se doit de trouver un “tuteur” (hôte) parmi les chefs de lignage déjà installés, les patriarches, en échange des noix de cola. Cette tradition a été depuis abandonnée au profit de la vente des terres sous formes de marchandises.

Partout dans les villages enquêtés, c'est le droit du premier défricheur qui prévaut : la famille ou le clan descendant du fondateur du terroir a la responsabilité foncière. Cette responsabilité ne signifie nullement propriété au sens courant du terme. La terre est la seule propriété des ancêtres qui l'ont confié en usufruit au premier défricheur, à ses descendants et à leurs dépendants.

D'une façon schématique, on peut dire que le clan d'ascendance fondatrice assume la responsabilité foncière du terroir et dans le cas des sociétés villageoises à structure centralisée comme les Peulhs, celle de sa gestion. Mais, il est tenu de mettre à disposition des étrangers qui en font la demande, la terre qui leur est nécessaire. Tant qu'il reste des réserves foncières et que ce foncier n'est pas monétarisé comme à la périphérie des villes, cette règle n'a pas d'exception. En conséquence, il n'y a pas de paysans sans terre.

Mais cette transaction, effectuée publiquement et ainsi formalisée et garantie, revêt une signification bien plus étendue qu'un simple accord foncier. Elle est, en fait, une « adoption » du nouvel arrivant par celui qui devient son tuteur. L'accueilli reçoit un droit d'utilisation de la terre concédée à condition qu'il la mette en valeur, mais en même temps, celui-ci devient « l'étranger », c'est à dire le dépendant de celui qui l'accueille. Il entre donc dans sa sphère d'influence directe, lui doit respect, assistance et déférence et constitue un élément de son prestige social. Ce lien est symbolisé régulièrement par un cadeau, généralement quelques noix de cola, offert par le dépendant en signe de reconnaissance.

Cette transaction s'apparente à un don de terre, et elle est nommée comme tel. En réalité, elle n'est pas un don au sens du droit occidental. Le descendant du fondateur ne peut pas « donner » ce qui ne lui appartient pas. Il ne peut que concéder certains droits, plus ou moins étendus, d'utilisation de son usufruit, c'est la mise en valeur effective qui légitime ce droit de tenure. La famille d'ascendance fondatrice conserve dans tous les cas ses droits, certes symboliques, sur l'ensemble du terroir villageois, même si, dans les faits, ces droits sont, en pratique, quasiment imprescriptibles. Ils peuvent s'apparenter à un véritable droit de propriété au sens occidental, comportant le droit de transmission mais jamais celui de vente.

Il faut souligner que dans l'ensemble des villages de la zone d'étude enquêtés, les femmes n'héritent pas de terre à titre de propriétaire, en raison des pesanteurs socio culturelles.

- **Culture, religion, tradition et tourisme**

Certaines cultures traditionnelles contribuent activement au maintien de la santé et de la diversité des écosystèmes, dont les communautés sont tributaires. De nombreux animaux et plantes sont utilisés pour remplir des fonctions sociologiques, culturelles et religieuses (baptêmes, mariages, sacrifices, initiations, lecture de Coran, décès, etc.).

Dans la zone d'étude, comme partout ailleurs en Guinée, la noix de cola est utilisée dans des fonctions sociales et dans des cérémonies culturelles et religieuses. La cola est considérée comme sacrée, ayant une grande importance coutumière.

De même, certains arbres tels : Milicia excelsa (Iroko), Ceiba pentadra (fromager) New bouldialeavis, jouent des fonctions sociales et culturelles.

Dans la zone d'étude, l'islam est la religion dominante bien qu'existent les lieux de culte ancestraux. Il existe des mosquées dans presque tous les villages de la zone d'étude, généralement sous forme de hangar ou d'espace aménagé. Les pratiques religieuses traditionnelles (animisme, forêts sacrées, offrandes, rites d'initiation...) ont presque disparu au profit de l'islam.

Toutes les communautés sont basées sur le respect des traditions ancestrales (coutumes et mœurs). Il existe entre les familles des liens de mariage. Les cérémonies religieuses (Maouloud, Ramadam et Tabaski) sont célébrées par les populations locales. Les cérémonies de mariage et de baptême, ainsi que les funérailles se font selon les principes de l'islam.

Le respect des aînés (gérontocratie) et des étrangers ou allochtones est une valeur qui caractérise presque toutes les communautés de la zone d'étude.

Le paysage de la zone d'étude est très varié et présente d'énormes potentialités touristiques. Ces potentialités résultent de la diversité de la topographie, du climat et de la culture de la zone d'étude.

- **Communautés touchées par le projet**

Les communautés susceptibles d'être touchées par les activités du projet sont celles des villages et hameaux situées sur le sommet, les flancs et les pieds mont des plateaux à prospector et notamment les villages situés le long des axes routiers qui seront empruntés par les véhicules et engins de chantier. Il faut ajouter à ces communautés celles des gros villages qui accueilleront les bases vie des travailleurs.

- **Organisation sociale et groupes ethniques**

La zone d'étude est habitée majoritairement par l'ethnie Peulh. Chez les Peulhs, la société est la plus hiérarchisée d'Afrique. Ces règles hiérarchiques sont aussi plus complexes et d'un abord plus difficile pour le regard extérieur. Dans la zone d'étude, il existe presqu'une chefferie traditionnelle dans chaque village. Elle est le garant des traditions.

L'identité sociale dans la zone d'influence du projet est dominée par la culture Peulh. La zone d'étude est peuplée par une mosaïque d'ethnies (Peulhs, Soussou, Malinké, Guerzé, Tomas, Kissi).

- **Propriétaires et utilisateurs des terres acquises**

WEI HENG MINING s'engage à faire l'acquisition des terres qui feront l'objet de servitude dans le cadre de ses travaux d'exploration. Les compensations concernant les terres dans le cadre de la mise en œuvre du projet se feront conformément aux normes nationales et exigences de la NP 5 de la SFI selon laquelle, il faut Anticiper et éviter, ou lorsqu'il n'est pas possible d'éviter, limiter les impacts sociaux et économiques négatifs résultant de l'acquisition de terres ou de restrictions de leur utilisation en : (i) fournissant une indemnisation pour la perte d'actifs au prix de remplacement et en (ii) veillant à ce que les activités de réinstallation soient

accompagnées d'une communication appropriée des informations, d'une consultation et de la participation éclairées des personnes affectées.

Pour ce faire, un recensement des propriétaires des terres doit être effectué dans le cadre d'un plan d'action de réinstallation. Si la perte de terre engendre la dégradation irréversible de sa viabilité en privant l'exploitant par exemple à l'accès aux ressources, le choix de terre de remplacement doit répondre à l'impératif de pallier cet effet négatif et permettre en définitif le rétablissement de la viabilité de l'activité agricole de l'exploitant.

- **Groupes vulnérables**

Les résultats d'enquête montrent qu'il y a dans les villages de la zone d'étude des groupes vulnérables. Parmi ces groupes vulnérables figurent : les femmes chefs de ménage veuves, les chefs de ménages divorcées, les chefs de ménage célibataires, les chefs de ménage mineures (moins de 18 ans), les personnes vivant avec un handicap, les femmes âgées de 60 ans et plus, les hommes âgés de 70 ans et plus. Les enquêtes menées auprès de certains ménages ont permis d'identifier 50 personnes vulnérables.

- **Paysage et patrimoine culturel**

Dans la zone d'étude, les paysages ruraux des communes rurales sont caractérisés par le maintien et la multiplication systématique des arbres utiles à proximité des villages. Ces vergers, véritables agro systèmes forestiers sont d'une grande variété (palmiers, fruitiers, bois d'œuvre, plantes médicinales). A proximité des plateaux bauxitiques, le paysage est marqué par la présence des bowés, des savanes arbustives, des forêts galeries le long des cours d'eau et des têtes de source.



Figure 23 : Vue panoramique de la zone d'étude à Noussy

- **Sites sacrés**

De nombreux sites sacrés (forêt, têtes de sources, cours d'eau) sont encore protégés par les populations en raison de l'usage qu'elles en font et parfois considérés comme lieux hantés ou lieux de génie. Cependant, quelques-uns de ces sites sont dégradés involontairement par les effets d'activités anthropiques (feu de brousse) sur les sites avoisinants.



Figure 24 : Tête de source à Baguiya à gauche et tête de source à Diawoya à droite

Dans certaines localités de la zone d'étude, il existe un certain nombre d'îlots forestiers protégés et considérés comme des zones de culte dont toute intervention en matière de défrichement, d'exploitation forestière, de récolte d'organes de plantes est formellement interdite.

Le tableau suivant présente quelques sites sacrés de la zone d'étude :

Figure 25 : Site sacré dans la zone d'étude

No	Commune	Villages	Nom du site	Nature du site	Commentaires	latitude	longitude
1	Noussy	Diawoya	Horè Wouré	Tête de source	Les personnes impures ne doivent pas toucher cette eau car cela peut être fatale en cas d'intrusion	0800779	1247991
2	Noussy	Diawoya	Bility	Tête de source	C'est un site qui abrite par les abeilles. Ce qui fait que le site n'est pas accessible et c'est un endroit hanté	832359	1245876
4	Noussy	Diawoya	Diawoya	Forêt sacré	Lieu de résidence des génies	802383	1245788
5	Noussy	Noussy centre	Kaylohum	Rivière	Lieu de résidence des génies	0812169	1246936
6	Noussy	Noussy centre	Boundoun Telly	Tête de source	Endroit hanté	806058	1248063
7	Noussy	Noussy centre	Tombo	Lieu d'incantation	Les habitants du villages se retrouvent dès fois sur ce site pour les prières d'incantation	0805908	1248063
8	Noussy	Kondjeya	Kondjiya	Tête de source	Il y a un serpent boa mystique sur ce site. Mais, il ne fait pas du mal aux gens	807033	1241939
9	Noussy	Noussy centre	Dayèbè	Tête de source	Lieu de résidence de génie	807033	1247874
10	Noussy	Noussy centre	Gnagara	Lieu d'incantation	Les habitants du villages se retrouvent dès fois sur ce site pour les prières d'incantation	07994443	1247801



Figure 26 : Endroit hanté à Diawoya

- **Ambiance sonore**

Dans la zone d'étude, le climat sonore est actuellement caractérisé principalement par le bruit des engins de transport (véhicules, motos). Les bruits d'engins de transport dans cette zone, ne sont intenses que dans les localités, où il y a un marché hebdomadaire et dans les localités traversées par les routes d'accès à ces marchés.

Dans le but d'établir l'état de référence du climat sonore dans la zone d'étude, des mesures de bruits ont été effectuées dans les villages riverains aux pistes rurales susceptibles d'être utilisées par les véhicules et engins de chantier pendant les travaux de prospection. Ces mesures ont été effectuées pendant la journée et la nuit. Les mesures des bruits effectuées sur le terrain, montrent que celui-ci est plus bas pendant la journée quand les communautés sont occupées dans les champs par rapport au niveau du bruit pendant la nuit quand les communautés sont de retour au village.

VII. EVALUATION DES IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Méthode d'évaluation des impacts

Les impacts générés par le projet d'exploration de la bauxite par la Société WEI HENG MINING sur les différentes composantes de l'environnement sont pris en compte à travers deux grandes étapes :

- 1) L'identification et l'analyse des impacts environnementaux et sociaux.
- 2) L'évaluation de l'importance des impacts identifiés.

7.1 Identification et analyse des sources d'impacts

Il s'agit des activités du projet pouvant engendrer des impacts (positifs ou négatifs) sur les différentes composantes du milieu physique, biologique et humain.

7.2 Méthodologie d'identification des impacts

L'identification des impacts se fait par la confrontation des composantes du milieu récepteur aux activités de chaque phase du projet. La méthode la plus fréquemment utilisée est la matrice de Luna Léopold (1971). C'est une matrice d'interrelation, mettant en relation les activités du projet sources d'impacts, avec les composantes de l'environnement du projet. Chaque interrelation identifiée représente un impact probable d'une activité du projet sur une composante de l'environnement.

❖ Phase préparatoire aux travaux d'exploration

- Acquisition de terrain ;
- Acheminement du matériel;
- Travaux des levés topographiques et implantations des repères en béton ;
- Préparation des sites de prospection ;
- Ouverture des layons ;

❖ Phase des travaux de sondage ou exploration

- Travaux de forages, prélèvement des échantillons et leur transport au labo ;
- Gestion des contaminants et déchets ;

❖ Phase de réhabilitation et de démobilisation

- Remise en état des sites ;
- Déclassement et démobilisation

7.3 Identification des récepteurs d'impact

L'identification des impacts positifs ou négatifs dû à l'exécution du projet se base sur l'analyse des effets résultant des interactions entre un milieu affecté et les différents équipements ou activités mis en œuvre dans le cadre du projet. L'analyse permet l'établissement d'une relation entre les sources des impacts ou activités du projet et les composantes des différents milieux qui pourraient être affectés. A ce titre, dans le cadre de ce projet, les récepteurs sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Figure 27 : Composantes environnementales susceptibles d'être affectées par le projet

	Milieu biophysique	Milieu socioéconomique
Récepteurs	<ul style="list-style-type: none">- air ;- Eaux de surface et souterraine- sol ;- végétation- faune et son habitat.	<ul style="list-style-type: none">- santé et la sécurité ;- l'emploi ;- activités socio-économiques (principalement agriculture et la pêche);- conditions de vie des populations ;- patrimoine culturel (sites sacrés, etc.) ;- foncier (les terres agricoles, les habitations, etc.) ;

Source : ECO-COM GUINEE, 2025

7.3.1 Synthèse de l'identification des impacts

Les impacts potentiels du projet d'exploration de la bauxite sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Impacts potentiels du projet

Activités source d'impact	Composant es affectées	N °	Impacts négatifs
PHASE PRÉPARATOIRE AUX TRAVAUX DE SONDAGE OU D'EXPLORATION			
Acheminement du matériel;	Air	1	Pollution de l'air par les envols de poussières liée à la circulation des engins transportant les matériaux
		2	-Pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins
	Sol	1	Modification de la stabilité du sol -Pollution du sol par les fuites d'hydrocarbures des engins de transport
	Eau	1	Risque de pollution de la nappe phréatique par les fuites d'hydrocarbures
	Faune et flore	1	Aucun impact significatif
	Riverains et personnel	1	Nuisances sonores dû au bruit des engins roulants ; Nuisances olfactives dues aux envols de poussières
		2	- Risques d'accidents routiers liés à la circulation des engins roulants
Travaux des levés topographiques et implantations des repères en béton	Air	1	Pollution de l'air par les gaz d'échappement
	Sol	1	Erosion du sol Modification de la stabilité du sol
	Eau	1	Pollution de l'eau par les fuites d'hydrocarbures
	Faune et flore	1	Perte du couvert végétal Dégradation des habitats fauniques
	Personnel	1	Accidents de travail (blessures, pertes en vie humaine) -Nuisances sonores -Risques d'inhalation de particules de poussières
Préparation des sites de prospection ; Ouverture des layons ;	Air	1	Détérioration de la qualité de l'air
		1	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés
	Sol	2	Perturbation et modification morphologique du sol
		1	Pollution des eaux souterraines
	Eaux	2	Réduction de la disponibilité des eaux souterraines liée au dénoyage des aquifères Augmentation de la charge sédimentaire
		1	Détérioration ou perte du couvert végétal

	Flore		
	<i>Faune et habitat</i>	<i>1</i>	Perturbation de la faune sauvage Perte d'habitats naturels
	Cadre de vie	<i>1</i>	Envolées de poussière au niveau des habitations
		<i>2</i>	Nuisance sonore et vibratoire liées à l'augmentation localisée du niveau des bruits et des vibrations
	Bien et propriétés	<i>3</i>	Restriction de terres agricoles Perte de cultures Pertes d'essences forestières et d'arbres fruitiers
	Santé et Sécurité	<i>4</i>	Prolifération des maladies et conflits sociaux
PHASE AUX TRAVAUX DE SONDAGE			
Travaux de forages et prélèvement des échantillons et leur transport au labo	Air	<i>1</i>	Détérioration de la qualité de l'air
	Sol	<i>1</i>	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés
		<i>2</i>	Perturbation et modification morphologique du sol
	Eaux de surface et souterraine	<i>1</i>	Réduction de la disponibilité des eaux souterraines liée au dénoyage des aquifères
	Flore	<i>1</i>	Détérioration ou perte du couvert végétal
	Faune	<i>1</i>	Perturbation de la faune sauvage et Perte d'habitats naturels
	Personnel	<i>1</i>	Nuisance sonore et vibratoire liées à l'augmentation localisée du niveau des bruits et des vibrations
	Bien et propriétés	<i>1</i>	Restriction de terres agricoles Perte de cultures Pertes d'essences forestières et d'arbres fruitiers
Gestion des contaminants et déchets	Santé et Sécurité	<i>1</i>	Prolifération des maladies respiratoires et conflits sociaux
	Air		Dégradation de la qualité de l'air par les odeurs nauséabondes des déchets
	Sol		Pollution du sol par la mauvaise gestion des déchets (solides et liquides)

	Eau		Pollution des cours d'eau par la mauvaise gestion des déchets
	Faune et flore		Aucun impact significatif
	Riverains et personnel		Nuisances olfactives
PHASE DE REHABILITATION ET DE DEMOBILISATION			
Remise en état des sites de sondage, Déclassement et démobilisation	Air	<i>1</i>	Détérioration de la qualité de l'air
	<i>Sol</i>	<i>1</i>	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés
		<i>2</i>	Perturbation et modification morphologique du sol
	<i>Eaux de surface</i>	<i>1</i>	Pollution des eaux de surface par les boues rouges
	Faune	<i>1</i>	Perte des espèces fauniques
		<i>1</i>	Nuisance sonore et vibratoire
	humains	<i>1</i>	Prolifération des maladies à travers des déchets
		<i>2</i>	Mauvaise élimination des déchets liée à la présence des dépotoirs sauvages
	Personnel		

Source : ECO-COM GUINEE, 2025

7.3.2 Etapes de l'évaluation des impacts

L'évaluation de l'importance relative des impacts comprend quatre étapes, à savoir :

Etape 1 : établir la liste des activités-sources d'impact et déterminer les composantes environnementales susceptibles d'être affectées par celles-ci ;

Etape 2 : évaluer l'intensité de la perturbation imposée à chaque composante et déterminer la durée et l'étendue des effets générés par chaque activité ;

Étape 3 : après la caractérisation de l'impact suivant les critères d'intensité, de durée et de l'étendue, on utilise la matrice de Fecteau afin de déterminer l'importance absolue des impacts.

Cette matrice respecte les principes suivants :

- tous les critères utilisés ont le même poids ;

- si deux critères ont le même niveau de gravité, on accorde la cote d'importance correspondant à ce niveau, indépendamment du niveau de gravité du troisième critère ;
 - si les valeurs des trois critères sont différentes, on accorde la cote d'importance moyenne.
- La matrice résultante de ces règles comporte autant de cotes d'importance majeure que mineure. Cet agencement des critères, discutable, offre l'avantage d'être transparent et d'éviter les distorsions en faveur des impacts mineurs ou majeurs. Ainsi l'importance absolue qui est qualifiée de :

Mineure : lorsque les dommages sont observés sans toutefois affecter les milieux récepteurs. L'impact n'est pas très important, mais devrait tout de même être amoindri par des mesures d'atténuation ou de compensation adéquates ;

Moyenne : lorsqu'on observe une dégradation partielle des milieux récepteurs. L'impact est perceptible et indésirable. Il est fortement recommandé de mettre en œuvre des mesures d'atténuation ou de compensation ;

Majeure : en cas de dégradation des milieux récepteurs. L'impact potentiel est inacceptable. Des mesures d'atténuation ou de compensation doivent obligatoirement être mises en œuvre. Les autres paramètres de caractérisation de l'impact sont : la réversibilité, l'occurrence, la valeur de la composante touchée et le caractère cumulatif. La situation est préoccupante lorsque l'impact est irréversible, certain, cumulatif et l'élément affecté hautement valorisé (ou de valeur forte).

La mesure environnementale ou sociale est proposée en fonction de l'importance relative. Après application de cette mesure, il peut subsister un impact résiduel. Il est envisagé en considérant l'efficacité de la mesure environnementale proposée. L'ensemble des impacts résiduels va permettre de faire l'évaluation globale du projet sur l'environnement. Globalement, l'évaluation finale des effets du projet sur l'environnement sera faite sur la base de l'importance des impacts résiduels.

Étape 4 : consigner les résultats de l'évaluation de l'importance au moyen dans une fiche d'impact qui présente les détails de l'évaluation. Chaque fiche présente une évaluation justifiée des impacts, une description factuelle, les mesures d'atténuation proposées et les mesures de surveillance et de suivi si requises.

7.3.3 Critères d'évaluation de l'impact

Le but de l'évaluation des impacts est d'affecter une importance relative aux impacts associés au projet et ainsi, de déterminer l'ordre de priorité selon lequel les impacts doivent être évités, atténués, compensés ou bonifiés.

Trois (03) critères sont retenus pour déterminer et évaluer les impacts :

- 1) **L'intensité ou l'ampleur** de l'impact est fonction de l'ampleur des modifications observées sur la composante du milieu touché par une activité du projet ou encore des perturbations qui en découlent. ;
- 2) **L'étendue de l'impact** fait référence au rayon d'action ou à la portée, c'est-à-dire, à la distribution spatiale de la répercussion ;
- 3) **La durée de l'impact** (aspect temporel, caractère irréversible).

L'importance absolue de l'impact, qu'il soit de nature positive ou négative, est déterminée d'après les critères énoncés précédemment. Ainsi, l'importance absolue de l'impact est fonction de son intensité, de sa durée et de son étendue. L'importance est en fait proportionnelle à ces trois critères spécifiques et sera qualifiée de faible, de moyenne ou de forte. Il peut arriver qu'il soit impossible de déterminer l'importance absolue de l'impact, soit par manque de connaissances précises par exemple ou parce que l'impact peut à la fois être positif ou négatif.

La grille de Fecteau ci-dessous a servi à évaluer l'importance absolue de l'impact.

Figure 28 : Grille d'évaluation de l'importance des impacts

Intensité	Etendue de l'impact	Durée	Importance absolue de l'impact
Forte (3)	Régionale (3)	Longue (3)	Majeure
		Moyenne (2)	Majeure
		Courte (1)	Moyenne
	Locale (2)	Longue (3)	Majeure
		Moyenne (2)	Moyenne
		Courte (1)	Moyenne
	Ponctuelle (1)	Longue (3)	Moyenne
		Moyenne (2)	Moyenne
		Courte (1)	Mineure
Moyenne (2)	Régionale (3)	Longue (3)	Majeure
		Moyenne (2)	Moyenne
		Courte (1)	Moyenne
	Locale (2)	Longue (3)	Moyenne
		Moyenne (2)	Moyenne
		Courte (1)	Mineure
	Ponctuelle (1)	Longue (3)	Moyenne
		Moyenne (2)	Mineure

		Courte (1)	Mineure
Faible (1)	Régionale (3)	Longue (3)	Moyenne
		Moyenne (2)	Moyenne
		Courte (1)	Mineure
	Locale (2)	Longue (3)	Moyenne
		Moyenne (2)	Mineure
		Courte (1)	Mineure
	Ponctuelle (1)	Longue (3)	Mineure
		Moyenne (2)	Mineure
		Courte (1)	Mineure

Source : Fecteau, 1997

7.3.4 Evaluation et analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet

Tout comme l'identification, l'évaluation et l'analyse des impacts seront fait suivant les différentes phases d'exploration de la bauxite.

❖ Impacts positifs du projet

Les impacts positifs liés aux activités du projet (à toutes les phases de mise en œuvre) portent essentiellement sur la composante socioéconomique comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 26 : synthèse des impacts sociaux positifs du projet

Activités/sources d'impact	Milieu	Description de l'impact	Critère	Importance relative de l'impact
PHASE PREPARATOIRE DES TRAVAUX DE SONDAGE				
Acheminement du matériel ;	Humain	Opportunité d'emploi pour les conducteurs de véhicules et d'engins lourds ; Payement de taxes superficielles	<u>Intensité</u> : moyenne <u>Étendue</u> : locale <u>Durée</u> : courte	Moyenne
Travaux des levés topographiques et implantations des repères en béton		<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'économie informelle (restauration, petit commerce) Opportunités d'affaire 		
Ouverture des layons et aménagement des sites de forages		<ul style="list-style-type: none"> Désenclavement de la zone 	<u>Intensité</u> : moyenne <u>Étendue</u> : Ponctuelle	Mineure

Activités/sources d'impact	Milieu	Description de l'impact	Critère	Importance relative de l'impact
			<u>Durée :</u> courte	
PHASE DES TRAVAUX DE SONDAGE				
Travaux de forages et prélèvement des échantillons et leur transport au labo	Humain	Opportunité d'emploi pour les ingénieurs géologues ; Renforcement des capacités techniques	<u>Intensité</u> : forte <u>Étendue</u> : locale <u>Durée</u> : courte	Moyenne
Gestion des contaminants et déchets				
PHASE DE REHABILITATION ET DEMOBILISATION				
Remise en état de sites de sondage	Humain	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités d'emplois • Amélioration de revenu • Payement de taxes superficielles 	<u>Intensité</u> : forte <u>Étendue</u> : locale <u>Durée</u> : moyenne	Moyenne
Repli et démobilisation	Humain	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de certaines infrastructures de la Société par les communautés ; • Réduction de flux de migration vers le site de projet ; • Réduction des risques de VBG et de conflits 	<u>Intensité</u> : moyenne <u>Étendue</u> : ponctuelle <u>Durée</u> : longue	Moyenne

Source : ECO-COM GUINEE, 2025

Tableau 18 : Matrice d'évaluation des impacts négatifs du projet

Activités source d'impact	Composantes affectées	N°	Impacts négatifs	Intensité	Portée	Durée	L'importance de l'impact
PHASE PREPARATOIRE DES TRAVAUX DE SONDAGE							
Acheminement du matériel;	Air	1	Pollution de l'air par les envols de poussières liée à la circulation des engins transportant les matériaux	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineur
		2	-Pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Sol	1	Modification de la stabilité du sol -Pollution du sol par les fuites d'hydrocarbures des engins de transport	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Eau	1	Risque de pollution de la nappe phréatique par les fuites d'hydrocarbures	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Faune et flore	1	Aucun impact significatif	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Riverains et personnel	1	Nuisances sonores dû au bruit des engins roulants ; Nuisances olfactives dues aux envols de poussières	Moyenne	Locale	Longue	Moyenne
		2	- Risques d'accidents routiers liés à la circulation des engins roulants	Moyenne	Locale	Longue	Moyenne
Travaux des levés topographiques et implantations des repères en béton	Air	1	Pollution de l'air par les gaz d'échappement	Moyenne	Locale	Longue	Moyenne
	Sol	1	Erosion du sol Modification de la stabilité du sol	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Eau	1	Pollution de l'eau par les fuites d'hydrocarbures	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Faune et flore	1	Perte du couvert végétal Dégradation des habitats fauniques	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Personnel	1	Accidents de travail (blessures, pertes en vie humaine) -Nuisances sonores -Risques d'inhalation de particules de poussières	Moyenne	Locale	Longue	Moyenne
		1	Détérioration de la qualité de l'air	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure

Préparation des sites de prospection ; Ouverture des layons ; -	Air						
	Sol	1	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
		2	Perturbation et modification morphologique du sol	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Eaux	1	Pollution des eaux souterraines	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
		2	Réduction de la disponibilité des eaux souterraines liée au dénoyage des aquifères Augmentation de la charge sédimentaire	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	Flore	1	Détérioration ou perte du couvert végétal	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	Faune et habitat	1	Perturbation de la faune sauvage Perte d'habitats naturels	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Cadre de vie	1	Envolées de poussière au niveau des habitations	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineur
		2	Nuisance sonore et vibratoire liées à l'augmentation localisée du niveau des bruits et des vibrations	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Bien et propriétés	3	Restriction de terres agricoles Perte de cultures Pertes d'essences forestières et d'arbres fruitiers	Forte	Régionale	Courte	Majeure
	Santé et Sécurité	4	Prolifération des maladies et conflits sociaux	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
Travaux de forages et prélevement des échantillons et leur transport au labo	Air	1	Détérioration de la qualité de l'air	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Sol	1	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
		2	Perturbation et modification morphologique du sol	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne

	Eaux de surface et souterraine	1	Réduction de la disponibilité des eaux souterraines liée au dénoyage des aquifères	Forte	Locale	Courte	Moyenne
	Flore	1	Détérioration ou perte du couvert végétal	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
	Faune	1	Perturbation de la faune sauvage et Perte d'habitats naturels	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
	Personnel	1	Nuisance sonore et vibratoire liées à l'augmentation localisée du niveau des bruits et des vibrations	Forte	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	Bien et propriétés	2	Restriction de terres agricoles Perte de cultures Pertes d'essences forestières et d'arbres fruitiers	Forte	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	Santé et Sécurité	3	Prolifération des maladies respiratoires et conflits sociaux	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
Gestion des contaminants et déchets	Air	1	Dégénération de la qualité de l'air par les odeurs nauséabondes des déchets	Forte	Régionale	Courte	Majeure
	Sol	1	Pollution du sol par la mauvaise gestion des déchets (solides et liquides)	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
	Eau	1	Pollution des cours d'eau par la mauvaise gestion des déchets	Faible	Régionale	Courte	Mineure
	Faune et flore	1	Aucun impact significatif	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Riverains et personnel	1	Nuisances olfactives	Forte	Régionale	Courte	Majeure
Remise en état des sites de sondage, Déclasseme	Air	1	Détérioration de la qualité de l'air	Faible	Régionale	Courte	Mineure

	<i>Sol</i>	1	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
		2	Perturbation et modification morphologique du sol	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
	<i>Eaux de surface</i>	1	Pollution des eaux de surface par les boues rouges	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
	<i>Faune</i>	1	Perte des espèces fauniques	Forte	Locale	Courte	Moyenne
	<i>Flore</i>	1	Nuisance sonore et vibratoire	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
	<i>humains</i>	1	Prolifération des maladies à travers des déchets	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
		2	Mauvaise élimination des déchets liée à la présence des dépotoirs sauvages	Forte	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	<i>Personnel</i>	3	Perte d'emploi Diminution du revenu des travailleurs	Forte	Régionale	Courte	Majeure

Le tableau ci-dessous décrit les mesures d'atténuation de chaque impacts

Tableau 19 : Matrice des mesures d'atténuations

Activités source d'impact	Composantes affectées	N°	Impacts négatifs	Mesures d'atténuations	
PHASE PREPARATOIRE DES TRAVAUX DE SONDAGE					
Acheminement du matériel:	Air	1	Pollution de l'air par les envols de poussières liée à la circulation des engins transportant les matériaux	Arroser régulièrement les pistes empruntées et le site contre les envols des poussières. Réduire au minimum la durée des travaux dans la zone poussiéreuse	
		2	-Pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins	-Utiliser pour combustible des engins des produits pétroliers de bonne qualité respectant les normes commerciales -Utiliser les engins en bon état -Entretenir régulièrement les engins -Arrêter les moteurs des engins lorsqu'ils ne sont pas utilisés ; Créer les espaces verts pour la séquestration du carbone	
	Sol	1	Modification de la stabilité du sol -Pollution du sol par les fuites d'hydrocarbures des engins de transport	Limiter les interventions sur les sols érodables ; -Utiliser les véhicules/ engins adaptés à la nature du sol.	
	Eau	1	Risque de pollution de la nappe phréatique par les fuites d'hydrocarbures	- Mettre le béton du sol au niveau de tous les sites à risque de déversement et installer les bacs de rétention ; Entretenir des engins régulièrement	

	Faune et flore	1	Aucun impact significatif	Aucune mesure spécifique
Riverains et personnel	1	Nuisances sonores dû au bruit des engins roulants ; Nuisances olfactives dues aux envols de poussières	Contourner les zones à forte agglomération ; -Assurer la maintenance des roues ; -Utiliser les engins en bon état ; Sensibiliser les travailleurs au respect des consignes de sécurité au travail ; - Rendre obligatoire le port des EPI pendant les heures de travail ; - Respecter le code de la route ; -Eviter le port des écouteurs pendant les heures de travail ; -Utiliser les engins en bon état	Respecter le code de la route ; -Eviter le port des écouteurs pendant les heures de travail ; -Utiliser les engins en bon état
Travaux des levés topographiques et implantations des repères en béton	Air	1	Pollution de l'air par les gaz d'échappement	Utiliser les engins moins polluants ; -Veiller à l'entretien périodique du groupe électrogène
	Sol	1	Erosion du sol Modification de la stabilité du sol	Restaurer les sols nus après les travaux Utiliser les véhicules/ engins adaptés à la nature du sol.
	Eau	1	Pollution de l'eau par les fuites d'hydrocarbures	Informier les travailleurs sur la nécessité d'éviter tout déversement de produits polluants ;
	Faune et flore	1	Perte du couvert végétal Dégradation des habitats fauniques	Se limiter au strict respect des aires à défricher ; Faire un reboisement compensatoire
	Personnel	1	Accidents de travail (blessures, pertes en vie humaine) -Nuisances sonores -Risques d'inhalation de particules de poussières	--Sensibiliser les travailleurs au respect des consignes de sécurité au travail. -Port des EPI (cache-nez, casques anti-bruit, bouchons à oreilles, ...) pendant les heures de travail ; -Elaborer et mettre en œuvre des procédures sécurisées de conduites ; -Limiter des heures d'exposition des travailleurs ; -Soumettre les travailleurs à un contrôle médical régulier
	Air	1	Détérioration de la qualité de l'air	Rabattre les poussières par un arrosage régulier ; Tenir compte de la distance de sécurité pendant le choix des sites de relocalisation des populations
Préparation des sites de prospection ; Ouverture des layons ; ..	Sol	1	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés	Respecter scrupuleusement les procédures mises en place pour éviter un déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés
		2	Perturbation et modification morphologique du sol	Limiter le défrichement de la végétation et la couverture du sol au minimum requis et consigner toutes les perturbations ; Réhabilitation progressive des zones déboisées ; Préserver la couche arable de manière appropriée
	Eaux	1	Pollution des eaux souterraines	Limiter le défrichement de la végétation et la couverture du sol au minimum requis et consigner toutes les perturbations ; Réhabilitation progressive des zones déboisées ;

			Préserver la couche arable de manière appropriée.
Préparation des sites de prospection ; Ouverture des layons ; -		2	Réduction de la disponibilité des eaux souterraines liée au dénoyage des aquifères Augmentation de la charge sédimentaire Mettre en place de nouvelles sources d'eau au profit des communautés ; Surveiller régulièrement la qualité des eaux de surface et souterraines y compris les sources d'eau des communautés environnantes Rabattre les poussières par un arrosage régulier ; Suivre la qualité des eaux hors site
	Flore	1	Détérioration ou perte du couvert végétal Faire des reboisements compensatoires
	Faune et habitat	1	Perturbation de la faune sauvage Perte d'habitats naturels Interdire la destruction des habitats de faune dans la zone de production bauxitique ; Interdire le braconnage de la faune qui migre aux alentours du site ; Appliquer l'interdiction de chasser dans des zones protégées environnantes ; Eviter de souiller les eaux des cours d'eau environnants par des opérations de préparation.
	Cadre de vie	1	Envolées de poussière au niveau des habitations Arrosage régulier des pistes ; Tenir compte de la distance de sécurité pendant le choix des sites de relocalisation des populations ; Prise en charge des patients souffrant des maladies professionnelles
		2	Nuisance sonore et vibratoire liées à l'augmentation localisée du niveau des bruits et des vibrations Informier les parties prenantes en temps utile lorsque des travaux de nuit sont nécessaires - obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes
	Bien et propriétés	3	Restriction de terres agricoles Perte de cultures Pertes d'essences forestières et d'arbres fruitiers Aménagement des zones agro-pastorales ; Compensation des biens des communautés ; Organiser les campagnes de reboisement des zones dénudées.
	Santé et Sécurité	4	Prolifération des maladies et conflits sociaux Sensibiliser les communautés ; Diminuer la pollution des milieux récepteurs ; Recruter les flagmant et les HSE ; Placer les panneaux de signalisation

PHASE DES TRAVAUX DE SONDAGE

Travaux de forages et prélèvement des échantillons et leur transport au labo	Air	1	Détérioration de la qualité de l'air Rabattre les poussières par un arrosage régulier ; Tenir compte de la distance de sécurité pendant le choix des sites de relocalisation des populations
	Sol	1	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés Respecter scrupuleusement les procédures mises en place pour éviter un déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés
		2	Perturbation et modification morphologique du sol Limiter le défrichement de la végétation et la couverture du sol au minimum requis et consigner toutes les perturbations ;

			Réhabilitation progressive des zones déboisées ; Préserver la couche arable de manière appropriée
	Eaux de surface et souterraine	1	Réduction de la disponibilité des eaux souterraines liée au dénoyage des aquifères Mettre en place de nouvelles sources d'eau au profit des communautés ; Surveiller régulièrement la qualité des eaux de surface et souterraines y compris les sources d'eau des communautés environnantes
	Flore	1	Détérioration ou perte du couvert végétal Faire des reboisements compensatoires
	Faune	1	Perturbation de la faune sauvage et Perte d'habitats naturels ✓ Interdire la destruction des habitats de faune dans la zone de production bauxitique ; ✓ Interdire le braconnage de la faune qui migre aux alentours du site ; ✓ Appliquer l'interdiction de chasser dans des zones protégées environnantes ; Eviter de souiller les eaux des cours d'eau environnants par des opérations de préparation.
	Personnel	1	Nuisance sonore et vibratoire liées à l'augmentation localisée du niveau des bruits et des vibrations Informier les parties prenantes en temps utile lorsque des travaux de nuit sont nécessaires - obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes
	Bien et propriétés	2	Restriction de terres agricoles Perte de cultures Pertes d'essences forestières et d'arbres fruitiers Aménagement des zones agro-pastorales ; Compensation des biens des communautés ; Organiser les campagnes de reboisement des zones dénudées
	Santé et Sécurité	3	Prolifération des maladies respiratoires et conflits sociaux Sensibiliser les communautés ; Diminuer la pollution des milieux récepteurs ; Recruter les flagmances et les HSE ; Placer les panneaux de signalisation
	Air	1	Dégénération de la qualité de l'air par les odeurs nauséabondes des déchets Collecter et éliminer les déchets solides et liquides afin d'éviter tout transport par les eaux de ruissellement ; - Mettre un Centre de gestion et de traitement des déchets compartimenté suivant leur nature ; - Sensibiliser les travailleurs sur l'éducation relative à l'environnement ;
Gestion des contaminants et déchets	Sol	1	Pollution du sol par la mauvaise gestion des déchets (solides et liquides) Collecter et éliminer les déchets solides et liquides afin d'éviter tout transport par les eaux de ruissellement ; - Sensibiliser les travailleurs sur l'éducation relative à l'environnement ;
	Eau	1	Pollution des cours d'eau par la mauvaise gestion des déchets Collecter les déchets dans les bacs à ordure à couvercle ; - Eviter l'épandage des déchets dans la nature ; - Effectuer le traitement de ces déchets par les spécialistes

	Faune et flore	1	Aucun impact significatif	Aucune mesure spécifique
	Riverains et personnel	1	Nuisances olfactives	Mettre en place une structure de collecte et de traitement des déchets ; -Doter les travailleurs d'EPI
PHASE DE REHABILITATION ET DE DEMOBILISATION				
Remise en état des sites de sondage, Déclassement et démobilisation	Air	1	Détérioration de la qualité de l'air	Rabattre les poussières par un arrosage régulier ; Tenir compte de la distance de sécurité pendant le choix des sites de relocalisation des populations
	Sol	1	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés	Respecter scrupuleusement les procédures mises en place pour éviter un déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés
		2	Perturbation et modification morphologique du sol	Limiter le défrichement de la végétation et la couverture du sol au minimum requis et consigner toutes les perturbations ; Réhabilitation progressive des zones déboisées ; Préserver la couche arable de manière appropriée
	Eaux de surface	1	Pollution des eaux de surface par les boues rouges	Limiter les travaux à 500m des cours d'eau ; Créer un bassin à résidu ; Créer les carreaux de drainages de la boue
	Faune	1	Perte des espèces fauniques	Clôturer les zones à risque ; Installer des effaroucheurs pour éloigner les animaux
	Flore	1	Nuisance sonore et vibratoire	Utiliser les équipements moins sonorisés et leur entretien régulier
	Riverains	1	Prolifération des maladies à travers des déchets	Mettre en place des dispositifs de tri, de réutilisation et de recyclage des déchets
		2	Mauvaise élimination des déchets liée à la présence des dépotoirs sauvages	Ratifier un contrat avec une entreprise de gestion des déchets et de recyclage certifiée
	Personnel	1	Perte d'emploi ; Baisse de revenu	Imdamiser les travailleurs ; Réorienter les travailleurs

7.4 Identification et analyse des risques liés au projet

La méthodologie d'évaluation s'inspire des Directives EHS générales : environnement – Gestion des matières dangereuses de la Société Financière Internationale (IFC) (Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires, 30 avril 2007) et du Title 40 CFR parts 68, 112 and 355 du US Environmental Protection Agency (US EPA). De façon plus précise, la méthodologie utilisée pour l'évaluation des dangers et des risques est l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) qui repose sur l'identification des dangers et l'estimation des risques (Hazard Identification – HAZID, en anglais).

L'évaluation des risques sert à planifier des actions de prévention lors des travaux de réalisation, en tenant compte des priorités. La méthodologie utilisée comporte principalement trois étapes

- L'identification des situations à risques liées à l'implantation du projet ;
- L'estimation pour chaque situation dangereuse de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition ;
- La hiérarchisation des risques pour déterminer les priorités du plan d'action.

7.4.1 Identification des risques

L'identification des risques a été basée sur le retour d'expérience (accidents et maladies professionnels) sur des chantiers. La campagne de consultation des parties prenantes a aussi été un moyen ayant permis de recenser et d'apprécier les risques potentiels du projet sur l'environnement biophysique et humain de la zone. Les risques identifiés sont les suivants :

- Risque de troubles auditifs (nuisance sonore) pour les riverains et le personnel des chantiers ;
- Risques de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- Risques d'accidents et d'incidents de travail et maladies professionnelles liées à la manipulation d'engins et matériel de production ;
- Risques de chutes de plain-pied et lors des travaux en hauteur ;
- Risque de développement de violences basées sur le genre (VBG) ;
- Risques d'EAS/HS ;
- Risque de conflits sociaux ;
- Risque de transmission des maladies sexuelles (IST-VIH/SIDA) ;
- Risque de dégradation de la santé, la sécurité et l'hygiène des travailleurs et de la population riveraine ;
- Risque d'incendie (explosion) et d'électrocution ;

- Risque de dommage sur les installations sous les effets du changement climatique ;
- Pour l'évaluation des risques, un système de notation a été adopté. Cette notation est faite dans le but de définir les risques importants et prioriser les actions de prévention. Les critères qui ont été pris en compte dans cette évaluation sont : la fréquence de la tâche à accomplir qui contient le risque et la gravité de l'accident / incident.

7.4.2 Présentation de la grille d'évaluation des risques

L'estimation du risque consiste à considérer pour chaque situation dangereuse deux facteurs : la fréquence d'exposition au danger et la gravité des dommages potentiels. Les niveaux de fréquence peuvent aller de faible à très fréquente et les niveaux de gravité de faible à très grave.

Figure 29 : Niveaux des facteurs de la grille d'évaluation des risques

Echelle de probabilité (P)		Echelle de gravité (G)	
Score	Signification	Score	Signification
<i>P1 = Très improbable</i>	Une fois tous les 10 ans,	G1 = faible	Accident ou maladie réversible sans arrêt de travail
<i>P2= Improbable</i>	Une fois par an,	G2 = moyenne	Accident ou maladie réversible avec arrêt de travail
<i>P3= Probable</i>	Une fois par mois,	G3 = grave	Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle
<i>P4= Très probable</i>	Au moins une fois par semaine ou plus,	G4 = très grave	Accident ou maladie mortelle

Source : ECO-COM GUINEE, 2025

Le risque est évalué par la formule : $R \text{ (risque)} = G \text{ (gravité)} \times P \text{ (probabilité)}$, une "matrice de criticité" est établie et permet de voir les risques acceptables et les risques non acceptables mais également la priorisation des actions qui vont de 1 à 3. Le croisement de la fréquence et de la gravité donne le niveau de priorité.

La grille d'évaluation des risques est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20: Grille d'évaluation des risques

Gravité	Probabilité			
	P1	P2	P3	P4
<i>G4</i>	4	8	12	16
<i>G3</i>	3	6	9	12
<i>G2</i>	2	4	6	8
<i>G1</i>	1	2	3	4

Source : ECO-COM GUINEE, 2025

Tableau 21 : Signification des couleurs de la grille d'évaluation des risques

Code couleur	Niveau de priorité	Signification des couleurs
	Priorité 1	La couleur rouge représente un risque élevé inacceptable qui nécessite une des actions prioritaires de premières importances
	Priorité 2	La couleur jaune matérialise un risque important. Dans ce cas la priorité sur les actions à mener est de deuxième ordre.
	Priorité 3	Un risque très limité aura une couleur verte. Dans ce cas la priorité sur les actions à mener est du troisième ordre.

Source : ECO-COM GUINEE, 2025

7.4.3 Analyse des risques environnementaux et sociaux du projet

Au nombre des situations à risques liées au projet, la présente étude a permis d'identifier : les risques de troubles auditifs pour les riverains et le personnel des chantiers, de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines, de maladies professionnelles, d'accidents et d'incidents de travail liées à la manipulation d'engins, de chutes de plain-pied et de chutes d'objets lors des travaux en hauteur, de développement de violences basées sur le genre (VBG), de EAS/HS, de conflits sociaux, de propagation des IST, d'incendie et d'électrocution, de dommage sur les installations sous les effets du changement climatique et de sûreté (vandalisme et vol).

Les risques d'incendie et d'électrocution, de propagation d'IST, de développement de violences basées sur le genre (VBG), d'EAS/HS, d'accidents et d'incidents de travail et de maladies professionnelles sont appréciés à un niveau élevé et vont nécessiter la mise en œuvre d'actions prioritaires. La synthèse des résultats de l'analyse des risques identifiés est consignée respectivement dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : Synthèse de l'évaluation des risques environnementaux et sociaux

Compo sante	Risques	Description et analyse	Appréciation des risques avant prévention		
			Proba bilité	Gra vité	Niveau de risque
Ambian ce sonore	Risque de troubles auditifs pour les riverains et le personnel des chantiers	Les principaux risques associés à la mise en œuvre du projet proviennent de l'intensité de circulation des camions et engins de génie civil (vitesse et bruit engendré), ainsi que de fonctionnement des machines de production (usine). En ce qui concerne le bruit, on suggère des pointes maximales de 45 dBA la nuit dans une chambre à coucher et un niveau maximal de 70 dBA à l'extérieur. Le niveau extérieur risque d'être dépassé occasionnellement lors du passage de camions	2	2	4
Eaux de surface et des eaux souterraines	Contamination des eaux de surface et des eaux souterraines	L'utilisation des équipements et des engins fonctionnant à hydrocarbure pourraient engendrer des déversements accidentels et des rejets d'huiles usées issues du fonctionnement des engins. Le rejet de ces déchets contribuerait à polluer les sols et ruissèlement/infiltration des eaux de surface et souterraines dont la consommation pourrait entraîner des maladies	2	2	4
Santé et sécurité	Accidents et incidents de travail et maladies professionnelles liées à la manipulation d'engins et des équipements	Pendant la phase des travaux (préparation, installation des chantiers et construction), il surviendra des risques d'accidents (collision et impacts) liés aux mouvements des engins de chantier, le transport du personnel et la circulation des populations. On peut aussi noter de maladies professionnelles consécutives à des efforts physiques ou à des gestes répétitifs et mauvaises postures, etc. Ces risques d'accidents et de maladies professionnelles sont liés aux activités de manutention. Mais, ils pourraient provenir également de la circulation des engins mobiles (collision, dérapage), de la charge manutentionnée (chute d'objets, renversement), ou de la mauvaise manipulation d'outils de	3	3	9

Compo sante	Risques	Description et analyse	Appréciation des risques avant prévention		
			Proba bilité	Gra vité	Nivea u de risque
		travail. Les maladies peuvent aussi provenir de l'inhalation des différentes poussières de chantier.			9
Santé et sécurité	Chutes de plain-pied et lors des travaux en hauteur	Des chutes libres de personnes ou d'objets pourraient être occasionnées lors des travaux en hauteur (mise en place d'échafaudage, réalisation des charpentes, élévation de mur, coulage de dalles, etc.). Les chutes de plain-pied et les chutes en hauteur sont respectivement les deuxièmes et troisièmes causes des accidents de travail dans la construction	3	3	9
	Propagation des maladies transmissibles (IST/VIH/SIDA) et contagieuse et autres	Pendant la phase des travaux, d'exploitation et de démantèlement, il y'aura un grand afflux de personnes dont le personnel des entreprises, les membres des missions de contrôles, les fournisseurs et autres prestataires de service et la main d'œuvre locale. Toutes ces personnes peuvent être exposées aux IST/VIH/SIDA et autres maladies contagieuses. Le brassage avec les populations riveraines pourrait entraîner de nouveaux cas dans la localité.	4	4	16
	Dégradation de la santé, la sécurité et l'hygiène des travailleurs et de la population riveraine	Pendant la phase de préparation/construction, d'exploitation et de démantèlement, la mauvaise gestion des déchets pourrait entraîner une dégradation de la santé, la sécurité et donc à court moyen terme provoquer des maladies professionnelles. Aussi le travail intense sans repos pourrait également entraîner des problèmes de santé.	2	2	4
	Risque d'incendie (ou d'explosion) et	C'est un risque grave de brûlure ou de blessure de personnes pouvant entraîner des dégâts matériels et corporels (pour le personnel lors des activités de production, d'entretien et	4	4	16

Compo sante	Risques	Description et analyse	Appréciation des risques avant prévention		
			Proba bilité	Gra vité	Nivea u de risque
	d'électrocution	de maintenance des machines et engins). Ces situations dangereuses peuvent bien être rencontrées sur les chantiers et au bloc administratif. La manipulation des stocks de matières premières (carburant, peinture, POLYOL, Méthylène, additifs, déchets, textiles, mousses, tapis, etc.), actions d'allumage et d'extinction des équipements électriques ne sont pas exemptées. Le non-respect des consignes de sécurité peut engendrer ce phénomène chez les travailleurs.			Red
Humaine	Risque de conflits sociaux	L'arrivée du personnel des entreprises adjudicataires et des travailleurs d'ECO-COM GUINEE contribuera énormément à l'animation de la vie sociale du secteur Dar, mais elle est aussi susceptible d'engendrer des conflits et de véritables bouleversements dans les rapports sociaux existants. En effet, le personnel disposant de moyens financiers relativement importants, pourrait bouleverser de manière volontaire ou involontaire l'ordre social préexistant dans le secteur Dar et causer la dislocation de certains liens sociaux (familles, foyers, traditionnels, etc.). De telles situations seraient éventuellement sources de conflits et/ou d'affrontements pouvant constituer une menace pour la cohésion et la paix sociale. Par ailleurs, les conflits sociaux pourraient éventuellement survenir suite au non-recrutement des jeunes du quartier Kountia Sud et du secteur Dar ou du non-respect des us et coutumes locaux (actes d'adultères, non-respect des interdits, vols, etc.) imputables aux personnels de chantier peuvent entraîner des conflits et constituer un	2	2	Yellow

Compo sante	Risques	Description et analyse	Appréciation des risques avant prévention		
			Proba bilité	Gra vité	Nivea u de risque
		blocage pour l'avancement des travaux. Il en serait de même des VBG.			
VBG	Accroissement de violences basées sur le genre (VBG)	Pendant la phase de construction le projet pourrait entraîner l'afflux des travailleurs dans cette zone. Ces afflux de travailleurs de divers horizons pourraient entraîner des comportements déviants (harcèlement sexuels, violence contre les enfants etc.).	3	3	9
Aléas climatiques	Risque de destruction des installations et de rupture de la production dû aux effets du changement climatique	Les manifestations du changement climatique telles que l'augmentation de la température, l'augmentation de la vitesse des vents, les fortes pluies et la foudre, peuvent présenter des risques pour les installations de la nouvelle fabrique de matelas : Les vents peuvent entraîner des perturbations des câbles, de soulèvement de toitures ; les pluies diluviales, la foudre et les vents violents peuvent détruire certaines installations.	4	2	8
Sureté et sécurité des installations	Vandalisme du parc, vol, attaque rebelle	En phase d'exploitation les installations du projet peuvent faire l'objet de destruction dont les causes pourraient être : la non-satisfaction des attentes des populations vis-à-vis du projet pouvant entraîner des mouvements de foules mécontentes dont les installations du projet peuvent être la cible de leur colère.	2	4	8

Source : ECO-COM GUINEE, 2025

Tableau 23 : Mesures de gestion des risques environnementaux et sociaux

Composantes	Risques	Description et analyse	Mesures de gestion des risques
<i>Ambiance sonore</i>	Risque de troubles auditifs pour les riverains et le personnel des chantiers	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des horaires de travail ; • Interdiction des travaux bruyants pendant les heures de sommeil ; • Entretien régulier des engins de chantier, machines, voitures légers et groupe électrogène pour réduire le niveau de bruit qu'ils émettent pendant leur fonctionnement ; • Doter les travailleurs d'EPI adéquat (casques, bouchon d'oreille, etc).
<i>Eaux de surface et des eaux souterraines</i>	Contamination des eaux de surface et des eaux souterraines	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de kits absorbant pour une gestion efficace des déversements accidentels ; • Entretien régulier des engins de chantier, machines, voitures légers et groupe électrogène pour réduire les risques de déversement accidentel ; • Mettre sous stockage étanche les produits chimiques et tout autres produits liquides dangereux pour éviter toute contamination du sol et des eaux ; • Préparer et mettre en œuvre un plan de gestion et d'élimination de déchets de chantier ; • Préparer et mettre en œuvre un plan de gestion des déversements accidentels ; • Mettre en œuvre des pratiques IEC envers des travailleurs et les populations riveraines ; • Mettre en place des bacs de stockage et de rétention des déchets ;
<i>Santé et sécurité</i>	Accidents et incidents de travail et maladies liées à la manipulation d'engins	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre du Plan de prévention des accidents et des maladies professionnelles : • Effectuer des contrôles critiques des engins de chantier et des véhicules légers (checklist, compétence de l'opérateur, ségrégation du trafic, etc.); • S'assurer de la bonne formation des conducteurs ; • Effectuer un entretien adéquat et des essais réguliers pour réduire la possibilité d'une défaillance des freins ; • Elaborer un plan de gestion du trafic interne et externe. • Equiper les engins d'une structure de protection associée à une ceinture de sécurité maintenant le

<i>Composantes</i>	<i>Risques</i>	<i>Description et analyse</i>	<i>Mesures de gestion des risques</i>
			<p>conducteur lors d'un renversement éventuel, de système de visualisation et de signalement marche arrière, d'accès ergonomique, de cabines adaptées, d'une protection contre les chutes d'objets ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un règlement intérieur et afficher les consignes de sécurité sur le chantier ; • Mettre en place un système de permis pour certaines activités critiques.
	Chutes de plain-pied et lors des travaux en hauteur	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel à la sécurité sur le poste de travail ; • Établir des fiches de procédure d'utilisation des machines ; • Veiller au port des équipements de protection individuelle (EPI) : casques, botte de sécurité, gants appropriés etc. • Mettre en place un système de permis pour les travaux en hauteur.
<i>Santé et sécurité</i>	Propagation des maladies transmissibles (IST SIDA)	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan de prévention de maladies transmissibles afin de prendre en compte les risques et les sources d'exposition, les voies de transmission ; • Sensibiliser les travailleurs et les populations riveraines sur la lutte contre les maladies transmissibles ; • Élaborer et mettre en œuvre par les entreprises des procédures de protection des travailleurs et de lutte contre les infections. • Veiller à ce que les travailleurs et les communautés soient en mesure d'obtenir des informations sur la manière de prévenir et de répondre aux IST. • Elaborer des stratégies ciblées d'émancipation économique des femmes
<i>Santé et sécurité</i>	Dégradation de la santé, la sécurité et l'hygiène des travailleurs et de la	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan particulier de santé, de la sécurité et de l'hygiène des travailleurs et de la population riveraine : • Utiliser des produits agréés dans l'entretien des espaces verts et des locaux ; • Assurer une bonne gestion des déchets (tri, stockage et évacuation) ;

Composantes	Risques	Description et analyse	Mesures de gestion des risques
	population riveraine		<ul style="list-style-type: none"> Respecter le temps de travail et éviter un travail intellectuel intense doter les infrastructures d'extincteurs et former le personnel à son utilisation.
	Risque d'incendie et d'électrocution	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du plan de réduction des risques d'incendie, d'explosion et d'électrocution ; Veiller au respect des consignes de sécurité Veiller à la manipulation prudente et au bon stockage de matières dangereuses ; Sensibiliser les travailleurs aux bonnes pratiques d'allumage et d'extinction les équipements électriques ; Assurer la double isolation des câbles électriques ; Assurer une surveillance de l'apparition de sources chaudes ; Mettre en place un système de permis pour les travaux à chaud ; Elaborer et distribuer des manuels de sensibilisation sur les bonnes pratiques de l'utilisation du courant électrique ; Exiger le port des EPI adapter lors des travaux ; Procéder à des exercices de simulations d'incendie ; Mettre en place une procédure d'évacuation et la communiquée aux travailleurs ; Former le personnel et l'entraîner en extinction incendie et en premiers soins.
VBG	Accroissement de violences basées sur le genre (VBG)	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du plan de réduction des risques sur les VBG : Sensibiliser les travailleurs et les communautés sur les VBG Eviter l'emploi des mineurs dans le chantier Sensibiliser sur les grossesses non-désirées.
Humain	Risque de conflits sociaux	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du plan de prévention et de gestion des risques de conflits sociaux : Continuer le recrutement de la main d'œuvre locale pour l'exécution des travaux non qualifiés Sensibiliser la population Mettre en place un cadre de concertation et de gestion des plaintes.

Composantes	Risques	Description et analyse	Mesures de gestion des risques
<i>Fonctionnement des services et sécurité</i>	Risque de destruction des installations et de rupture de la production d'énergie liée aux effets du changement climatique	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • tenir compte de la vitesse des vents et des pluies torrentielles dans le dimensionnement des trous des poteaux et de la structuration ; • tenir compte du déficit dans la gestion de la distribution d'énergie en cas d'augmentation de la température ; • entretenir une forte collaboration avec la météo pour disposer des données actualisées ; • installer un système de protection contre la foudre.
<i>Sureté et sécurité des installations</i>	Vandalisme des installations, vol, attaque terroriste	Voir tableau ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • installer des caméras de surveillance ; • collaborer avec les forces nationales de défense et de sécurité ; • sensibiliser les populations sur la protection des installations

VIII. EVALUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

8.1 Principes généraux pour l'évaluation des émissions de GES

8.1.1 Démarche globale et priorités

Le bilan d'émissions de GES évalue les émissions de GES de la Personne Morale pour une année complète d'activité et sur son périmètre de déclaration. La Personne Morale détermine celui-ci au sein de son périmètre opérationnel, qui inclut ses émissions directes de GES et ses émissions indirectes de GES :

- Les émissions directes sont celles qui sont produites par les sources et puits d'émissions de GES qui sont dans le périmètre organisationnel de la Personne Morale ;
- Les émissions indirectes sont celles qui découlent des activités de la Personne Morale mais sont produites par des sources d'émissions de GES qui sont hors du périmètre organisationnel de la Personne Morale (Agence de la transition écologique, 2022).

Pour réaliser un bilan des émissions des gaz à effet de serre, il est nécessaire :

- d'identifier les sources et puits de gaz à effet de serre, pour chaque catégorie et poste;
- de collecter les données d'activités pour chacune de ces sources et chacun de ces puits, au bon niveau d'agrégation ;
- de multiplier ces données d'activités par les facteurs d'émissions ou de suppression, pour obtenir les émissions ou suppressions de gaz à effet de serre.

8.1.2 Sources d'Émissions de GES

Pour le cas de cette étude, les sources d'émissions sont :

- ❖ **Utilisation des équipements de chantier** : Les bulldozers, chargeurs, pelles mécaniques, concasseurs et autres équipements utilisés pour l'extraction du granite fonctionnent principalement avec des carburants fossiles (diesel ou essence), émettant ainsi du dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre ;
- ❖ **Transport des matériaux** : Le transport du granite depuis la carrière vers les sites de transformation ou de commercialisation implique l'utilisation de camions, qui sont également des émetteurs de CO₂ en raison de la combustion des carburants fossiles ;
- ❖ **Émissions liées à l'explosif** : Si des explosifs sont utilisés pour fragmenter la roche, il peut y avoir des émissions supplémentaires de GES, notamment des oxydes d'azote (NOx) ;

- ❖ **Consommation d'énergie pour le traitement** : Les activités de traitement du granite, telles que le concassage et le tamisage, nécessitent de l'énergie qui peut provenir de sources non renouvelables, émettant des GES.

8.1.3 Principes de calcul des émissions de GES

Calcul / Mesure

Conformément aux exigences de la norme ISO14064-1, la Personne Morale doit:

- « sélectionner et utiliser des méthodologies d'évaluation qui réduiront raisonnablement l'incertitude et donneront lieu à des résultats exacts, cohérents et reproductibles » ;
- « expliquer et documenter son approche de quantification ainsi que toute modification qui y est éventuellement apportée ».

Comme l'indiquent les lignes directrices du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), la norme ISO 14064-1 et l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), plusieurs méthodes d'évaluation des émissions de GES sont possibles.

En effet, on peut distinguer les méthodes fondées sur:

- ❖ le calcul ;
- ❖ le mesurage ;
- ❖ la combinaison de mesurage et de calcul selon les postes.

L'approche la plus couramment utilisée est celle basée sur le calcul via l'utilisation de facteurs d'émission, de PRG documentés et de données d'activité vérifiables. Toutefois, dans le cas des émissions directes, la mesure directe à l'aide de capteurs (de flux ou de concentrations), qu'elle soit continue ou discontinue et couplée à des calculs, est une méthode également utilisée.

Elle peut apporter une plus grande précision, une meilleure gestion de l'incertitude, ainsi que la capacité à détecter des pics ou des fuites préjudiciables de gaz (applications industrielles notamment). Elle peut idéalement être couplée à une approche par le calcul pour une plus grande consolidation des résultats. Le tableau 43 ci-dessous présente les méthodes d'évaluation des émissions de GES.

Tableau 24 : méthodes d'évaluation des émissions de GES

Méthode d'évaluation	Détails	Données nécessaires
Mesurage	Multiplication des quantités directes de gaz émis par leur PRG respectifs GES = Quantité de gaz émis x PRG où GES = émissions en tCO2e	- Quantité directe de gaz émis : Résultat des mesures des effluents gazeux (débit, concentrations) - Pouvoir de Réchauffement Global des gaz (PRG).
Calcul	Multiplication de la donnée d'activité par un facteur d'émission GES = Donnée d'activité x FE où GES = émissions en tCO2e	- Donnée d'activité - Facteur d'émission (FE)

Pour estimer les émissions de GES, plusieurs facteurs doivent être pris en compte :

- **Nombre d'équipements et d'engins utilisés** : Chaque type d'équipement a un facteur d'émission spécifique en fonction de sa consommation de carburant ;
- **Durée d'utilisation** : La durée quotidienne de fonctionnement des équipements est un paramètre clé dans l'estimation des émissions ;
- **Distance de transport** : Le nombre de trajets effectués par les camions et la distance parcourue influeront sur la quantité totale de carburant consommé et, par conséquent, sur les émissions de CO₂ ;
- **Consommation d'électricité**

1. Phase de préparation et de construction

Cette phase inclut les émissions liées au défrichement du terrain de 11 ha et aux travaux de terrassement.

1.1. Changement d'affectation des terres (défrichage)

- **Calcul:** Destruction de la biomasse végétale sur une surface d'environ 1,6 hectare. La libération du carbone stocké est estimée;

Des études réalisées en Guinée et en Afrique de l'Ouest, estiment que la densité de carbone d'une savane arbustive, arborée et herbeuse se situe dans la fourchette suivante : Stock de carbone total (biomasse + sol) : 25 à 50 tonnes de carbone par hectare (tC/ha).

Pour être plus précis, les recherches montrent que : Le carbone dans la biomasse épigée (arbres et arbustes) est généralement faible, autour de **1 à 20 tC/ha**. Une étude sur les savanes au Bénin a trouvé une moyenne de 18,64 tC/ha dans les savanes arbustives, tandis qu'une

autre au Ghana indique des valeurs plus faibles (autour de 1 tC/ha) pour les savanes arbustives et arborées. Une étude au Cameroun suggère une fourchette de 11 à 12 tC/ha dans la biomasse épigée. Le carbone organique du sol (à 30 cm de profondeur) représente souvent la majeure partie du stock et peut varier de **20 à 30 tC/ha**, voire plus dans les zones les plus denses.

Pour le cas de ce site de construction des infrastructures, une valeur prudente et réaliste pour l'ensemble du site pourrait être estimée entre **1 et 30 tC/ha** pour le stock total (biomasse + sol).

❖ Application au calcul des émissions de CO₂

Pour convertir ce stock de carbone en émissions de CO₂, vous devez utiliser la formule suivante :

$$\text{Emissions (tCO}_2\text{)} = \text{Superficie (ha)} \times \text{Densité de Carbone (tC/ha)} \times 12/44$$

En utilisant une valeur de 5tC/ha pour ce site de 11,6 ha, le calcul serait :

$$\text{Émissions} = 11,6\text{ha} \times 5\text{tC/ha} \times 44/12 \approx 212,666 \text{ TCO}_2$$

1.2. Travaux d de préparation du site

Émissions des engins de terrassement : Les engins comme la niveleuse et le bulldozer sont les principaux émetteurs. En supposant 800 heures de travail combiné avec une consommation moyenne de 25 L de diesel par heure.

- **Calcul :** $800\text{h} \times 25\text{L/h} \times 2.68\text{kg CO}_2\text{e/L} = 53,600\text{t CO}_2\text{e}$
- **Total estimé pour la phase de préparation : 266, 266 tonnes de CO₂e**
- **Activités du chantier :** Les machines sont la source principale. En supposant une utilisation du groupe électrogène de 4 400 heures (24 mois, 22 jours/mois, 8h/jour) à une charge moyenne (100 L/h).
 - **Groupe électrogène :** $4400\text{h} \times 100\text{L/h} \times 2.68\text{kg CO}_2\text{e/L} \approx 1179\text{t CO}_2\text{e}$
 - **Autres engins (pelle, rouleaux, camions, véhicules de transport du personnel) :** En estimant leur consommation de diesel sur 24 mois.
 - **Total estimé pour les activités :** ~2 100 tonnes de CO₂e
- **Total estimé pour la phase de construction : ~2 960 tonnes de CO₂e**

- **Consommation annuelle d'énergie :** En supposant une consommation de 150 kWh/m²/an pour le bâtiment (bureaux et entrepôt).
 - **Calcul :** $10600\text{m}^2 \times 150\text{kWh/m}^2/\text{an} = 1590000\text{kWh/an}$
- **Émissions de l'électricité (EDG) :** Facteur d'émission de l'électricité guinéenne est très bas (environ 0.053kgCO₂e /kWh).

Calcul : $1\ 590\ 000\text{kWh/an} \times 0.053\text{kgCO}_2\text{e/kWh} = 84270\text{kgCO}_2$

IX. CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de la présente étude, plusieurs séances de sensibilisation, d'échange d'information et de consultation ont eu lieu entre ECO-COM GUINEE CONSULTING et les communautés riveraines impactés par le projet.

Les localités qui seront impactées par les activités du projet ont été soumises à une consultation publique pendant laquelle, toutes les couches sociales ont pris part.

Les figures ci-dessous montrent les échanges avec les autorités préfectorales, sous-préfectorales et populations riveraines.



Figure 30 : Entretien avec les autorités préfectorales de Labé



Figure 31 : Entretien avec les autorités communales de Labé



Figure 32 : Entretien avec le DPEDD de Labé



Figure 33 : Entretien avec le DPMG de Labé



Figure 34 : Entretien avec les autorités sous-préfectorales de la CR de Garambé



Figure 35 : Entretien avec les communautés riveraines de la CR de Noussy



Figure 36 : Entretien avec les communautés riveraines de la CR HAFIA



Figure 37 : Entretien avec les communautés riveraines de la CU de Thindel



Figure 38 : Entretien avec les autorités préfectorales de Dalaba et de la sous-préfecture de Mombayah



Figure 39 : Entretien avec les communautés riveraines de Galy et Hafia

10.1 Synthèse des résultats de la consultation

Dans le cadre de cette NIES, des consultations ont été menées auprès des structures impliquées dans la mise en œuvre de ce projet, notamment les comités préfectoraux et les parties prenantes.

Les échanges étaient centrés sur les perceptions, les préoccupations et les attentes. La synthèse de ces résultats se présente dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25 : Consultation des comités préfectoraux et parties prenantes

Catégorie d'acteur	Avis par rapport au projet	Préoccupations exprimées	Attentes	Recommandations
<i>Autorités préfectorales de Labé</i>	Bonne perception du projet mais nous voulons une matérialisation des activités	Mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	Création d'emploi local et le respect du contenu local	Bonne collaboration avec les autorités et communautés ; Restauration du site après fermeture.
<i>Populations riveraines</i>	Avis favorable des communautés pour l'implantation de ce projet dans leur localité	Dégénération de l'environnement ; Perte des plaines cultivables et des plantations ; Pollution des eaux ; Dévier les sites historiques et culturels ; Manque d'emploi ; Fausses promesses ; Problème de compensation des populations ; Eviter les localités ; Non-respect du contenu local ; L'insécurité, Pollution atmosphérique, Conflits entre communauté et projet	Emploi de la main d'œuvre locale ; Aménagement des domaines agro-pastorales ; Adduction d'eau dans les districts ; Désenclavement de toutes les localités ; Respecter le contenu local ; Soutenir les communautés dans la protection de l'environnement ; Mise en place des infrastructures sociales de bases ; Compensation des personnes affectées par le projet ; Respect des accords ; Arrosage des pistes ;	Instaurer un climat de paix et surtout de cohésion sociale ; Appliquer les conseils des sages de Noussy ; Ne toucher surtout pas les sites sacrés et bâtiments ; Respecter les limites du permis ; Honorés les engagements ; Crée un comité de suivi ; Sécuriser les zones d'exploration et de gestion des déchets toxiques ; Créer un centre d'apprentissage pour les jeunes filles ; Reboiser les sites dénudés après exploitation ;

		<p>lié au non-respect des engagements ;</p> <p>Prolifération des maladies ;</p> <p>Dépravation de la jeunesse ;</p> <p>Pollution sonore ;</p> <p>Manque de collège et lycée à Thindel ;</p> <p>Payement des taxes du quartier dans un compte bancaire ;</p>	<p>Prendre en compte les ONG et société civile pour la communication et la sensibilisation ;</p> <p>Mise en place des cités pour les travailleurs de la société ;</p>	
--	--	---	---	--

Analyse des résultats des consultations publiques

Le projet d'exploration de la bauxite par la Société WEI HENG MINING dans les préfectures de Labé et de Dalaba est globalement bien accueilli par l'ensemble des acteurs rencontrés et consultés. Cependant, les communautés des localités concernées demandent à la Société de venir en aide pour la réalisation des infrastructures de base et surtout dans l'emploi des jeunes des localités riveraines.

X. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est un document définissant les mécanismes de mise en œuvre des mesures techniques, opérationnelles, institutionnelles et de gestion, de correction et/ou d'atténuation et de renforcement, la gestion y compris les prévisions temporelles et les estimations, la surveillance et le suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux y compris la santé et la sécurité d'une politique, d'une stratégie, d'un plan, d'un programme, d'un projet ou d'une activité lors de sa préparation, de son exécution et pendant sa phase opérationnelle.

En outre, le présent Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) présente des dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des mesures d'évitement, d'atténuations et de compensations des impacts potentiels négatifs ou positifs qui seront générés par les activités du projet.

L'objectif poursuivi est d'assurer une insertion réussie du projet dans les milieux récepteurs de l'environnement, selon la réglementation en vigueur en République de Guinée et les bonnes pratiques environnementales Internationales. Le tableau présenté ci-dessous montre le Plan de Gestion Environnementale et Sociale.

Tableau 26 : Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Activités source d'impact	Composantes affectées	N°	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsables de mise en œuvre	Indicateur objectivement vérifiable	Organisme de suivi	Coût des mesures En GNF
PHASE PREPARATOIRE DES TRAVAUX DE SONDAGE								
Acheminement du matériel;	Air		Pollution de l'air par les envols de poussières liée à la circulation des engins transportant les matériaux	Arroser régulièrement les pistes empruntées et le site contre les envols des poussières. Réduire au minimum la durée des travaux dans la zone poussiéreuse	WEI HENG MINING	Nombre d'arroseurs sur le site -Fiche des horaires de travail	AGEE CPSES	30 000 000
			-Pollution de l'air par les gaz d'échappement des engins	-Utiliser pour combustible des engins des produits pétroliers de bonne qualité respectant les normes commerciales -Utiliser les engins en bon état -Entretenir régulièrement les engins -Arrêter les moteurs des engins lorsqu'ils ne sont pas utilisés ; Créer les espaces verts pour la séquestration du carbone		Bordereaux de paiement de carburant (nature et volume de carburant alimentant l'engin) -Pièces justificatifs de l'état des engins (dates d'acquisition et mise en service de l'engin) -Fiche d'entretien des engins		
	Sol		Modification de la stabilité du sol -Pollution du sol par les fuites d'hydrocarbures des engins de transport	Limiter les interventions sur les sols érodables ; -Utiliser les véhicules/ engins adaptés à la nature du sol.		- Nombre d'interventions sur les sols érodables -Types d'engins utilisés -certificat de visite technique		20 000 000
	Eau		Risque de pollution de la nappe phréatique par les fuites d'hydrocarbures	- Mettre le béton du sol au niveau de tous les sites à risque de déversement et installer les bacs de rétention ; Entretenir des engins régulièrement		Tous les sites à risques de déversement bétonnés		32 000 000

Travaux des levés topographiques et implantations des repères en béton	Faune et flore	Aucun impact significatif	Aucune mesure spécifique		Néant		Néant
	Riverains et personnel	Nuisances sonores dû au bruit des engins roulants ; Nuisances olfactives dues aux envols de poussières	Contourner les zones à forte agglomération ; -Assurer la maintenance des roues ; -Utiliser les engins en bon état ; Sensibiliser les travailleurs au respect des consignes de sécurité au travail ; - Rendre obligatoire le port des EPI pendant les heures de travail ; - Respecter le code de la route ; -Eviter le port des écouteurs pendant les heures de travail ; -Utiliser les engins en bon état		-Nombre de routes secondaires -Nombre d'engins entretenus ; Pièces justificatives de l'état des engins (dates d'acquisition et mise en service de l'engin) -Fiche d'entretien		30 000 000
		- Risques d'accidents routiers liés à la circulation des engins roulants	Respecter le code de la route ; -Eviter le port des écouteurs pendant les heures de travail ; -Utiliser les engins en bon état	WEI HENG MINING	Nombre d'accidents enregistrés ; Nombre d'utilisateur des écouteurs pendant les heures de travail ; Pièces justificatives de l'état des engins (dates d'acquisition et mise en service de l'engin) -Fiche d'entretien	AGEE CPSES	
Air		Pollution de l'air par les gaz d'échappement	Utiliser les engins moins polluants ; -Veiller à l'entretien périodique du groupe électrogène		Bordereaux de paiement du carburant (qualité et volume) -Pièces relatives à l'état des engins et équipements (date d'acquisition et de mise en service)		30 000 000

	Sol	Erosion du sol Modification de la stabilité du sol	Restaurer les sols nus après les travaux Utiliser les véhicules/ engins adaptés à la nature du sol.		Superficies restaurées Nombres de contrôles techniques effectués	AGEE CPSES	20 000 000
	Eau	Pollution de l'eau par les fuites d'hydrocarbures	Informier les travailleurs sur la nécessité d'éviter tout déversement de produits polluants ;		Nombre de travailleurs informés et résultat d'analyse des eaux		22 000 000
	Faune et flore	Perte du couvert végétal Dégradation des habitats fauniques	Se limiter au strict respect des aires à défricher ; Faire un reboisement compensatoire	WEI HENG MINING	Superficie défrichée et la superficie réboisée	AGEE CPSES	20 000 000
	Personnel	Accidents de travail (blessures, pertes en vie humaine) -Nuisances sonores -Risques d'inhalation de particules de poussières	--Sensibiliser les travailleurs au respect des consignes de sécurité au travail. -Port des EPI (cache-nez, casques anti-bruit, bouchons à oreilles, ...) pendant les heures de travail ; -Elaborer et mettre en œuvre des procédures sécurisées de conduites ; -Limiter des heures d'exposition des travailleurs ; -Soumettre les travailleurs à un contrôle médical régulier		-Nombres des réunions sur la sécurité -Nombres de travailleurs équipés d'EPI sur le chantier -Nombres de procédures sécurisées de manipulation des matières premières élaborées et affichées -Fiches de pointages -Nombres de travailleurs ayant effectués un contrôle médical		22 000 000
	Air	1 Détérioration de la qualité de l'air	Rabattre les poussières par un arrosage régulier ; Tenir compte de la distance de sécurité pendant le choix des sites de relocalisation des populations		Fréquence d'arrosage journalière ; Quantités de TSP, de PM 10 ou encore de retombées de poussières mesures		22 000 000

Préparation des sites de prospection ; Ouverture des layons ; -	Sol	1	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés	Respecter scrupuleusement les procédures mises en place pour éviter un déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés		Résultats d'analyse du sol		20 000 000
		2	Perturbation et modification morphologique du sol	Limiter le défrichement de la végétation et la couverture du sol au minimum requis et consigner toutes les perturbations ; Réhabilitation progressive des zones déboisées ; Préserver la couche arable de manière appropriée		Nombre hectares défrichés ; Stocks des terres arables visibles et nombre hectares déboisés et restaurés		
	Eaux	1	Pollution des eaux souterraines	Limiter le défrichement de la végétation et la couverture du sol au minimum requis et consigner toutes les perturbations ; Réhabilitation progressive des zones déboisées ; Préserver la couche arable de manière appropriée.		Nombre de piézomètres installés		20 000 000
		2	Réduction de la disponibilité des eaux souterraines liée au dénoyage des aquifères Augmentation de la charge sédimentaire	Mettre en place de nouvelles sources d'eau au profit des communautés ; Surveiller régulièrement la qualité des eaux de surface et souterraines y compris les sources d'eau des communautés environnantes Rabattre les poussières par un arrosage régulier ; Suivre la qualité des eaux hors site		Résultats des mesures du niveau des eaux souterraines ; quantité de forages Nombre d'arrosage et résultats d'analyse d'eau	AGEE CPSES	
	Flore		Détérioration ou perte du couvert végétal	Faire des reboisements compensatoires		Nombre d'arbres ayant survécu à la fin du projet		12 000 000

	Faune et habitat	Perturbation de la faune sauvage Perte d'habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Interdire la destruction des habitats de faune dans la zone de production bauxitique ; ✓ Interdire le braconnage de la faune qui migre aux alentours du site ; ✓ Appliquer l'interdiction de chasser dans des zones protégées environnantes ; Eviter de souiller les eaux des cours d'eau environnants par des opérations de préparation. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zones défrichées ; ✓ Nature et quantité de gibier saisi par les autorités et services techniques locaux Résultats d'analyse des eaux des cours d'eau. 	AGEE CPSES	12 000 000
	Cadre de vie	1 Envolées de poussière au niveau des habitations	Arrosage régulier des pistes ; Tenir compte de la distance de sécurité pendant le choix des sites de relocalisation des populations ; Prise en charge des patients souffrant des maladies professionnelles				40 000 000
		2 Nuisance sonore et vibratoire liées à l'augmentation localisée du niveau des bruits et des vibrations	Informer les parties prenantes en temps utile lorsque des travaux de nuit sont nécessaires - obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes	WEI HENG MINING	Nombre de plaintes relatives au bruit		
	Bien et propriétés	1 Restriction de terres agricoles Perte de cultures Pertes d'essences forestières et d'arbres fruitiers	Aménagement des zones agro-pastorales ; Compensation des biens des communautés ; Organiser les campagnes de reboisement des zones dénudées.		Nombre de zones agro-pastorales aménagées ; Liste des personnes indemnisées ; Nombre d'hectares reboisés	AGEE CPSES	10 000 000
	Santé et Sécurité	1 Prolifération des maladies et conflits sociaux	Sensibiliser les communautés ; Diminuer la pollution des milieux récepteurs ;		Fiches de sensibilisation des communautés ;		10 000 000

			Recruter les flagment et les HSE ; Placer les panneaux de signalisation		Résultats d'analyse des milieux récepteurs ;			
Total 1							350 000 000	
PHASE DES TRAVAUX DE SONDAGE								
Travaux de forages et prélevement des échantillons et leur transport au labo	Air	1	Détérioration de la qualité de l'air	Rabattre les poussières par un arrosage régulier ; Tenir compte de la distance de sécurité pendant le choix des sites de relocalisation des populations	WEI HENG MINING	Fréquence d'arrosage journalière ; Quantités de TSP, de PM 10 ou encore de retombées de poussières mesures	AGEE CPSES	20 000 000
	Sol	1	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés	Respecter scrupuleusement les procédures mises en place pour éviter un déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés		Résultats d'analyse de sol		15 000 000
	Sol	2	Perturbation et modification morphologique du sol	Limiter le défrichement de la végétation et la couverture du sol au minimum requis et consigner toutes les perturbations ; Réhabilitation progressive des zones déboisées ; Préserver la couche arable de manière appropriée		Nombre hectares défrichés ; Stocks des terres arables visibles et nombre hectares déboisés et restaurés		
	Eaux de surface et souterraine	2	Réduction de la disponibilité des eaux souterraines liée au dénoyage des aquifères	Mettre en place de nouvelles sources d'eau au profit des communautés ; Surveiller régulièrement la qualité des eaux de surface et souterraines y compris les sources d'eau des communautés environnantes		Résultats des mesures du niveau des eaux souterraines ; quantité de forages	AGEE CPSES	

	Flore	1	Détérioration ou perte du couvert végétal	Faire des reboisements compensatoires		Nombre d'arbres ayant survécu à la fin du projet		10 000 000
	Faune		Perturbation de la faune sauvage et Perte d'habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Interdire la destruction des habitats de faune dans la zone de production bauxitique ; ✓ Interdire le braconnage de la faune qui migre aux alentours du site ; ✓ Appliquer l'interdiction de chasser dans des zones protégées environnantes ; Eviter de souiller les eaux des cours d'eau environnants par des opérations de préparation. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zones défrichées ; ✓ Nature et quantité de gibier saisi par les autorités et services techniques locaux <p>Résultats d'analyse des eaux des cours d'eau.</p>	AGEE CPSES	10 000 000
	Personnel	2	Nuisance sonore et vibratoire liées à l'augmentation localisée du niveau des bruits et des vibrations	Informier les parties prenantes en temps utile lorsque des travaux de nuit sont nécessaires - obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes	WEI HENG MINING	Nombre de plaintes relatives au bruit		19 000 000
	Bien et propriétés	1	Restriction de terres agricoles Perte de cultures Pertes d'essences forestières et d'arbres fruitiers	Aménagement des zones agro-pastorales ; Compensation des biens des communautés ; Organiser les campagnes de reboisement des zones dénudées	WEI HENG MINING	<p>Nombre de zones agro-pastorales aménagées ;</p> <p>Liste des personnes indemnisées ;</p> <p>Nombre d'hectares reboisés</p>	AGEE CPSES	65 000 000

	Santé et Sécurité	1	Prolifération des maladies respiratoires et conflits sociaux	Sensibiliser les communautés ; Diminuer la pollution des milieux récepteurs ; Recruter les flagmances et les HSE ; Placer les panneaux de signalisation		Fiches de sensibilisation des communautés ; Résultats d'analyse des milieux récepteurs ;		15 000 000
Gestion des contaminants et déchets	Air		Dégénération de la qualité de l'air par les odeurs nauséabondes des déchets	Collecter et éliminer les déchets solides et liquides afin d'éviter tout transport par les eaux de ruissellement ; -Mettre un Centre de gestion et de traitement des déchets compartimenté suivant leur nature ; -Sensibiliser les travailleurs sur l'éducation relative à l'environnement ;		Principe de ségrégation et d'élimination des déchets respecté pendant tout le processus ;	AGEE CPSES	24 000 000
	Sol		Pollution du sol par la mauvaise gestion des déchets (solides et liquides)	Collecter et éliminer les déchets solides et liquides afin d'éviter tout transport par les eaux de ruissellement ; -Sensibiliser les travailleurs sur l'éducation relative à l'environnement ;		- Nombre de poubelles étiquetées installées et de travailleurs sensibilisés		14 000 000
	Eau		Pollution des cours d'eau par la mauvaise gestion des déchets	Collecter les déchets dans les bacs à ordures à couvercle ; -Eviter l'épandage des déchets dans la nature ; - Effectuer le traitement de ces déchets par les spécialistes	WEI HENG MINING	Principe de ségrégation et d'élimination des déchets respecté	AGEE CPSES	15 000 000

	Faune et flore		Aucun impact significatif	Aucune mesure spécifique		-		Néant
	Riverains et personnel		Nuisances olfactives	Mettre en place une structure de collecte et de traitement des déchets ; -Doter les travailleurs d'EPI		Nombres de travailleurs équipés d'EPI ; -Présence d'un Département HSSE		28 000 000
Total2							235 000 000	
PHASE DE REAHABILITATION ET DE DEMOBILISATION								
Remise en état des sites de sondage, Déclassement et démobilisation	Air	1	Détérioration de la qualité de l'air	Rabattre les poussières par un arrosage régulier ; Tenir compte de la distance de sécurité pendant le choix des sites de relocalisation des populations	WEI HENG MINING	Fréquence d'arrosage journalière ; Quantités de TSP, de PM 10 ou encore de retombées de poussières mesures	AGEE CPSES	10 000 000
	Sol	1	Pollution du sol par le déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés	Respecter scrupuleusement les procédures mises en place pour éviter un déversement accidentel des huiles et hydrocarbures usagés		Résultats d'analyse de sol		11 000 000
		2	Perturbation et modification morphologique du sol	Limiter le défrichement de la végétation et la couverture du sol au minimum requis et consigner toutes les perturbations ; Réhabilitation progressive des zones déboisées ;		Nombre hectares défrichés ; Stocks des terres arables visibles et nombre hectares déboisés et restaurés		

			Préserver la couche arable de manière appropriée			AGEE CPSES		
	<i>Eaux de surface</i>	1	Pollution des eaux de surface par les boues rouges	Limiter les travaux à 500m des cours d'eau ; Créer un bassin à résidu ; Créer les carneaux de drainages de la boue	Analyse de la qualité des eaux de surface		12 000 000	
	<i>Faune</i>	1	Perte des espèces fauniques	Clôturer les zones à risque ; Installer des effaroucheurs pour éloigner les animaux	WEI HENG MINING	Nombre d'animaux morts retrouvés sur les sites miniers et effaroucheurs installés	15 000 000	
	<i>Flore</i>	1	Nuisance sonore et vibratoire	Utiliser les équipements moins sonorisés et leur entretien régulier		Visite technique trimestrielle disponible	15 000 000	
	<i>humains</i>	1	Prolifération des maladies à travers des déchets	Mettre en place des dispositifs de tri, de réutilisation et de recyclage des déchets		Des poubelles suffisamment installées	25 000 000	
		2	Mauvaise élimination des déchets liée à la présence des dépotoirs sauvages	Ratifier un contrat avec une entreprise de gestion des déchets et de recyclage certifiée		Contrat et fiches de transfert des déchets sont disponibles		
	<i>Personnel</i>		Perte d'emploi ; Baisse des revenus des travailleurs	Accompagnement des travailleurs ; Réorienter les travailleurs		Nombre de travailleurs accompagnés	15 000 000	
Total3							103 000 000	
Coût total							688 000 000	

Le coût total de la mise en œuvre du présent PGES est arrêté à la somme de : (688 000 000GNG) six cent quatre-vingt-huit millions de francs guinéens.

10.1 Mesures d'évitement, d'optimisation, d'atténuation et de compensation envisagées

L'exploration de la bauxite à Labé présente plusieurs risques, impacts environnementaux et sociaux. Afin de limiter ces risques et impacts, un ensemble de mesures a été envisagé selon une hiérarchie d'intervention : **évitement, optimisation, atténuation et compensation**.

Tableau 27 : Synthèse des mesures

Catégorie de mesure	Description	Actions spécifiques
Mesures d'évitement	Éviter la création d'impacts négatifs	- Sélection d'un site éloigné des zones sensibles - Conception conforme aux normes internationales (Banque Mondiale, IFC)
Mesures d'optimisation	Favoriser le recrutement de la main d'œuvre locale	- publier les appels d'offres dans les communes concernées
Mesures d'atténuation	Réduire ou contrôler les impacts résiduels	- Surveillance continue des émissions atmosphériques - Installation de dispositifs d'insonorisation et respect des horaires de fonctionnement - Mise en place de systèmes de lutte contre les incendies - Sensibilisation des travailleurs et communautés voisines - Mise en place d'un canal d'évacuation pour gérer l'écoulement des eaux de ruissellement - Utilisation de matériaux et technologies moins polluants
Mesures de compensation	Compenser les impacts résiduels inévitables	- Appui aux communautés locales avec des projets sociaux - Plan de reboisement autour du site

10.2 Programme de surveillance et suivi de l'environnement

Le programme de suivi est considéré comme un outil puissant de gestion car il permettra d'une part de détecter rapidement le fonctionnement anormal d'une activité particulière et d'autre part de confirmer l'équilibre environnemental du projet.

Deux types de suivi-surveillance sont à distinguer à savoir le suivi interne et le suivi externe :

Le suivi et la surveillance interne qui seront assurés par le service environnement de la société

WEI HENG MINING

Le suivi et surveillance externe qui seront opérés à travers deux mécanismes qui sont
Le suivi externe à réaliser par l'**AGEE** et le **CPSES** et dont les modalités d'exécution et la périodicité seront arrêtées du commun accord entre la société et cette institution
L'audit environnemental qui sera confié à un consultant externe et concernera toutes les opérations de la phase d'exploration.

Les différentes composantes importantes à surveiller et à suivre pour éviter que leurs effets ou alors les activités du projet ne favorisent pas la survenue d'impacts négatifs sur l'environnement sont développés ci-dessous.

❖ **Données sur les niveaux des nappes phréatiques et de la qualité des eaux souterraines**

Le programme de suivi de l'environnement prévoit la surveillance des niveaux et fluctuations saisonnières des aquifères par l'installation de piézomètres et points de contrôle de la qualité des eaux souterraines. Un programme d'échantillonnage de la qualité des eaux souterraines sera aussi mis en place. Ce suivi, permettra d'établir le niveau d'incidence des activités du projet, notamment l'extraction du minerai. A cet effet, des mesures régulières seront également effectuées au niveau des puits/forage existant dans les villages riverains.

Les fréquences d'échantillonnage seront à définir sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du suivi environnemental de la mine initiale.

❖ **Données sur la qualité des eaux de surface**

Un programme d'échantillonnage de la qualité physico-chimique des eaux de surface sera mis en place pendant la saison des pluies dans le but de suivre et de vérifier la bonne fonctionnalité du projet. Les points d'échantillonnage sont choisis sur les ruisseaux (en amont et en aval des activités) qui coulent sur le site du permis en saison des pluies ainsi que les bassins de sédimentations qui seront aménagés pour recueillir les eaux de ruissellement.

Les paramètres choisis et la fréquence d'échantillonnage dépendront du site à contrôler et à suivre. Certains paramètres comme le pH et la conductivité seront mesurés régulièrement au niveau de certains points d'échantillonnage. D'autres comme les matières en suspension, l'arsenic ou les hydrocarbures seront mesurés avec une fréquence adaptée au régime de la pluviométrie. Il en est de même pour la teneur des eaux en cyanure ainsi que la pollution organique.

❖ **Données sur la qualité de l'air**

Un programme de mesures des retombées de la poussière, des particules en suspension et des émissions gazeuses (CO₂, CO, SO₂) sera mis en place. Les équipements de mesure seront placés au niveau des zones sensibles comme les habitations.

Données sur le bruit et les vibrations

Les niveaux de bruit et de vibrations actuelles ont été mesurés et seront aussi mesurés dès le début des opérations et régulièrement, à l'intérieur et à proximité des agglomérations du permis de la société, notamment au niveau de zones sensibles telles que les habitations les plus proches des opérations.

Suivi des impacts sur le milieu biologique

Les impacts potentiels sur le milieu écologique pourraient être suivis en réalisant des campagnes de surveillance et d'observations générales sur la faune et la flore. Ces campagnes seront effectuées par un consultant recruté par la société **WEI HENG MINING**

Contrôle de l'érosion et de la turbidité

Le suivi de l'érosion et des mesures de lutte mises en place contre ce phénomène comprendra

Des observations visuelles de routine comme mesures préventives qui permettront la détection précoce des phénomènes d'érosion et l'instauration rapide de mesures correctives ;

Des inspections régulières des structures de contrôle du ruissellement ;

Un échantillonnage et une analyse des eaux de ruissellement au niveau de sites identifiés comme sensibles.

Relations avec les communautés

La société **WEI HENG MINING** s'engage à maintenir de bonnes relations avec les communautés locales. Une personne sera désignée par la société et sera directement responsable des relations communautaires et se chargera de résoudre les plaintes du public.

Pour s'assurer de l'exécution effective du PGES, il est essentiel qu'un programme de suivi soit établi et exécuté. Le programme de suivi environnemental fournit l'information sur la base de laquelle, les mesures de gestion peuvent être prises en compte durant toutes les phases du projet (c'est-à-dire de l'exploration à la fermeture).

Tableau 28 : Plan de surveillance et de suivi environnemental des activités du projet

Milieu Récepteur	Activités	Paramètres de suivi	Fréquence de suivi	Coûts	Responsabilité
Environnement Physique	Air	Mesures des concentrations de poussières et des gaz dans l'air ambiant dans les zones sensibles	PM ₁₀ , PM _{2,5} , TSP, C02, SO ₂	Annuelle	20 000 000
	Sol	Suivi de l'efficacité des mesures et techniques adoptées de protection des sols contre l'érosion (par des inspections visuelles)	Superficie restaurée,	Annuelle	20 000 000
	Eaux de surface	Analyse de la qualité des eaux de ruissellement drainant les zones de stockage des stériles	pH, Ec, TDS, SS, Ca, Mg, SO ₄ , F, Na, Cl, K, dureté totale, alcalinité totale, PO ₄ , NO ₃ , NH ₄ , Fe, Mn, Al, As, Hg	Annuelle	20 000 000
	Eaux souterraines	Mise en place d'un réseau de points d'échantillonnage et d'observations pour surveiller les changements potentiels de la quantité et qualité des eaux souterraines principalement dans les zones relativement proches des sites de forage.	pH, Ec, TDS, SS, Ca, Mg, SO ₄ , F, Na, Cl, K, dureté total, alcalinité totale, PO ₄ , NO ₃ , NH ₄ , Fe, Mn, Al, As, Hg	Annuelle	20 000 000

Milieu Récepteur		Activités	Paramètres de suivi	Fréquence de suivi	Coûts	Responsabilité
Milieu biologique	Flore et Faune	Suivi de la réussite des reboisements Suivi du retour de la faune	Diversité spécifique, Densité de la flore, population de la faune	Annuelle	25 000 000	AGEE ET CPSES
Suivi-externe	Management Environnemental	Suivi de la mise en œuvre du PGES et respect de la réglementation nationale	Niveau de mise en œuvre du PGES	Annuelle	22 000 000	AGEE ET CPSES
Audit Environnemental	Management Environnemental	Mise en œuvre du PGES et respect de la réglementation nationale et internationale	Niveau de conformité du projet avec la réglementation	Annuelle	50 000 000	Auditeurs externes et internes
TOTAL					177 000 000	

Le coût de mise en œuvre du PGES est rapporté à hauteur de 5% au coût global de la réalisation du projet d'exploration. Ce coût sera affiné progressivement durant la mise en œuvre des programmes de sondage.

Le budget prévisionnel du Plan de surveillance et suivi de l'environnement de la phase d'exploration du projet est estimé à cent soixante-dix-sept millions de francs guinéens (**177 000 000GNF**)

Tableau 29 : Récapitulatif des coûts estimatifs de mise en œuvre du PGES

N°	Désignation	Coûts (GNF)
PGES par phase		
1	Préparatoire des travaux de sondage	350 000 000
2	Phase des travaux de sondage	235 000 000
3	Réhabilitation et de démobilisation	103 000 000
4	Plan de surveillance et de suivi environnemental des activités du projet	177 000 000
Coûts totaux		865 000 000

Ce présent budget du **PGES** est arrêté à la somme de Huit cent soixante-cinq millions de francs guinéens (**865 000 000 GNF**).

10.3 Plan de réhabilitation, de démantèlement et de fermeture du site d'exploration de la bauxite

De la phase de construction à celle de la fermeture, l'exploitation minière qu'elle soit artisanale, mécanisée ou semi-mécanisée s'accompagne d'un défrichage total du sol, d'une modification radicale du paysage et d'un dérèglement complet de l'écosystème. C'est dans cette veine que le présent plan de réhabilitation s'inscrit. Ce plan est destiné à donner une vue d'ensemble sur toutes les activités à mener dans le cadre de la réhabilitation et de la restauration du site d'exploration de la WEI HENG MINING (voir le tableau ci-dessous).

Figure 40 : Plan de réhabilitation, de démantèlement et de fermeture du site d'exploration de la bauxite

N°	Composantes environnementales	Activités	Objectifs
1	Sol	Le retournement des amas de terre arable après le dépôt de stériles et les parois arides de la fosse après l'exploitation	Permettre la ré végétalisation naturelle des zones perturbées et le développement d'écosystèmes stables (mais pas nécessairement pour la restauration des habitats d'origine ou d'un environnement de pré-exploitation minière)
2	Biodiversité	Reboisement des sites réhabilités	Restaurer l'écosystème floristique et faunique
3	Bassin de stockage des résidus	Vidange des résidus	Traiter toute eau résiduelle avant rejet et réhabilitation dudit bassin
4	Déchets dangereux	Enfouissement	Mettre hors d'état de nuire les déchets dangereux qui ne pourront

			être retournés à leurs fournisseurs, incinérés, ou gérés hors site
5	Ressources en eau	Reboisement des berges	Restaurer davantage l'écosystème floristique et aquatique

10.4 Plan de renforcement des capacités institutionnelles

Le plan de renforcement des capacités institutionnelles permet de faciliter et d'améliorer la performance environnementale et sociale des agences d'exécution et de suivi environnemental et social.

Le projet devra apporter tous les appuis nécessaires aux services techniques concernés (MEDD/AGEE, DP Environnement, CPSES, Membres de Comités Locaux, Commissions Techniques de Suivi, etc.), en formation, information, éducation et communication pour la sensibilisation des populations et ainsi qu'en équipements pour assurer leurs missions de surveillance et de suivi environnemental.

En effet, une série de campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que des séances de redevabilité auprès des populations riveraines et des usagers des infrastructures, Ces campagnes devraient porter sur la nature du projet et les enjeux environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre des activités.

Les sujets principaux seront centrés autour : (i) des enjeux environnementaux et sociaux de projet ; (ii) de l'identification et le suivi des indicateurs environnementaux élaborés dans le cadre des programmes de surveillance et de suivi environnementaux du projet ; (iii) des bons comportements à adoptés pour une durabilité des infrastructures ; etc.

Dans ce processus, les autorités locales, les Organisations et les ONG environnementales et sociales devront être impliqués au premier plan.

❖ Plan de renforcement des capacités des parties prenantes

Pour garantir la mise en œuvre efficace du PGES, les acteurs impliqués et les communautés impactées par le projet bénéficieront des actions de renforcement des capacités (formation et équipements).

Cela permettra aux institutions concernées d'assurer les différentes missions de suivi et de surveillance, chacun en ce qui le concerne. Il permettra aux communautés locales d'être sensibilisées, informées sur le projet et ses enjeux et d'être outillés pour faire face dans leurs activités (agropastorales en particulier) aux effets du changement climatique.

❖ Mécanisme de gestion des plaintes

Plusieurs types de conflits sont susceptibles de surgir dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet lors de l'exploration. Pour prévenir et parvenir à la gestion efficace des plaintes et doléances en matière de gestion environnementale et sociale du Projet, un mécanisme sera mis en place. La procédure du mécanisme de règlement des plaintes vise à établir la confiance et un rapport positif entre le Projet et les parties prenantes. Il repose essentiellement sur les pratiques locales existantes qui ont donné la preuve de leur efficacité.

Ce mécanisme traitera principalement les plaintes et doléances relatives, entre autres :

- ✓ Au Cadre de vie ;
- ✓ Aux Emplois et revenus ;
- ✓ Aux Pollutions et nuisances dues à l'exploitation du poste ;
- ✓ A la Présence et exploitation du poste ;
- ✓ A la gestion des déchets générés par le démantèlement du poste.

Suivi : Le comité de médiation / médiateur/ autre tiers entreprendra un suivi en temps opportun avec le plaignant pour s'assurer que la plainte consignée a été traitée de manière appropriée et que le plaignant juge la résolution satisfaisante.

Retour : Si une réponse est jugée insatisfaisante, d'autres enquêtes seront menées par la société. Si aucune résolution ne peut être trouvée, le projet doit informer le plaignant du droit d'intenter une action en justice.

❖ **Programme de sensibilisation et d'information a l'intention des parties prenantes**

Objectif du Programme

Le programme vise à éduquer, informer et sensibiliser activement les différentes parties prenantes du projet de construction et d'exploitation du poste sur les impacts environnementaux et sociaux du projet, ainsi que sur les mesures d'atténuation et de gestion prévues. Il vise également à promouvoir une participation active et une collaboration constructive de la part des communautés locales, des employés, des sous-traitants et des autorités compétentes.

Durée du Programme

Le programme se déroulera durant tout le cycle de vie du projet et activités de suivi seront également prévues pour assurer une communication continue et un engagement soutenu des parties prenantes.

Méthodes de Sensibilisation et d'Information

1. Réunions Communautaires

- ✓ Organiser des réunions régulières avec les populations riveraines du village hôte du site du projet susceptible d'être affecté par le projet.

- ✓ Ces réunions permettront de présenter de manière détaillée le projet, ses objectifs, ses impacts potentiels sur l'environnement et les communautés, ainsi que les mesures d'atténuation et de gestion envisagées.

2. Séances d'Information pour les Employés et les Sous-traitants

- ✓ Organiser des séances de formation et de sensibilisation pour les employés et les sous-traitants du projet.
- ✓ Ces séances aborderont les pratiques environnementales et sociales responsables, les normes de sécurité, les protocoles opérationnels et les responsabilités individuelles envers l'environnement et les communautés locales.

3. Ateliers Thématiques

- ✓ Organiser des ateliers thématiques sur des sujets spécifiques liés au projet, tels que la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des ressources naturelles, ainsi que les droits des communautés locales.
- ✓ Ces ateliers seront animés par des experts locaux, des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et des membres de la société civile, afin de fournir des informations spécialisées et de faciliter les discussions interactives.

4. Distribution de Matériel d'Information

- ✓ Concevoir et distribuer des supports d'information visuels et écrits, tels que des dépliants, des brochures et des affiches, décrivant le projet et ses impacts potentiels de manière claire et accessible.
- ✓ Assurer la disponibilité de ces documents dans différentes langues locales pour garantir une communication efficace avec toutes les communautés concernées.

5. Campagnes de Sensibilisation Média

- ✓ Lancer des campagnes de sensibilisation à travers les médias locaux, y compris la radio, la télévision et les journaux communautaires.
- ✓ Diffuser des annonces et des reportages sur le projet, en mettant en évidence ses aspects environnementaux et sociaux, ainsi que les engagements de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale.

6. Évaluation et Suivi

- ✓ Évaluer régulièrement l'efficacité du programme de sensibilisation et d'information en recueillant les commentaires des parties prenantes et en mesurant leur niveau de

compréhension et d'engagement.

- ✓ Organiser des réunions de suivi périodiques avec les parties prenantes pour discuter des progrès du projet, répondre aux préoccupations émergentes et mettre à jour les informations sur les mesures d'atténuation et de gestion.
- ✓ Adapter le programme en fonction des retours d'information pour assurer une communication continue et une participation active des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet (Conférence européenne des ministres des transports (cemt), 2000).

10.1 Mécanisme de gestion des plaintes

Un mécanisme de règlement et de réparation des griefs est requis afin d'identifier les procédures permettant de traiter efficacement les réclamations découlant de la mise en œuvre du projet. Les personnes affectées par le projet doivent avoir une possibilité de déposer officiellement leurs plaintes et griefs, et de les faire examiner et traiter correctement. Le mécanisme peut aider la société WEIN HENG MINING à améliorer significativement l'efficacité opérationnelle de diverses manières : sensibiliser le public sur les projets et ses objectifs; lutter contre la fraude et la corruption ; fournir au personnel du projet des suggestions et recommandations pratiques qui leur permettent d'être justes, transparents et réactifs vis-à-vis des communautés riveraines ; évaluer l'efficacité des processus organisationnels internes ; accroître la participation de toutes les parties prenantes au projet, etc.

Il est très important que la direction et le personnel du projet reconnaissent et approuvent le processus de règlement des griefs comme un moyen de renforcer l'administration et d'améliorer les relations avec le public, la reddition des comptes et la transparence. Pour ce faire, les données et les tendances sur les griefs seront régulièrement examinées lors des réunions de gestion du projet.

1.1 Structure et documentation de la plainte

Au niveau de la Société, un responsable de la gestion des plaintes sera désigné au niveau du département chargé de l'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement et Communauté (HSSEC) pour répondre officiellement aux griefs soulevés par des individus et des groupes membres de la communauté.

Ces plaintes peuvent émaner entre les communautés, la Société, les sous-traitants, l'Administration, des impacts environnementaux et sociaux (santé, sécurité au travail, foncier,

ressources en eau, gestion de main d'œuvre, etc.). Un comité local de gestion des conflits sera créé pour aider à traiter les réclamations formulées dans le cadre de la mise en œuvre des projets Ce Comité envisagera de coopter des personnes ressources pour renforcer l'objectivité du mécanisme et à fournir un renforcement de capacités dans ce domaine pour que le mécanisme soit équitable et efficace, et respecte en général les principes cités ci-dessous.

Une organisation représentative établie (Conseil de sages, Conseil de Mosquée, Bureau du District, Bureau du secteur, etc.) peut se joindre à la plainte de tout membre de la communauté pour saisir le mécanisme. Le responsable de la gestion des plaintes peut également chercher à engager ces organisations représentatives des localités dans le traitement des griefs soulevés. Ces derniers peuvent être présentés oralement ou par écrit, transmis en personne ou en utilisant les technologies de l'information et de la communication (téléphone ou courriel). Lorsqu'il est présenté oralement, le responsable de la gestion des plaintes doit s'assurer que le grief est documenté par écrit. Ceci est développé dans la section des procédures ci-dessous.

1.2 Procédure de règlement des griefs

✓ Principes

Le mécanisme de règlement et de réparation des griefs adoptera, pour améliorer son efficacité, les principes fondamentaux sont : i) équité (les griefs seront traités de manière impartiale, équitable et transparente) et confidentialité (les noms et coordonnées des plaignants seront tenus confidentiels) ; ii) objectivité et indépendance (le mécanisme fonctionnera indépendamment de toutes les parties prenantes afin de garantir un traitement équitable, objectif et impartial de chaque cas. Le personnel travaillant dans le cadre du mécanisme disposeront de moyens et de pouvoirs adéquats pour enquêter sur les griefs, interroger des témoins, accéder aux dossiers, etc.) ; iii) simplicité et accessibilité (les procédures de dépôt des plaintes et de recherche d'action seront suffisamment simples pour que toutes les parties prenantes du projet puissent les comprendre et y accéder facilement par téléphone, e-mail, etc.) ; iv) réceptivité et efficacité (le mécanisme sera conçu pour répondre rapidement et efficacement aux besoins de tous les plaignants ; v) rapidité de traitement et d'exécution (tous les griefs, simples ou complexes, seront traités et résolus le plus rapidement possible. Les mesures prises à l'égard du grief ou de la suggestion devraient être rapides, décisives et constructives) ; vi) participation et inclusion (toutes les personnes affectées par le projet - membres de la communauté, membres des groupes vulnérables, responsables de projets, société civile et médias - sont encouragées à soumettre leurs plaintes et commentaires aux autorités du projet. Une attention particulière est

accordée aux groupes vulnérables, et le Promoteur s'assurera que ces derniers ont accès au mécanisme).

✓ **Violences basées sur le genre**

Les plaintes relevant des violences basées sur le genre ou de l'exploitation et des abus sexuels seront traitées dans la confidentialité absolue, selon des règles spéciales pour garantir aux plaignants toute la protection et l'assistance requise.

L'entreprise, son personnel et les autres travailleurs recrutés dans le cadre du présent projet devront signer un code de conduite qui énonce leur déclaration officielle de ne pas s'engager dans les actes de violence basée sur le genre, d'exploitation et d'abus sexuels, des enfants en particulier. En cas de non-respect de ce code de conduite, leur contrat de travail ou d'emploi, selon la catégorie, sera résilié. Aussi, l'entreprise se conformera à la législation nationale concernant la notification à la police et aux autorités locales compétentes.

Par ailleurs, la Société devra s'assurer que les mesures environnementales et sociales préconisées dans le PGES soient rigoureusement exécutées conformément aux normes environnementales nationales et internationales ainsi que les autres dispositions contractuelles pertinentes.

1.3 Types de plaintes et conflits à traiter

Dans la pratique, les types de plaintes et de conflits qui apparaissent au cours de la mise en œuvre d'un projet similaire peuvent se justifier par les éléments suivants :

- Plaintes des populations riveraines concernant les nuisances sonores, les émissions de poussières et/ou de polluants atmosphériques, la pollution par des eaux usées ou des déchets dus aux activités/travaux ;
- Différends entre les fournisseurs et l'entreprise ;
- Perte de biens ;
- Gestion la de main d'œuvre ;
- Santé et Sécurité au travail ;

- Plaintes des riverains à propos de la sécurité (vitesse excessive des véhicules et engins du chantier).

✓ Procédures

Pour résoudre les conflits potentiels, il est nécessaire de prévoir un dispositif qui permet de résoudre d'éventuelles contradictions qui peuvent découler de la mise en œuvre du projet. Il est proposé dans ce qui suit des mécanismes simples et adaptés de règlement des griefs pour résoudre les réclamations qui peuvent naître en raison des restrictions d'accès :

En effet, il est à retenir que le premier niveau de résolution est assuré par le Président de District, assisté par les notables et les représentants des personnes affectées ; le second niveau, en cas d'échec du premier, est assuré au niveau de la Mairie ; le dernier niveau, en cas d'échec du deuxième fait intervenir la justice. Les tableaux présentés ci-dessous montrent les niveaux de résolution des plaintes liées aux activités du projet.

Tableau 30 : premier niveau de résolution des plaintes

Composition	Durée maximum
<ul style="list-style-type: none"> • Président de District • Membre du comité local de cogestion • Notables • Représentant des personnes affectées, y compris les personnes vulnérables 	Une (01) semaine

Tableau 31 : deuxième niveau de résolution des plaintes

Composition	Durée maximum
<ul style="list-style-type: none"> • Autorité administrative locale • Chef de District • Représentant des personnes affectées, y compris les personnes vulnérables 	Une (01) semaine

NB : Ces voies de recours gracieux préalables (règlement à l'amiable) sont à encourager et à soutenir très fortement, avant la saisie de la justice qui doit être le dernier recours.

XI. CONCLUSION

La réalisation de tout projet minier ou industriel engendre toujours les impacts positifs et négatifs sur des composantes de l'environnement biophysique et humain c'est pourquoi la Société WEI HENG MINING a sollicité cette Notice d'impact environnemental et social dans le cadre d'exploration de la bauxite dans la Préfecture de Labé afin de prendre en compte les résultats de cette étude pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs. C'est pourquoi un programme strict de surveillance et suivi environnemental sera mis en place. Bien que comportant quelques limites qui n'affectent pas pour autant la qualité des analyses environnementales de ce projet, les mesures proposées pendant cette étude permettront de réaliser une exploration minière soucieuse de l'environnement dans son ensemble dans la zone du projet.

Pour atteindre les objectifs du développement durable, une attention particulière devrait être accordée à toutes les composantes biophysiques et humaines de la zone d'étude.

Il s'agit notamment de :

- la qualité du sol ;
- la qualité de l'eau ;
- la qualité de l'air ;
- le bruit et les vibrations ;
- la biodiversité ;
- la communauté.

Enfin, pour bien appliquer le contenu du PGES, la WEI HENG MINING fera une gestion participative avec les communautés des localités impactées.

XII. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARRETE 1595 du Ministère de l'Environnement et de Développement Durable de Guinée.*
(2023). Ministère de l'Environnement et de Développement Durable.
- Bazzo, D., Diallo, I., & Rossi, G. (2000). *Atlas Infongéographique de la Guinée Maritime.*
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Berhaut, J. (1976). *Flore illustrée du Sénégal.* Gouvernement du Sénégal, Ministère du développement rural, Direction des eaux et forêts.
<https://books.google.com/books?id=yxImAQAAQAAJ>
- Plan de Développement Local de la Sous-préfecture de Konkouré (PDL) 2022-2026.* (2022).
Commune Rurale de Konkouré.
- Préssé, J. (2009). *Le péage urbain. Quelles opportunités pour Veolia Transport ?*

XIII. ANNEXES

Annexe 1 : Ordre de mission



Vu à l'arrivée
Labe le 24/03/2025

P. le Prefet P.D



SG/CJ

Le Secrétaire Général
Association des Collectivités Départementales du Labe
Lamine Sarr

Lamine Sarr

Vu à l'arrivée et départ

Labe le 25/03/2025

Le Président du conseil de Madina



Nialla Thione Diouf

Vu à l'arrivée et au départ

Hafia le 26/03/2025

Le Président de la Délégation Spéciale



Mamadou Barry

Mamadou Barry 3 BATT

Vu à l'arrivée à Garambe ..
de 25/03/2025

le vice Président de la délégation spéciale



Abdoulaye Taffio Sarr

Vu à l'arrivée et au
départ à Garambe le 26/03/2025

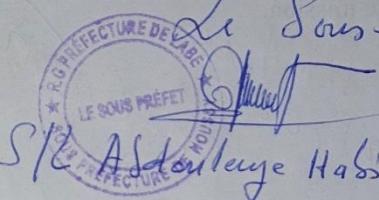
le Président de la
délégation Spéciale



Mamadou
Barry

Vu à l'arrivée et au

départ à Nossy le
27/03/2025



Le Sous-Prefet
S/P Abdoulaye Hassana Bath

Vu à l'arrivée à la
C.R de Mombeyga
le 31 Mars 2025
Le President de la Délégation
Spéciale



Boubacar Sada Diallo

Vu au Départ
à la C.R de Mombeyga
le 04 / Avril 2025
le President de la Délégation
Spéciale



Boubacar Sada Diallo

Annexe 2 : PV de la consultation publique dans la CR de Garambé

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION

Coordonnées : X 0789870 Y 1247534 Alt : 1028m sources : GPS

Localité	
Préfecture	Labe
Commune Rurale	Garambé
District	Garambé Centre ; Labéchéppie et Seghon
Secteur	Garambé centre
Date de la consultation	25/03/2025
Nombre des Participants	27

I- AVIS PAR RAPPORT AU PROJET

Avis favorable au projet si le contenu local est respecté.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

II- PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET

Les principales préoccupations soulevées sont :

- Dégradation de l'environnement;
- Manque de restauration des zones dénudées;
- Non respect du contenu local;
- Risques pour la perte des terres agricoles;
- Risque pour les éleveurs;
- L'enterrer de la poussière;
- L'insécurité dans les familles;
- Vagabondage sexuel;
- Manque de transparence;
- Non respect des cahiers de charge.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

III- PRINCIPALES ATTENTES EXPRIMÉES EN LIEN AVEC LE PROJET

- L'emploi de la main d'œuvre locale ;
- Éviter la consommation des substances nocives ;
- Repavage des pistes ;
- Construction des hôpitaux modernes ;
- Construction des écoles ;
- Soutien des élèves et parents d'élèves
- Accompagner la jeunesse dans les activités d'éloissement ;
- Respect des accords ;
- Aduction d'eau ;
- Accompagner les femmes
- Aménagement des terres agro-pastorales ;
- Respect du cahier de charge ;
- Arrutage des pistes.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

IV-RECOMMANDATIONS

- Respecter les limites du permis ;
- honorer les engagements ;
- créer un comité de suivi ;
- Respecter l'hierarchie ;
- Instaurer un climat de paix , d'ententes entre la société et la communauté ;
- Éviter de faire recours à la force. ;
- créer des centres d'apprentissage pour les jeunes filles. ;
- la sécurisation des zones d'exploitation et la gestion des déchets toxiques .



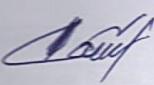
CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / /tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

AUTORITES LOCALES

Président de la jeunesse


Hamadou Alimou Diallo

Présidente des femmes

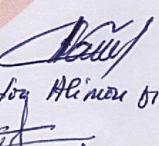

Adama Tounkara

Doyen de la localité


Thierno Ousmane Tall

Président du district /Secteur


Abdourahim Diallo


Hamadou Alimou Diallo
Po 
Thierno Mamoudou Sow



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32
Professionalisme-Sincérité-Rigueur

NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET D'EXPLORATION DE LA BAUXITE PAR LA SOCIETE WEI HENG MINING DANS LES COMMUNES RURALES DE NOUSSY, DARALABE ET GARAMBE

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Labé

Commune : Labé

Localité : Pountchion / Garambe

No	Prénoms et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Contacts	Date	Emargement
1	Lancinet Sangaré	M	Prefecture	S/G		24/03/2025	
2	Abdoulaye T Bah	M	Prefecture	D PEDD Directeur	622453457	=/1=	
3	Thierno Souleymane Bah	M	Prefecture	Prefectoral/Mme	624427409	=/1=	
4	Kadiatou Barry	F	Prefecture	Amis/DPMG	622949061	=/1=	
5	Boubacar Diallo	M	Commune	PDS / Garambe	622038913	-/1-	✓
6	Kadjaliou Bah	M	Commune	S/G / Daralabe	620514934	-/1-	MS
7	Abdoulaye Habibata Bah	M	sous-Prefecture	SIP / Noussy	620397052	-/1-	Paul
8	Mamadou Woury 3 Bah	M	sous-Prefecture	PDS / Hafia	622943287	-/1-	J. K. Mam
9	Thierno Ibrahima Diallo	M	commune	PDS consultant Vice President Madina	622613422	-/1-	Paul
10	Thierno Hady Bah	M	Commune		628515213	-/1-	Segy



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

1	Abdourahamane Tafsir sow	M	communauté	Vice President Enseignant	628498234	25/03/2025	
2	Mamadou oury Diallo	M	communauté	Retraité	620 90 93 52	= 11 =	
3	Boubacar Keita	M	communauté	Riverain	623 43 39 57	= 11 =	
4	Adjt Yoro Konegnui	M	communauté	Riverain	623 43 39 57	= 11 =	<i>ok</i>
5	Mamadou Saliou Diallo	M	communauté	Riverain	620 64 66 36	= 11 =	206
6	Mamadou Alpha Diallo	M	communauté	Riverain	628 22 21 96	= 11 =	
7	Boubacar Diallo	M	communauté	Riverain	620 64 66 36	= 11 =	<i>ok</i>
8	Senleymane Diallo	M	communauté	Riverain	624 79 88 84	= 11 =	<i>ok</i>
9	Mamadou Saliou ly	M	communauté	Riverain	625 88 90 90	= 11 =	
10	Mamadou Lamorana Baldé	M	communauté	Riverain	628 21 51 80	= 11 =	
11	Amadou Diogo Diallo	M	communauté	Riverain	626 75 73 31	= 11 =	<i>ok</i>
12	Mody Oumar Diallo	M	communauté	Riverain	626 77 06 64	= 11 =	<i>ok</i>
13	Mamadou Tahirou Diallo	M	communauté	Riverain	628 28 57 31	= 11 =	<i>N</i>
14	Abdourahamane sow	M	communauté	Riverain	629 40 40 66	= 11 =	<i>ok</i>



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

15	Mamadou Monctar Diallo	M	Communauté	Riverain	691.38.65.88	-11-	✓
16	Mamadou Monctar son	M	Communauté	Riverain	621.72.05.31	-11-	✓
17	Amadou Diouldé sow	M	Communauté	Riverain	690.2.96.635	-11-	✓
18	Drame Tall	M	Communauté	Riverain	628.17.20.72	-11-	
19	Thierno Ahai Diallo	M	Communauté	Riverain	627.77.58.80	-11-	
20	Adama Tounkara	F	Communauté	Riverain	690.51.48.67	-11-	✓
21	Kadiatou Diallo	F	Communauté	Riverain	620.49.54.94	-11-	
22	Assiatou Bah	F	Communauté	Riverain	622.35.86.83	-11-	✓
23	Kadiatou Bah	F	Communauté	Riverain	628.72.56.16	-11-	✓
24	Mamadou Sury Diallo	M	Communauté	Riverain	622.30.74.15	-11-	✓
25	Mamadou Alimou Diallo	M	Président District		628.62.42.37	-11-	
26	Eihadj Ibrahima Bah	M	Conseiller de Dist	Riverain	622.42.06.88	-11-	✓
27	Aissata Barry	F	Conseillère Communale		622.99.63.60	-11-	✓

Annexe 3 : PV de la consultation publique à Hafia

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION

Coordonnées : X 078098 Y 1242320 Alt : 1044 sources : GPS

Localité	
Préfecture	Labe
Commune Rurale	Hafia
District	Konkro, Haoussagheire
Secteur	Hafia centre; Simpitien; Hindè, Sofeyq, Bayan, Dambata, Timbo Labe
Date de la consultation	26/10/31 2025
Nombre des Participants	15

I- AVIS PAR RAPPORT AU PROJET

Avis favorable au projet dans la mesure où les conditions et conventions soient respectées correctement.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

II- PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET

Les principales préoccupations soulevées sont :

- La dégradation de l'environnement ;
- L'érosion au niveau des berges des cours d'eau
- le terrissement des cours d'eau ;
- la dégradation des zones agro-pastorales
- Dépravation de la jeunesse
- perte des mœurs ;
- Déplacement des populations dans les zones des permis
- prolifération des maladies ;
- La Descolarisation des jeunes au profit de l'exploitation Minière ;
- les changements climatiques ;



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

III- PRINCIPALES ATTENTES EXPRIMÉES EN LIEN AVEC LE PROJET

La communauté de la commune Rurale d'Hafia
reclame :

- La réalisation des infrastructures sociales de bases comme les écoles, les hôpitaux, les forages, routes, eau...
- La restauration des sites dégradés après exploitation;
- L'aménagement des zones agro-pastorales;
- L'accompagnement des élèves et parents d'écoles;
- L'aménagement des terrains de foot-ball et la construction de la maison des jeunes dans chaque localité concernée.
- Appui à l'autonomisation des femmes et aux personnes vulnérables (femmes, enfants, indigènes)
- L'emploi de la main d'œuvre locale;
- L'amélioration des conditions de vie des populations -
- Assurer la sécurité des communautés riveraine



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

IV-RECOMMANDATIONS

- Respecter les clauses du contrat avec les communautés
- Respecter le contenu local ;
- Respecter les spécificités socio-culturelles des communautés



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

ETUDE D'IMPACT SUR LE PROJET DE MINAGE DE BAUXITE PAR LA SOCIÉTÉ
DE CONSULTATION

AUTORITES LOCALES

Président de la jeunesse

JK

Saa Kamissa Kante

Présidente des femmes

HS

Hawaou Sylla

Doyen de la localité

J

Thierno Dumar Rafiou Diallo

Président du district /Secteur

JM

Mamadou Diaw Barry

Nu et approuvé le



Président de la délégation spéciale

Mamadou Doury BAK



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / /tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET D'EXPLORATION DE LA BAUXITE PAR LA SOCIETE WEI HENG MINING DANS LES COMMUNES RURALES DE NOUSSY, DARALABE ET GARAMBE

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Labé Commune : Labé Localité : Hafia

No	Prénoms et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Contacts	Date	Emargement
1	Kamadou Oury BAH	M	Commune Diaralé	P.D.S	622 94 32 87	26/03 025	<i>OK</i>
2	Mariama Mahmoudou Diallo	F	CR	Vice PDS	626 45 54 97	26 03 025	<i>OK</i>
3	Baroy Mamadou Dian	M	District	Président	628 86 18 53	26 03 025	<i>OK</i>
4	Diallo Sadou Tafsir	M	Secteur	Chef de S.	628 21 83 40	26 03 025	<i>OK</i>
5	Diallo Souleymane	M	—	—	621 71 08 94	26 03 025	<i>OK</i>
6	Diallo T. Souleymane	M	—	—	623 47 55 83	26 03 025	<i>OK</i>
7	Diallo Sakamissa	M	—	—	625 73 40 99	26 03 025	<i>OK</i>
8	Diallo T. Oumar Prafiou	M	—	—	622 01 93 04	26 03 025	<i>OK</i>
9	Diallo Thi Mamoudou	M	—	—	620 16 38 00	26 03 025	<i>OK</i>
10	Diallo Amadou Tassiron	M	—	—	624 21 62 62	26 03 025	<i>OK</i>



CABINET ECO-COM- GUINÉE

**SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / /tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32**

11	Diallo Ousmane	F	—	—	695 44 44 59	<u>26</u> <u>03</u> 15	<u>sd</u>
12	Hassatou Diallo	F	—	—		<u>26</u> <u>03</u> 25	<u>W</u>
13	Sylla Hawaon	F	—	—	695 00 49 15	<u>26</u> <u>03</u> 25	<u>HS</u>
14	Diallo Mariama	F	—	—		<u>26</u> <u>03</u> 25	<u>CD</u>
15	Diallo Radiation Barry	F	—	—		<u>26</u> <u>03</u>	<u>S</u>

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION

Coordonnées : X 0789870 Y 1247534 Alt : 1028 sources : GPS

Localité	
Préfecture	Labe
Commune Rurale urbaine	Labe
District	Thindel
Secteur	Thindel
Date de la consultation	25/03/2025
Nombre des Participants	36

I- AVIS PAR RAPPORT AU PROJET

Avis favorable si les accords sont respectés,
Car une telle opportunité est bénéfique pour
les communautés.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel : (+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

II- PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET

Les préoccupations soulevées par les communautés sont :

- Manque d'emploi des jeunes de la localité;
- Dégradation de l'environnement;
- prolifération des maladies;
- Manque du collège et lycée au sein du quartier;
- pertes des terres agricoles;
- Insuffisance des hôpitaux;
- Manque d'activités génératrices de revenus;
- parité entre hommes et femmes;
- L'enfouissement de poussière;
- paiement des taxes du quartier dans leur compte bancaire pour éviter la gestion opaque.;
- conflits sociaux entre les communautés d'une part et communauté-société, d'autre part.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

III- PRINCIPALES ATTENTES EXPRIMÉES EN LIEN AVEC LE PROJET

- Emploi de la main d'œuvre locale;
- Restauration des sites dégradés
- Construction des hopitaux et écoles;
- Compensation des terres agricoles;
- Mise en place des infrastructures sociales de base ;
- Aduction d'eau (forage, puits améliorés ...);
- Arrosage des pistes ;
- Respect du contenu local ;
- Respect des accords et conventions ;
- Prendre en Compte les O.N.G et société civile pour la communication et la sensibilisation ;
- Mise en place des cités pour les travailleurs de la société.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

IV-RECOMMANDATIONS

- Aménager les zones agro-pastorales;
- Réboiser les zones dégradées en collaboration avec les O.N.O de la localité;
- Bonne collaboration avec les communautés;
- Respecter les cahiers de charge.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

AUTORITES LOCALES

Président de la jeunesse

Barry Mamadou Aliou

Présidente des femmes

Hadjatou S. Guell

Doyen de la localité

El Hadji Abdoulaye
Sow

Président du district /Secteur

Thierno Mousa Diallo



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel : (+224) 626 81 15 96/621 51 00 32
Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET D'EXPLORATION DE LA BAUXITE PAR LA SOCIETE WEI HENG MINING DANS LES COMMUNES RURALES DE NOUSSY, DARALABE ET GARAMBE

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Labé Commune : Labé Localité : THINDEL

No	Prénoms et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Contacts	Date	Emargement
1	Thierno Moussa Diallo	H	Communauté	Président	698.00 6854	-25-03-95	RDV
2)	El Thierno Hadji Bah	-u-	- u -	Vice Président	628 51 52 13	-11-	RDV
3	Elhadj' Malick Diallo	M	- u -	Imam	628 73 38 93	- u -	RDV
4	Elhadj' Souleymane Diallo	-u-	- u -	C. Mosquée	622-89-20-62	-11-	RDV
5	Aboumedi Sadiq Barry	H	chef carrière	chef carrière	628 155517	-11-	RDV
6	Thierno Abdoulaye Baldé	H	chef secteur	chef secteur	612 26 03 02	-11-	RDV
7	Hamadou Youssoufou Sounkara	H	ONG/HADEPEV	Directeur Exécutif	693 19 02 39	-11-	RDV
8	Hamadou Fodé Barry	H	= u =	chef secteur	690 87 25 77	-11-	RDV
9	Boubacar Sidy Diallo	H	chef secteur	chef secteur	620 00 47 09	-11-	RDV
10	Enna Hamadou Halaf Barry	H	Imam	Communauté	627 93 89 65	-1L	<u>RDV</u>



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

26	Abdoul Guédiri Baldé	M	Gonseiller citoyen	628 85 64 94	25/03/25	Pf.
27	Mamadou Aliou Bah	M	communauté citoyen	620 42 67 00	25/03/25	St
28	Mc Ousmane Barry	M	communauté -1L-	627 22 46 87	25/03/25	St
29	Moudjtaba Brame'	M	-1L	-1L	-1L	25/03/25
30	Oumar N'Diaye	M	-1L	-1L	622 40 76 98	25/03/25
31	Mamadou Diakhaté	Mc	-1L	-1L	-1L	25/03/25
32	Mamadou Oussey Baldé	Mc	-1L	-1L	620 84 05 43	25/03/25
33	Abdoulaye Sackho	Mc	-1L	-1L	623 38 42 65	25/03/25
34	Mamadou Aliou Barry	M	chef secteur citoyen	622 28 28 81	25/03/25	Amour
34	Mamadou Hamaram Bah	Mc	chef corré	-1L	623 80 34 10	25/03/25
35	Mamadou Baldé	Mc	communauté	-1L	612 94 57 03	25/03/25
36	Mamadou Moudjtaba Baldé	M	communauté	-1L	622 46 08 99	25/03/2025



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel : (+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

10	Tou Mamadou Oury Diallo	M	Communauté citoyen	625242795	25/03/25	✓
12	Abdramane Traoré	M	Communauté citoyen	622853501	25/03/25	✓
13	Foddy Oumar Bah	M	Médecin citoyen	628757508	25/03/25	✓
14	Alpha Oumar Diallo	M	Entrepreneur Ctoyen	628524741	25/03/25	✓
15	Ibrahimou S. Diallo	F	Membre Sécurité	622-72-12-31	25/03/25	RDH
16	Boubacar Sidy Barry	M	Médecin citoyen	628095919	25/03/25	+
17	El Hadj Abdoulaye Sarr	M	Chef Secteur -11-	621538654	25/03/25	✓
18	Mamadou Ndiaye Barry	M	Chef Secteur -11-	622-22-58-94	25/03/25	✓
19	Moussa Barry	M	communauté	-11-	-11	25/03/25
20	El H Amadou Barry Baldé	M	Chef Secteur	-11-	628-22-81-15	25/03/25 Aya
21	Mamadou Salisu Diallo	M	communauté	-11-	621-11-13-00	25/03/25
22	El Hadj Ndoye Aliou Diakhaté	M	Membre C.G	-11	628 49 61 55	25/03/25
23	Mamadou Sackho	M	communauté	-11	622 55 56 59	25/03/25
24	Alpha Moussa Baldé	M	Chef secteur	-11-	628-18-04-01	25/03/2025
25	Mamadou Boko Tourkara	M	communauté	-11-	628 36 47 02	25/03/2025

Annexe 5 : PV Daralabé



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DU PROJET D'EXPLOITATION DE LA BAUXITE PAR LA SOCIETE WEI HENG MINING DANS LES COMMUNES RURALES DE NOUSI, DARALABE ET GAREMBE

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION

Coordonnées : X 0792955 Y 1248181 Alt : 110 sources : GPS

Localité	
Préfecture	Labe
Commune Rurale	Daralabé
District	Daralabé Centre, Madin'dine, Kaya ...
Secteur	Daralabé centre
Date de la consultation	26/03/2025
Nombre des Participants	36

I- AVIS PAR RAPPORT AU PROJET

Avis favorable au projet si la société respecte les clauses surtout la restauration des sites après exploitation.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

II- PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET

les préoccupations soulevées par les communautés de Daralabé sont :

- pollution sonore ;
- pollution atmosphérique ;
- l'existence de beaucoup de localités dans le permis ;
- perte des terres agricoles et des parturages ;
- Non respect des conventions par les sociétés minières ;
- Manque d'emploi ;
- Manque de restauration des sites d'exploitation ;
- Insuffisance des
- Respect des valeurs traditionnelles et culturelles
 - Eviter la vie de débauche
- L'in sécurité dans les communautés ;
- Dégradation des zones agro-pastorales
- prolifération des maladies ;
- Dépravation de la jeunesse .



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS

Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

III- PRINCIPALES ATTENTES EXPRIMÉES EN LIEN AVEC LE PROJET

- Respect du contenu local ;
- Emploi de la Main d'œuvre locale ;
- Respecter les clauses du contrat avec les communautés ;
- Restaurer les sites dégradés ;
- Reboîter les sites dénudés après exploitation ;
- Construction des infrastructures sociales de base comme les hôpitaux, les écoles, les marchés, la maison des jeunes ...
- Accompagner les agriculteurs et éleveurs ;
- Aménager les zones agro-pastorales
- Reprofilage des pistes avant installation.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / /tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

IV-RECOMMANDATIONS

- Éviter ou minimiser les pollutions sonores et atmosphériques ;
- Éviter le déplacement des sites sacrés et villages ;
- limiter la circulation des engins dans le village
non émetteur bovin.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

STUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET PROJET D'EXPLOITATION DE LA
BAIXTE PAR LA SOCIETE WILHELMUS POUR LES COMMUNES RURALES DE NOLOU

AUTORITES LOCALES

Président de la jeunesse

Mamadou Alpha Bah

Présidente des femmes

Habiba Binta Babouba Bah

Doyen de la localité

Bah Alsyng

EPH, Alpha Bah

Président du district /Secteur

Mamadou Saliba Diallo

Vu
le Président de la
délégation Spéciale

Thierno Mamoudou Barry



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / /tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET D'EXPLORATION DE LA BAUXITE PAR LA SOCIETE WEI HENG MINING DANS LES COMMUNES RURALES DE NOUSSY, DARALABE ET GARAMBE

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Labé Commune : Labé Localité : Daralabé

No	Prénoms et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Contacts	Date	Emargement
1	Thierno Mamadou Barry	M	CR	PDS	62118172	26/03/2025	✓
2	Fatoumata Binta Baïla Diallo	F	CR	Représentante Femme	622217490	=/=	✓
3	Thierno Souleymane Bah	M	CR	Riverain vice Président/Interv.	622754598	=/=	✓
4	Thierno Hamidou Sow	M	CR	Président/Interv.	622423483	=/=	✓ ref.
5	Mamadou Baïla Kante'	M	CR	Membre district	624830414	=/K	Baïla
6	Fodé Mamadou Sow	M	CR	Président APAE	613279512	=/=	✓
7	Mamadou Korka Barry	M	CR	Sécrétaire	624272851	=/K	Barry
8	Mamadou Souley Barry	M	CR	Secrétaire/Interv.	612665839	=/=	✓
9	Foula Baldé	M	CR	Président District	622883415	=/=	✓
10	Fatoumata Binta Barry	F	CR	Riveraine	621073680	=/=	✓



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

11	Mamadou Mouctar Barry	M	CR	President District	622310335	=1=	<i>fat</i>
12	Mamoudou Sow	M	CR	Secrétaire	629688328	=1=	<i>M.S</i>
13	Abdourahmane Barry	M	CR	Vice President	629477483	=1=	<i>Abdou</i>
14	Athassane Bah	M	CR	Maçan	662459931	=1=	<i>B</i>
15	Mamadou Yassine Barry	M	CR	Vice President/D -chef secteur	622614997	=1=	<i>Y.B</i>
16	Tala Bela Bah	M	CR	Enseignant Retraite	610115128	=1=	<i>Belab</i>
17	Mamadou Seydy Barry	M	CR	Chasseur	620512038	=1=	<i>S.B</i>
18	Mamadou Bobo Barry	M	CR	Enseignant	629785218	=1=	<i>B</i>
19	Ousmane Bah	M	CR	Enseignant	624993604	=1=	<i>MBal</i>
20	Moussa Diallo	M	CR	Menuisier	621125857	=1=	<i>M.D</i>
21	Mamadou Bobba Barry	M	CR	Enseignant	612392120	=1=	<i>Baw</i>
22	Mamadou Saïdou Barry	M	CR	Taillleur	625741829	=1=	<i>K.S</i>
23	Rokiatou Barry	F	CR	Commerçante	626189325	=1=	<i>C.B</i>
9							



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS

Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

24	Fodé Mamoudou Barry	M	CR	Secrétaire	622 620807	=/1=	<i>Jug.</i>
25	Mamadou Malado Barry	M	CR	Vice Président ID	622 122143	=/1=	<i>NBaj</i>
26	Boubacar Barry	M	CR	Taillan	621 012892	=/1=	<i>Jug.</i>
27	Ibrahima Barry	M	CR	Conseiller	623 106521	=/1=	<i>off</i>
28	Malado Diallo	F	CR	Riveraine Président District Donakotto	627 205619	=/1=	<i>BB</i>
29	Amadou Bella Barry	M	CR	District Donakotto	626 358823	=/1=	<i>BB</i>
30	Mamadou Alpha Bah	M	CR	Diplômé	622 274555	=/1=	<i>Zoibay</i>
31	Mamadou Saloum Diallo	M	CR	Président District Gaya	622 994719	=/1=	<i>Gillard Diallo</i>
32	Mamadou Adama Barry	M	CR	Vice PDS	622 607491	=/1=	<i>Adja</i>
33	Ismaila Barry	M	CR	Membre DS	623 413611	=/1=	<i>Olivier</i>
34	Ibrahima Kante'	M	CR	Secrétaire	621 908795	=/1=	<i>JFK</i>
35	Mamadou Ndiayalou Bah	M	CR	S/Général	620 516934	-1-	<i>W.M</i>
36	Mamoudou Lieutenant Traoré	M	S/P	S/P	622 097866	=/1=	

Annexe 6 : PV Noussy

 **CABINET ECO-COM- GUINÉE**
SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / /tel :(+224) 626 81 15 96/621 51
Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DU PROJET D'EXPLOITATION DE LA BAUXITE PAR LA SOCIETE WEI HENG MINING DANS LES COMMUNES RURALES DE NOUSI, DARALABE ET GAREMBE

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION

Coordonnées : X 0803682 Y 1244817 Alt : 1157 sources : GPS

Localité	
Préfecture	Labe
Commune Rurale	Noussy
District	
Secteur	
Date de la consultation	27 / 03 / 2025
Nombre des Participants	34

I- AVIS PAR RAPPORT AU PROJET

Avis favorable au projet si les avantages prédominent sur les inconvénients selon un citoyen de la société civile.

La majorité des riveraines demande de leur accorder un peu de temps pour donner leur avis par rapport au projet.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

II- PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET

les communautés de Noussy sont préoccupées par :

- La dégradation de l'environnement ;
- L'envolée de poussière ;
- Perte des terres agricoles ;
- Pollution des eaux et l'air ;
- Fausses promesses ;
- Non respect du contenu local ;
- Manque d'emploi ;
- Dévier ou éviter les sites historiques et culturels ;
- Compenser individuellement les personnes impactées par le projet ;
- Eviter les localités car les citoyens ce sont installés avant la mine .



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel : (+224) 626 81 15 96/621 51

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

III- PRINCIPALES ATTENTES EXPRIMÉES EN LIEN AVEC LE PROJET

- Emploi de la Main d'œuvre locale, spécialement des jeunes et des femmes;
- Aménagement des domaines agro-pastoraux;
- Compensation des terres agricoles;
- Construction des infrastructures sociales de bases comme les forages, les écoles, les centres de santé le centre culturel, le Marché dans les localités concernées à Nousty;
- Aduction d'eau dans tous les districts;
- Décanalisation de toutes les localités;
- Soutenir les communautés dans la protection de l'environnement;
- Assurer la sécurité des personnes et leurs biens;
- Respecter le contenu local;
- Respecter les accords avec les communautés



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

IV-RECOMMANDATIONS

les communautés de Noussy demandent
à la société et à l'état de leur permettre
de discuter avec la société pour aider les commu-
nautés.)

Instaurer un climat de paix et surtout de cohésion sociale;
Appliquer les conseils des Sages de Noussy;
Ne toucher surtout pas aux bâtiments.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

AUTORITES LOCALES

Président de la jeunesse

Dumar Baldé

Présidente des femmes

Berry Mariama Diogo

Doyen de la localité

Amadou Alpha
Diallo

Président du district /Secteur

Zik Moussa
Diallo

le président de la délégation
spéciale

Alpha Amadou Baldé



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel : (+224) 626 81 15 96/621 51 00 32
Professionalisme-Sincérité-Rigueur

NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET D'EXPLORATION DE LA BAUXITE PAR LA SOCIETE WEI HENG MINING DANS LES COMMUNES RURALES DE NOUSSY, DARALABE ET GARAMBE

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Labé Commune : Labé Localité : Noussy

No	Prénoms et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Contacts	Date	Emargement
1	S/L Abdoulaye Habibata Bah	m	S/Prefecture	S/Prefet	620 39 70 52	27/03/25	Joint
2	Alpha Amadou Baldé	m	CR	P.D.S	621 93 72 73	27/03/25	Joint
3	Alpha Oumar Tombon Baldé	m	CR				
4	Mamadou Oury Baldé	m	CR				
5	Abdoulaye Sana Diallo	m	CR				
6	Alpha Sane Diallo	m	CR	Membre	62812 12 90	27/03/25	Joint
7	Thierno Souleymane Diallo	m	District	P/District	62342 41 60	27/03/25	Joint
8	Amadou Oury Diallo	m	District	C/Secteur	62818 27 12	27/03/25	
9	Boubacar Diallo	m	District	C/Secteur	62252 52 64	27/03/25	
10	Mamadou Sian Barry	m	District	P/District	62800 27 92	27/03/25	



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel : (+224) 626 81 15 96/621 51 00 32
Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

N°	Prénom et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Contacts	Date	EMI.
11	Houahina Baldé	m	District	1er Vice Président	6 22366070	27/03/25	<i>Hand</i>
12	Abdourahmane Barry	m	District	membre	62112295	27/03/25	
13	Tmo Oumar Tounkara	m	District	membre	620844969	27/03/25	
14	Aïssatou Soro	m	District	membre	62059618	27/03/25	<i>AS</i>
15	Mamadou Yaya Diallo	m	District	P/District	623 51 14 10	27/03/25	<i>AS</i>
16	Mamadou Alpha Diallo	m	District	membre	6223876609	27/03/25	<i>AS</i>
17	Mamadou	Diallo	District	membre	622248016	27/03/25	
18	Abdoulaye	Diallo	District	membre	623 89 54 40	27/03/25	
19	Yéris Bobo	Diallo	District	C1 secteur	627 95 93 80	27/03/25	
20	Mamadou Gourval Diallo	m	District	P1 socioculturel	628146133	27/03/25	
21	Mamadou Alpha	Diallo	District	C1 secteur	622 403339	27/03/25	
22	Abdoulaye	Bah	District	P/District	622 8453 75	27/03/25	<i>AS</i>
23	Abdourahmane	Baldé	District	P/District	621 02 6862	27/03/25	<i>AS</i>
24	Tmo Sadou Baldé	m	District	membre	624 22 44 68	27/03/25	<i>AS</i>



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / /tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

25	Mamadou Baldé	m	District	member	622487834	27/03/25
26	Abdourahmane Barry	m	District	member	6291817698	27/03/25
27	Oumar Sowdé Baldé	m	District	C/Secteur	621586388	27/03/25
28	Thierno Ibrahim Diella	m	District	P/District	622982517	27/03/25
29	Daouda Barry	m	District	P/District	620210680	27/03/25
30	Mamadou Salou Barry	m	District	C/Secteur	621057999	27/03/25
31	Abdoul Karim Bah	m	District	C/Secteur	626156130	27/03/25
32	Mamadou Tafsir Diallo	m	District	V/President	629954534	27/03/25
33	Mamadiou Diallo	m	District	Ch/Cult/Sp.	623083517	
34	Boubacar Tely Diallo	m	District	s	621326574	9/03/25

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

on : Labé

Commune : Labé

Localité : Nouny

Prénoms et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Contacts	Date	Emargement
Elhadji Modou Lamaraana Diallo	M	Sage	Imam	628-48-59-45	27 03 25	
Alpha Modou Pathé Diallo	M	jeune	Agriculteur	621-01 77 56	27 03 25	Chirotte
Mamadou Lamaraana Diallo	M	jeune	Chef secteur	622-24-15-33	27 03 25	Zwfi
Ibrahima Diallo	M	Adulte	Chef secteur	622-87-66-29	27 03 25	
Ahmadou Alpha Diallo	M	Sage	Conseiller de mosquée	622-30-35-90	27 03 25	Auf
Tno Mariama Cire' Diallo	F	- II-	représentante des femmes	628-37-49-21	27 03 25	
Fatoumata Binta Barry	F	-	Ménagère	625-80-79-80	27 03 25	
Kadiatou Diallo	F	-	Ménagère	623-15-79-59	27 03 25	
Néné Galé' Diallo	F	-	Ménagère	621-44-36-58	27 03 25	l.
Aïssatou cira cherif	F	/	Représenteante des femmes	621-09-70-27	27 03 25	l.
Batolo	M	jeune	Sécurité	610-00-39-78	27 03 25	z



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS

Email : ecocomguinee@gmail.com / tel : (+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

Thierno Mamadou Diko	M	Adulte	Chef secteur	623-66-43-96	27/03/25	Mauff
Alpha Ibrahima Baï	M	jeune	Agriculteur	625-15-86-05	27/03/25	B
Alpha Amadou Baï	M	Sage	Chef sect	622-47-81-27	27/03/25	SS
Taslima Diallo	M	jeune	Enseignant	623-09-35-72	27/03/25	Tasly
Tou Moustapha Diallo	M	Sage	ancien chef sect.	621-93-00-51	27/03/25	Tou
Sally Moussa Diallo	M	Sage	Muegin	620-34-10-35	27/03/25	01
Tou Boubacar Diallo	M	Sage	Imam	622-39-92-79	27/03/25	SS

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES						
on : Labé	Commune : Labé	Localité : Noury				
Prénoms et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Contacts	Date	Emargement
Elhadj M ^{ou} Damarana Diallo M	Sage	Imam	628-48-59-45	27 03 25		
Alpha M ^{ou} Pathé Diallo M	jeune	Agriculteur	621-01-77-56	27 03 25		Opioitto
Mamadou Damarana Diallo M	jeune	Chef secteur	622-24-15-33	27 03 25		Zwofé
Ibrahima Diallo M	Adulte	Chef secteur	622-87-66-29	27 03 25		
Ahmadou Alpha Diallo M	Sage	Conseiller de mosquée	622-30-35-90	27 03 25		Allef
T ^{ou} Mariama Cine Diallo F	-/-	représentante des femmes	628-37-49-21	27 03 25		
Fatoumata Binta Barry F	-	Ménagère	625-80-79-80	27 03 25		
Kadiatou Diallo F	-	Ménagère	623-15-79-59	27 03 25		
Néné Galé' Diallo F	-	Ménagère	621-44-36-58	27 03 25		1.
Aïssatou cina cherif	F	Représentante des femmes	621-09-70-27	27 03 25		1.
Batolo M	jeune	Sécurité	610-00-39-78	27 03 25		

Annexe 7 : PV Galy et Hafia

CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DU PROJET D'EXPLOITATION DE LA BAUXITE PAR LA SOCIETE WEI HENG MINING DANS LES COMMUNES RURALES DE NOUSI, DARALABE ET GAREMBE

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION

Coordonnées : X 8.138.96 Y 12.409.78 Alt : 770 m sources : GPS

Localité	
Préfecture	Dalaba
Commune Rurale	Mombeya
District	Galy
Secteur	Galy / Hafia
Date de la consultation	31/03/2025
Nombre des Participants	23

I- AVIS PAR RAPPORT AU PROJET

Avis favorable au projet sur condition de la prise en compte de leurs préoccupations et attentes.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

II- PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET

- Dégénération de l'environnement;
- Pollution atmosphérique;
- Pollution de l'air;
- Déforestation;
- Perte de biodiversité;
- Déplacement des populations;
- Risque d'expropriation;
- Peur de conflits fonciers;
- Mauvaise utilisation des produits chimiques;
- Prolifération des maladies;
- Dépravation des mœurs;
- Peur de conflits entre communautés et projet;
- Inégalités dans le partage des bénéfices;
- Non respect des clauses du contrat;
- Manque d'infrastructures sociales de bases;
- Perte des zones agro-pastorales;
- Nuisance sonore.
- Manque de soutien aux personnes vulnérables.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

III- PRINCIPALES ATTENTES EXPRIMÉES EN LIEN AVEC LE PROJET

- Eviter la pollution de l'environnement;
- Eviter la pollution atmosphérique;
- Eviter la pollution de l'air;
- Eviter la déforestation;
- Sauvegarder la biodiversité;
- Indemniser les populations déplacées;
- Eviter le bien de la communauté;
- Eviter de s'approprier de manière illégale le bien de la communauté;
- Bonne utilisation des produits chimiques;
- Sensibiliser les travailleurs et la communauté sur le danger lié aux relations intimes non protégées;
- Eduquer la jeunesse aux bonnes pratiques des mœurs;
- Promouvoir la paix durable;
- Bon partage des bénéfices;
- Respecter les clauses des contrats;
- Réaliser les infrastructures sociales de base;
- Indemniser les propriétaires des terres;
- Eviter la nuisance sonore
- Appuyer les personnes vulnérables.



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51

Professionalisme-Sincérité-Rigueur

IV-RECOMMANDATIONS

- Faire une étude d'impact environnemental et social préalable;
- Respecter les conventions communautaires;
- Mettre en place un comité de suivi, incluant des représentants de la communauté, des autorités traditionnelles.
- Respecter les sites sacrés.



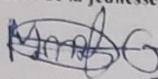
CABINET ECO-COM GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI ROND-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel : (+224) 626 81 15 96/621 51 00

Professionalisme - Sincérité - Rigueur

AUTORITES LOCALES

Président de la jeunesse


Mamadou Baldé

Présidente des femmes


Rougiratou Diallo

Doyen de la localité


Mamadou Diallo
Kébaly

Président du district



Saïdou



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI ROND-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / /tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET D'EXPLORATION DE LA BAUXITE PAR LA SOCIETE WEI HENG MINING DANS LES COMMUNES RURALES DE NOUSSY, DARALABE, HAFIA, GARAMBE ET MOMBAYA

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Mamou

Commune : Mombaya

Localité : Galy et Hafia

No	Prénoms et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Contacts	Date	Emargement
1	Boubacar Sada Diallo	M	E.D KAMUNE	P.D.S	628 82 18 33	23/09/2025	RD
2	Soudou Sow	M		Président de District	622 98 50 33	-11-	RD
3	Mamadou Mame Baldé	M		Secrétaire B.D	622 37 25 07	-11-	RD
4	Mamadou Pathé Baldé	M		V. Président Galy	626 93 56 34	-11-	Aux
5	Abdoulaye Baldé	M		Ancien Maire	622 51 26 73	-11-	RD
6	Mamadou Baldé	M		P. District Hafia	622 98 11 07	-11-	Aux
7	Mamadou Diallo	M	Cultivateur	Cultivateur	620 06 44 00	-11-	RD
8	Mamadou Tahirou Baldé	M		Membre District Galy	622 00 89 50	-11-	Aux
9	Yaya Baldé	M		V. Président Hafia	623 38 81 92	-11-	RD
10	Abdoulaye Baldé	M		Cultivateur	625 01 78 53	-11-	RD



CABINET ECO-COM- GUINÉE

SIEGE : LAMBANDJI ROND-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel : (+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

11	Mamadou Djibril Diallo	M		Membre District	623 795236		♂
12	Mamadou Madiou Bah	M			622 118622		∅
13	Fatimata Kontog Sylla	F	Femme	Menagère	625 972171		♂
14	Rouguetou Diallo	F	Femme	Président des femmes	623 42 0448		∅
15	Mamadou Aliou Baldé	M		Cultivateur	620 580989		♂
16	Sory Binta Haidara	F			621 40 34 92		♀
17	Alpha Mamadou Baldé	M		Cultivateur			tt
18	Ousmane Tela Baldé	M		Cultivateur	620-997867		yy
19	Thierno Sadou Baldé	M		Médecin			♂
20	Mamadou Sylla	M		Cultivateur	611-273666		♂
21	Abdoul Hogo Diallo	M					cup
22	Ousmane Baldé	M	Immune	Cultivateur	620-302786		∅∅
23	Abdoul Diallo	M	Agent communal	Cultivateur			∅∅

Annexe 8 : TdR du projet d'exploration de la bauxite



CABINET ECO-COM- GUINÉE CONSULTING SARL

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS

Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

« Réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (**NIES**) du projet d'exploration de la bauxite par la Société WEI HENG MINING, basée à Noussy, Daralabé, Garambé, Hafia et Mombeya dans les Préfectures de Labé et Dalaba ».

TERMES DE RÉFÉRENCES



CABINET ECO-COM- GUINÉE CONSULTING SARL

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS

Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

1. Introduction

L'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG, du 5 mai 2023 modifiant l'Arrêté A/2022/1646 du 25 juillet 2022, portant procédure administrative d'évaluations environnementales, publié par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable exige la réalisation et l'approbation des Termes de Référence (TdR) d'une notice d'impact environnemental et social avant sa réalisation.

Dans le souci de se conformer à cette procédure administrative de réalisation des Evaluations environnementales en Guinée, la Société WEI HENG MINING a mandaté le Bureau d'études ECOCOM-GUINEE CONSULTING SARL à élaborer les Termes de Références de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du projet d'exploration et d'exploitation de la bauxite par la Société WEI HENG MINING, basée à Nousi, Daralabé et Garembé, Préfecture de Labé.

La conformité de la NIES aux Termes de Référence étant un critère fondamental d'évaluation et d'approbation des résultats de l'étude, il s'avère ainsi judicieux d'établir la cohérence entre ces TdR et le contenu de la **NIES**.

- Les présents Termes de Référence ont pour but de guider les consultants dans leur mission.
- L'étude d'impact quant à elle vise à évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités de ce projet afin de proposer les mesures d'atténuation pour son insertion harmonieuse dans son milieu d'accueil.

1.1 Objectifs

1.1.1 Objectif global

L'objectif global visé par cette élaboration des Termes de référence est de réaliser la Notice d'Impact Environnemental dans les règles de l'art en intégrant et en traitant tous les enjeux environnementaux et sociaux liés à la faisabilité environnementale et sociale du projet.

1.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont entre autres :

- S'assurer que la Notice d'Impact Environnemental cerne tous les enjeux, les objectifs et les résultats attendus identifiés lors du cadrage environnemental et social ;
- S'assurer que le contenu de l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG, du 5 mai 2023 modifiant l'Arrêté A/2022/1595/MEDD/CAB/SGG portant procédure administrative d'évaluations environnementales est pris en compte ;



CABINET ECO-COM- GUINÉE CONSULTING SARL

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

- Identification et analyse des impacts du projet sur l'environnement biophysique et humain ;
- Évaluation des émissions de gaz à effet de serre ;
- Plan de gestion environnementale et sociale ;
- Mesures d'évitement, d'optimisation, d'atténuation et de compensation envisagées ;
- Programme de surveillance et de suivi ;
- Plan de réhabilitation du site ;
- Mécanisme de gestion des plaintes ;
- Programme de sensibilisation et d'information à l'intention des parties prenantes ;
- Conclusion ;
- Référence bibliographique et Annexes (Termes de référence tout autres documents etc.).

4. Livrables attendus

La langue des livrables sera le français.

Les rapports suivants sont à fournir :

Un rapport de cadrage environnemental et social ;

Des rapports provisoires de la NIES

Des rapports définitifs de la NIES intégrant les résultats des consultations, les commentaires du client et du CTAE.



CABINET ECO-COM- GUINÉE CONSULTING SARL

SIEGE : LAMBANDJI RON-POINT EN FACE DE LA RADIO CIS MEDIAS
Email : ecocomguinee@gmail.com / tel :(+224) 626 81 15 96/621 51 00 32

Professionnalisme-Sincérité-Rigueur

- Fournir les thèmes et les composantes de l'environnement à privilégier dans l'analyse de l'état initial ;

2. Méthodologie générale de l'étude

2.1 Démarche d'élaboration de l'étude

Pour la réalisation de ce projet, deux approches ont été combinées : l'approche qualitative et quantitative. Ainsi, la démarche sera articulée autour de la méthode d'enquête. Les techniques utilisées seront notamment :

- (i) La revue documentaire ;
- (ii) L'exploration du terrain
- (iii) L'observation ;
- (iv) Les consultations publiques dans les localités concernées par le projet ;
- (v) La visite des sites prévus pour les travaux d'exploration et d'exploitation de la Bauxite;
- (vi) Le prélèvement et analyse des paramètres physico-chimiques de la zone du projet ;
- (vii) La cartographie à travers le géoréférencement des points d'échantillonnage ;
- (viii) Les inventaires biologiques (faune et flore) ;
- (ix) Le traitement et analyse des données issues de l'enquête.

A cet effet, voici les outils qui seront utilisés : grille d'observation, fiche d'enquêtes socioéconomiques et environnementales ; les procès-verbaux ; la liste de présence ; la fiche d'analyse des paramètres physico-chimiques et le carnet des inventaires accompagné du GPS, Sonomètre, Dus mate et la s sonde.

3. Plans des rapports de NIES

3.1 Contenu du rapport de la NIES

La structure du rapport de ladite notice sera la suivante :

- Résumé non technique ;
- Introduction ; Contexte et justification ;
- Méthodologie générale ;
- Description du projet ;
- Analyse sommaire du cadre politique, juridique et institutionnel en lien avec le projet ;
- Description de l'environnement du site du projet ;

Annexe 9 : Images de quelques machines qui seront utilisés





Annexe 10 : carte du permis d'exploration de la bauxite par la société WEI HENG MINING

